

**Chronique d'un petit village**

**de la Drôme provençale :**

**MANAS**





## Sommaire

<b>1 . Généralités</b>	Page 8
<b>2 . L'Antiquité</b>	Page 16
<b>3 . Le Moyen-Âge</b>	Page 19
<b>4 . L'Ancien régime</b>	Page 27
<b>5 . Les temps modernes</b>	Page 41
<b>6 . Epoque contemporaine</b>	Page 62
<b>7 . Particularités</b>	Page 110
<b>8 . Regard alentour</b>	Page 170

A la mémoire de Guillemette Dufour,  
qui est à l'origine de la réédition  
du petit recueil retraçant l'histoire de Manas.

Grâce à elle, des renseignements complémentaires,  
des photos supplémentaires, ont été ajoutés  
à la première édition.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé  
à la confection de ce petit ouvrage.

## ***Guillemette ma voisine***

*J'ai troqué ma plume contre cette souris.  
Jusqu'au clair de lune, jusqu'à plus envie,  
tu m'as enseigné l'art informatique.  
Aujourd'hui expert jusqu'au bout des doigts,  
ma dextérité suscite l'émoi.*

*Dans notre village, tu t'es installée,  
et rapidement fait l'unanimité.  
Aux municipales, lors des élections,  
nous avons été quasi unanimes,  
pour te témoigner...ce qui est intime.*

*Mais par quelle magie certains s'y prennent-ils  
pour distiller cette flamme indélébile  
qui éclaire l'esprit, et qui l'illumine ?  
Dans ce goût profond de ce qu'est la vie  
dans sa simplicité et dans son envie ?*

*Ce délicieux mélange de ta personne  
qui souvent fascine et toujours étonne  
lie rigueur, impétuosité, sagesse.  
Ton érudition en nombreux domaines  
se dissimule bien sous ton air amène.*

*Tu es toujours là, en chacun de nous  
et c'est au présent avec ce « coucou »  
que je te salue et te dis merci.  
De ma famille...oui, est ton origine  
**Adieu à toi Guillemette ma cousine.***

*Jean-Baptiste Pasquet*

## Préface

Parce qu'il est bon pour un pays de garder contact  
avec ses origines, avec son histoire ;  
parce que les enfants de nos enfants ont le droit de savoir ;  
parce que les paroles s'envolent et que les écrits restent,  
je me suis livrée au regroupement des quelques documents,  
archives, faits, que j'ai pu recueillir  
grâce à la gentillesse de chacun.

Avec cet aperçu de l'Histoire de Manas,  
vous ouvrirez les portes, non pas du rêve,  
mais de la réalité dépaysante, passionnante,  
qu'est ce monde oublié où ont vécu nos ancêtres.

Lysiane Alhyane

Les encres ont pâli, les couvertures ont disparu,  
les papiers et les parchemins se sont imprégnés  
d'une fade senteur de tombe.  
Involontairement en tournant ces feuillets moisissés,  
jaunis et fripés, on se laisse envahir  
par une sorte de mélancolie rêveuse.

Morice VIEL (1874)

## Petit lexique

*Cartulaire* : (latin *chartularium*) Certains registres ou recueils dont les originaux sont des manuscrits du Moyen-Âge (les plus anciens sont du X<sup>ème</sup> siècle), où étaient consignées toutes espèces d'actes constatant un accord, une convention, un legs, un partage entre héritiers, une cession de biens entre individus ou au profit d'une communauté : monastère, paroisse, seigneurie, de la part du Roi ou du Seigneur du lieu.

*Cens* : Redevance minimale en argent ou en nature due par le tenancier. (D'où le mot *acensement*)

*Desservant* : Prêtre affecté dans une succursale.

*Feu* : Feu noble ou feu roturier. Le mot "feu" n'évoquait nullement en Dauphiné l'idée de famille ou de ménage, mais désignait un ensemble de propriétés immobilières de toute nature, rapportant 2.400 Livres par an, suivant les évaluations cadastrales. La province tout entière était idéalement divisée en 3.500 feux dont 1.500 étaient dits "feux nobles" car ils comprenaient les biens qui légalement affranchis de la taille ou impôt foncier n'avaient à supporter que certaines impositions locales.

La répartition des impôts se faisait par communauté et suivant le nombre de feux.

Seulement le feu qui se composait, dans cette province, d'un ensemble de biens-fonds estimé à 50.000 livres en capital, ne comprenait pas de maisons, celles-ci étant exemptes d'impôts.

*Herme* : Lande ou friche, lieu inculte

*Hommage* : Acte par lequel un homme se "recommandait" à un puissant et devenait son vassal, l'hommage s'accompagnait du serment de fidélité et précédait l'investiture du fief.

*Liard* : Ancienne monnaie de cuivre qui valait le quart d'un sou.

*Mandement* : Territoire au XIII<sup>ème</sup> siècle.

*Le Moulin* : Quartier de la commune d'Eyzahut.

*Pouillé* : Sous l'Ancien Régime, registre des biens et des bénéfices ecclésiastiques situés dans une région déterminée du territoire.

*Once* : Ancienne mesure de masse représentant la seizième partie de la livre et valant 30,594 grammes.

*Pulvération* : Droit payé pour le passage des troupeaux, à cause de la poussière soulevée.

Une sétérée = deux éminées = quatre quartelées = vingt-quatre civayers.

Mesure agraire variant entre 0 ha 17 et 0 ha 68, suivant les lieux.

Dans la région : de 0 ha 20 à 0 ha 30.

Unité de superficie valant, au XIX<sup>ème</sup> siècle, à Manas : 2 279 m<sup>2</sup>.

# **1. GENERALITES**

## **Situation géographique**

Manas, petit village de la Drôme provençale, situé sur la D 310 entre Cléon d'Andran et Pont-de-Barret.

Il est à - 10 920 m au Sud-Est de Marsanne,  
- 22 370 m à l'Est de Montélimar,  
- 53 950 m au Sud-Est de Valence.

Village pittoresque assis sur les bords du Roubion, au pied de la colline de Sainte-Euphémie.

**Altitude :** 221 m

**Superficie :** 191 hectares (4<sup>ème</sup> commune drômoise la moins vaste, après Eyzahut : 66 ha, Ambonil : 123 ha et Ancône : 159 ha).

Les habitants sont des Manasiens, Manasiennes. Mais l'usage a primé : couramment, les habitants sont des Manassons, Manassonnes. (Dictionnaire d'Amboise, Dauphiné et Ardèche)

**Éléments géographiques :** « L'arrondissement de Montélimar **1877** » André Lacroix :

La commune présente une surface plane coupée par un seul coteau : point culminant sur le territoire de la commune à 354 m

Le Roubion limite son territoire au midi et les eaux de cette rivière, au moyen d'un canal de dérivation, arrosent les meilleures terres auprès du village.

La forme ronde du vieux village et ses trois tours rappellent les anciennes fortifications, détruites pendant les guerres de religion.

La statistique de la Drôme indique que les ruines d'un château fort, assiégé et détruit par Montbrun en 1573, y paraissent encore.



Tour Ouest

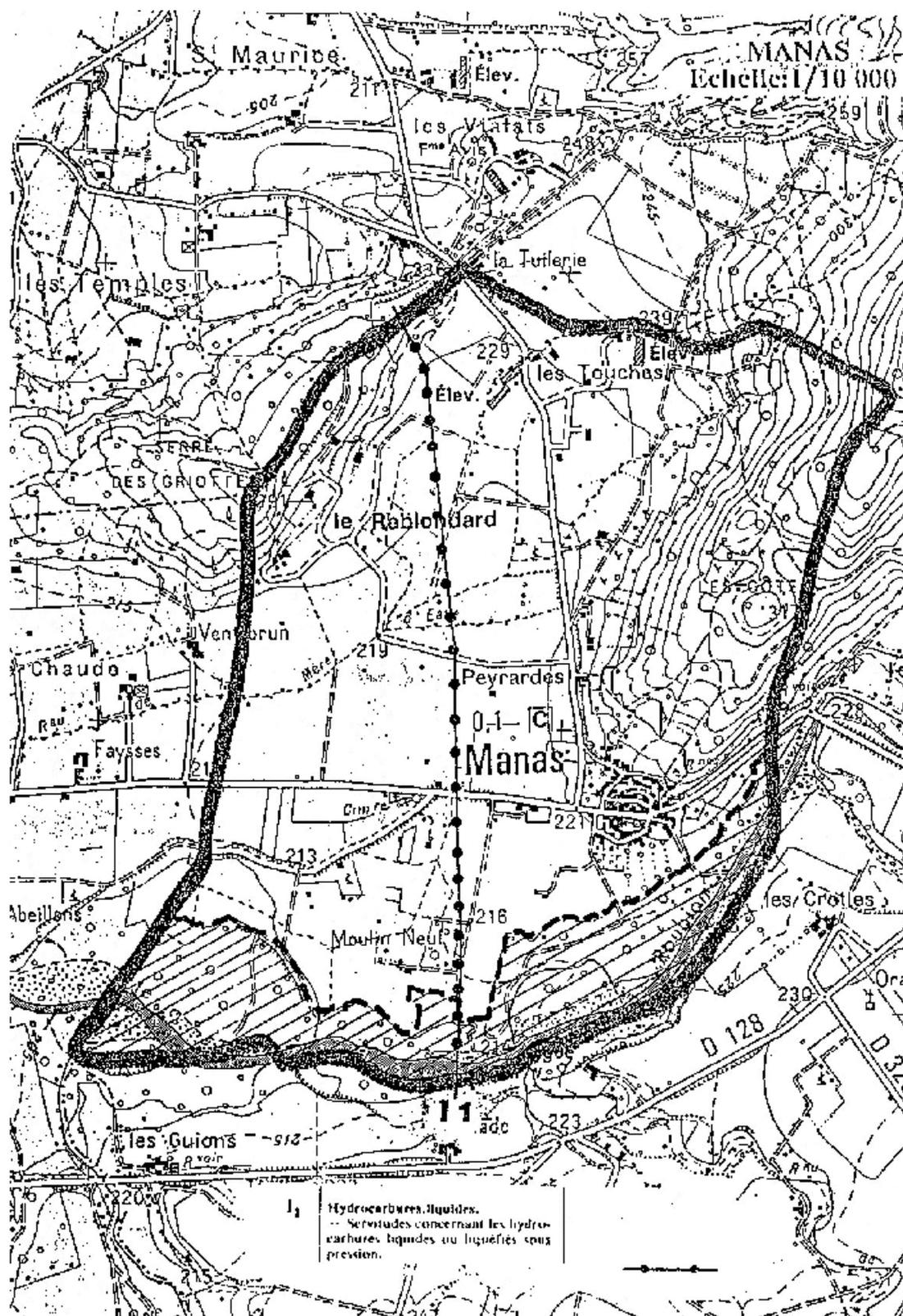


Tour Sud



Tour carrée

Plan de la commune de Manas, à l'échelle 1/10 000



## Toponymie

D'après son radical, M. de Coston pense que le nom de Manas signifie domaine ou maison de Minerve ou de Diane et son antiquité se prouve historiquement depuis l'an 957, époque de la donation par Achidée, évêque de Die, à l'abbaye de Saint-Chaffre de divers immeubles situés au Pont-de-Barret entre Mannal (pour Manas), le Roubion, les Moulins Vieux et le Mont Aison. (Cartulaire de Saint-Chaffre)

Rien ne s'oppose même à lui donner une origine plus ancienne, et à l'attribuer aux Romains ou aux Celtes.

Dans la « Drôme insolite » de Pierre Palengat, on peut lire :

- Manas viendrait peut-être du latin *mansio*, qui veut dire demeure, séjour, (*mansiones* : gîte d'étape),
- ou *mansus*, terme féodal désignant une exploitation rurale occupée par un seul tenancier,
- ou terme encore plus ancien : *man*, qui se traduit par rocher, hauteur.

On trouve également à diverses sources :

886 : Territorium de Manhal

957 : Mannhal

1219 : Condaminoe de Manacio

1381 : Castrum de Manas

1391 : Manaz

1442 : Manacium ou Manassium

Avant 1790, Manas était une communauté de l'élection, Subdélégation et Sénéchaussée de Montélimar, formant une paroisse du diocèse de Valence (Capella de Manas XIV<sup>e</sup> siècle, cura de Manassio 1540) dont l'église, sous le vocable de Saint Jean puis sous celui de Sainte Madeleine (Ecclesia parrochialis Beate Marie Magdaleine Manasii, 1509) était celle d'une communauté de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem (Preceptor de Manas 1228, Preceptoria Sancti Johannis de Manas XIV<sup>e</sup> siècle) connu dès 1219.

Cette commanderie fut unie vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle à celle de Poët-Laval, dont le titulaire a été chef, jusqu'à la révolution, décimateur et seigneur temporel de Manas. (Décimateur : celui qui avait le droit de prélever les dîmes ecclésiastiques)

Manas fait partie du canton de Marsanne depuis 1790.

## Démographie

Manas subit toutes les vicissitudes qui éprouvèrent le Valentinois :

- La peste, 10 grandes épidémies de 1080 à 1533
- Les guerres et les pillages, surtout ceux de la bande de Raymond de Turenne, qui, ayant pris Châteauneuf-de-Mazenc, y resta 20 ans, de 1380 à 1400, et saigna à blanc la région.
- En 1495, dramatique levée d'hommes pour la guerre d'Italie
- En 1573, au cours d'un assaut redoutable du Chevalier de Gordes, à la tête de 200 gentilshommes, le bourg de Manas fut incendié et en partie détruit.
- Sans oublier les calamités dues au climat, sécheresse qui anéantit les récoltes et entraîne des famines ou grands froids qui glacent les sangs !

### Manas et sa population

Date	Habitants	Date	Habitants
1685	280	1881	247
1698	320	1886	249
1730	254	1891	225
1790	417	1896	244
An 2	260	1901	230
1799	222	1906	218
1800	222	1911	192
1801	363	1921	161
1806	252	1926	154
1811	284	1931	140
1820	359	1936	129
1831	345	1946	114
1836	353	1954	109
1841	326	1962	105
1846	327	1968	85
1851	296	1975	90
1856	315	1982	101
1861	308	1988	143
1866	307	1990	137
<b>1872</b>	322	1999	141
1876	263	2004	157

Depuis 1820 la diminution a été constante jusqu'en 1968 où elle a été la plus basse.  
Depuis lors, l'augmentation en % est très importante

Le dernier recensement en date du mois de janvier 2004,  
fait apparaître le chiffre de 157 habitants.

## **Histoire géologique**

Les phénomènes qui se sont déroulés dans notre région, sont liés étroitement aux mouvements des mers Méditerranée et Alpine.

La première formera à plusieurs reprises un bras sud/nord, au Tertiaire.

Quant à la mer alpine, elle s'avance jusqu'au Massif Central et constitue dès la fin du Jurassique une fosse vocontienne.

On ne sait rien de l'histoire de la région avant le Jurassique.

En effet, le Jurassique n'est connu que par les sondages de Marsanne et de Savasse (recherches pétrolières en 1959 et 1960).

Il est très épais : le premier sondage l'a atteint à -1890 m et l'a traversé jusqu'à -5015 m en s'arrêtant au Lias supérieur.

A la fin du Crétacé inférieur, la mer a déposé des marnes de Gargasien.

Les rivières Roubion et Jabron y ont entaillé des petites collines tout autour de Cléon-d'Andran, la plus importante étant celle qui se trouve entre Manas et Cléon-d'Andran.

Au Quaternaire, notre région s'individualise. En effet, l'érosion est active et les bassins du Roubion et du Jabron s'élargissent.

Cependant l'érosion est interrompue pendant les périodes froides (glaciations) durant lesquelles il y a accumulation de matériaux.

Les dépôts dus aux rivières locales sont des cailloutis calcaires gréseux, des sables et argiles assez étendus à partir du Riss et épais de 5 à 20 m environ. Ils sont souvent altérés et sont devenus rougeâtres.

Les dépôts Würmiens recouvrent largement la plaine des Andrans et la Valdaine. L'étude détaillée de ces dépôts montre que le Roubion a changé de cours, son ancien lit étant occupé actuellement par le Vermenon.

Manas est situé sur des dépôts Rissiens, datés de 300.000 ans.

(Riss : avant dernière glaciation, celle qui s'est étendue le plus loin).

# Carte géologique de la plaine de Montélimar

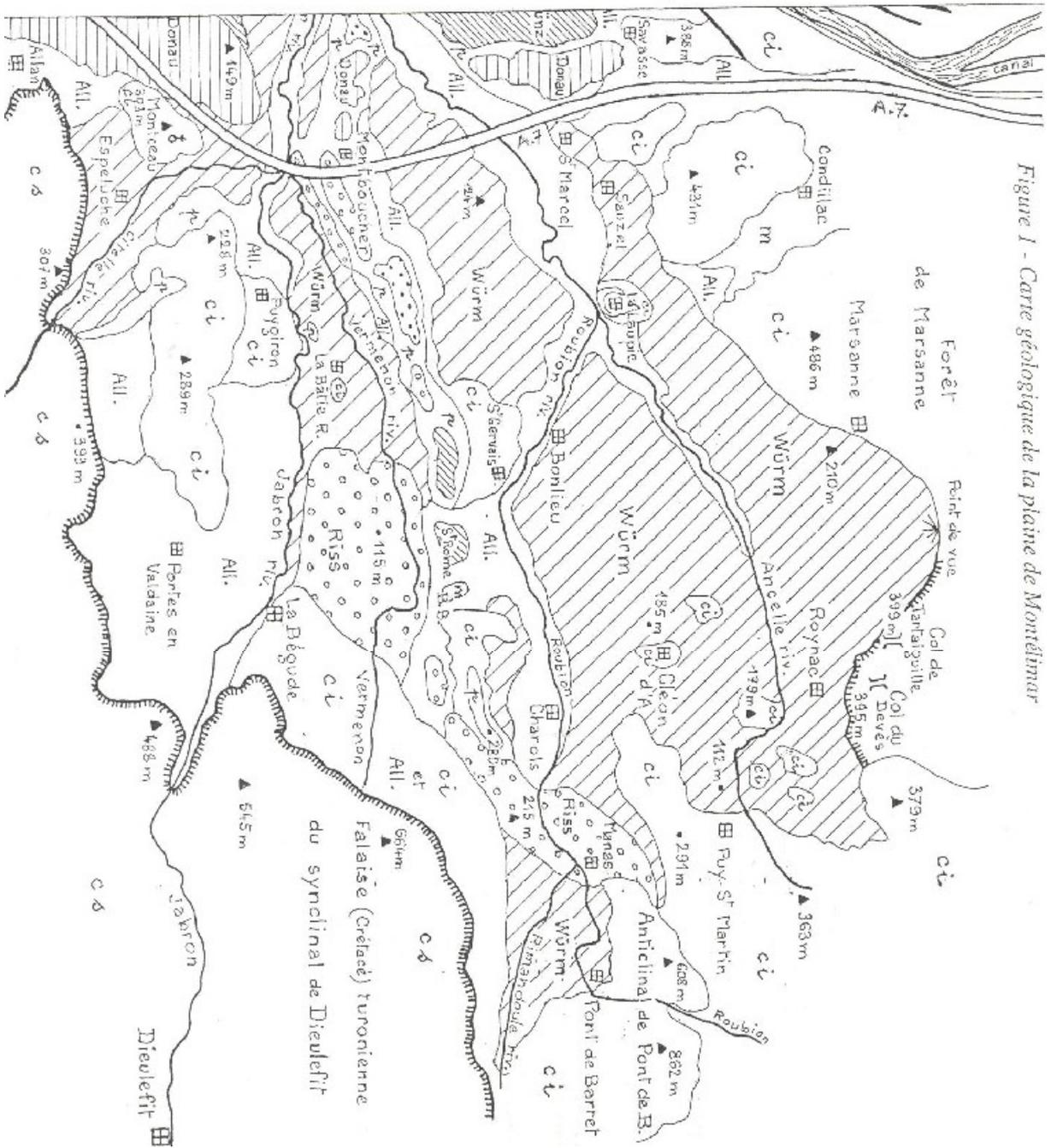
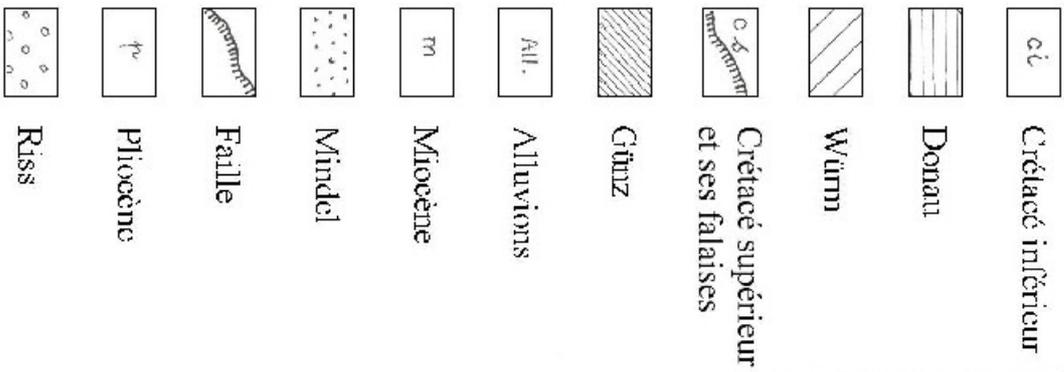


Figure 1 - Carte géologique de la plaine de Montélimar

## Tableau de la chronologie géologique de notre région

Eres	Epoques		Etages		Âges
Quaternaire	Holocène ou Postglaciaires				9 800 ans
	Pléistocène	Supérieur	Glaciations	Würm Inter Riss/Würm	75 000 ans 120 000 ans
		Moyen	Glaciations	Riss Inter Mindel/Riss Mindel InterGünz/Mindel	300 000 ans 350 000 ans 650 000 ans 700 000 ans
		Inférieur	Glaciations	Günz InterDonau/Günz	1,2 M. a. 1,8 M. a.
Tertiaire	Pliocène		Donau Biber		2,1 M. a. 5 M. a.
	Miocène		Pontien Tortonien Helvétien Burdigalien Aquitaniens	15 M. a. 19 M. a. 25 M. a.	
	Oligocène			37 M. a.	
	Eocène			65 M. a.	
Secondaire (en partie)	Crétacé	Supérieur	Sénonien Turonien Cénomaniens	95 M. a. 100 M. a.	
		Inférieur	Albien Aptien { Clansayéster Gargasien Bédoulier / Urgonien Barrémien Hauterivien Valanginiens Berriasien	118 M. a.	
	Jurassique			200 M. a.	

Source : Dictionnaire de Géologie (Masson) 1980. Les âges donnés peuvent être modifiés selon l'état des connaissances. Chaque âge indiqué est celui du début de l'étage ou de la glaciation correspondant.

(M. a. = millions d'années)

## **2. L'ANTIQUITE**

### **Epoque gallo-romaine**

Notre région fut occupée très tôt par les Homo-sapiens que nous sommes. Passé tout proche de nous quand on le compare à l'époque vieille de presque 2 millions d'années pendant laquelle le Rhône circulait là même où est construite l'autoroute A7.

Plus près de nous, les Voconces :

En latin, Vocontii, peuple de la Gaule Narbonnaise situé autour de l'actuel Die. La Gaule Narbonnaise fut sous la coupe des Romains à partir de 122 avant J. C.

Le peuple gallo-romain des Voconces s'étendait sur les Préalpes depuis le Vercors jusqu'au Ventoux et depuis la Durance jusqu'aux falaises ou contreforts qui dominent les plaines de Valence et de la Valdaine. Vaison d'une part, Luc-en-Diois puis Die d'autre part en étaient les capitales.

On peut affirmer que les Voconces, avant même l'époque romaine, étaient un peuple de montagne.

La plaine de Valence était occupée par les Segovellauni, puis a constitué le territoire colonial de Valence.

La Valdaine correspondant peut-être, à l'origine, à une entité ethnique, a été en fin de compte partagée par les diocèses de Valence, Die et Saint-Paul.

### **Découverte de poteries dans les vestiges d'une sépulture, datant des I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles :**

Lors de travaux sur les sources de Manas, au lieu-dit : "Les Costilles", à côté de la villa Crozat, une sépulture fut mise au jour par la pelle mécanique.

Dans une poche de terreau, outre des fragments d'os calcinés, furent trouvées des poteries de formes et de couleurs variées datant des I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles.

Manas a fait partie de l'empire de Rome pendant plus de cinq siècles, à partir de 212, les hommes libres qui l'habitent deviennent citoyens romains, comme partout ailleurs dans l'Empire. Période de paix, pour cette région du moins, jusqu'à ce que l'Empire vacille sous le choc des grandes invasions germaniques. En 407, Vandales, Suèves et Alains ravagent la Gaule dans leur migration qui les mène du Rhin en Espagne. Il est vraisemblable que la vallée du Rhône a été empruntée par leurs hordes. Ce que l'on sait, c'est qu'au milieu du V<sup>ème</sup> siècle, les campagnes du Valentinois sont ravagées et occupées par les Alains.

Dans l'actuel cimetière de Manas a été trouvée une amphore romaine contenant un flacon de parfum, ceci indiquant probablement l'emplacement d'un cimetière romain à cet endroit.

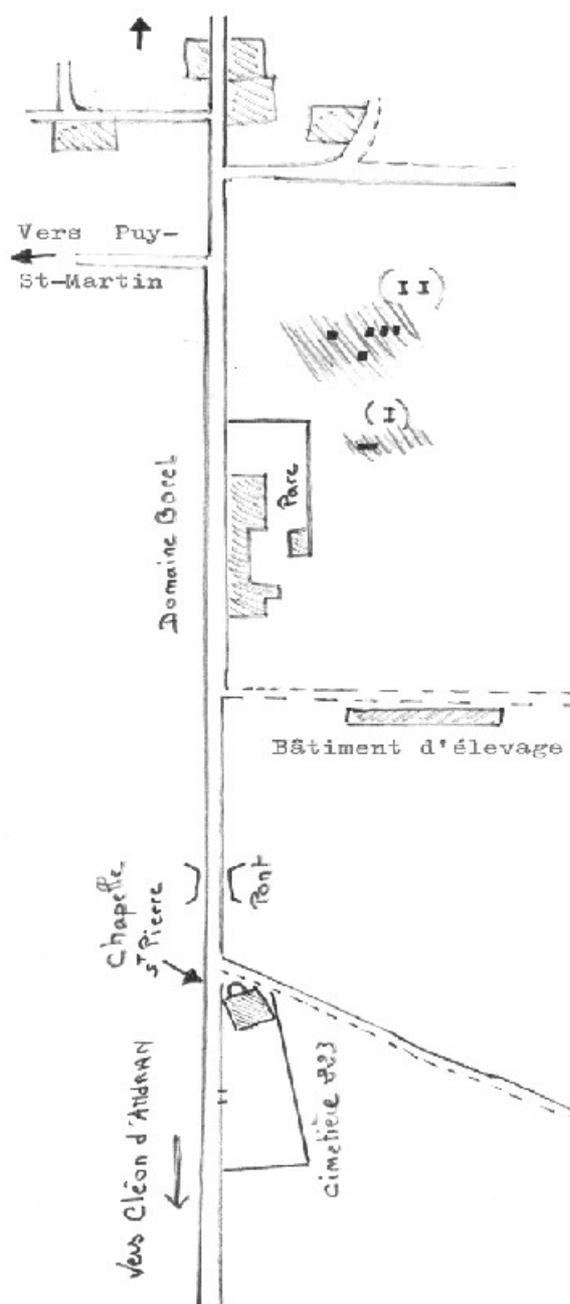
## Site Gallo-Romain près du village de Manas

Signalé par M Hubert Rozières de Puy-Saint-Martin, visité le 16 décembre 1972 par Mrs Vallette, Barbut, Payen de la S.A.C. ; ce site gallo-romain est situé à la sortie Ouest du village, le long de la route de Cléon d'Andran, dans la propriété de M Michel Borel, gros domaine avec maison de maître, ferme et colombier, datant probablement du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Deux points principaux ont été retenus :

- I : bosse assez allongée, sur place il a été trouvé quelques tuiles, un bloc appareillé de 20 X 20 X 100 cm environ.
- II : site plus étendu, de 30 m X 30 m environ, sur lequel il a été découvert de nombreuses dalles ou lauses dont plusieurs ouvragées, des tuiles, des fragments de tuyaux de chaleur, des dalles en terre cuite, quelques fragments de poteries communes et un morceau de dolium (jarre).

Village de Manas.



D'après M Borel, il a été trouvé là de nombreux débris de marbre.

On voit au printemps, à la poussée de la végétation, les traces d'un bâtiment rectangulaire avec abside.

Une partie du terrain sonne creux sous le passage des machines agricoles.

Les vestiges ci-dessus sont apparus après un labour profond.

Dans le champ, surtout vers le Sud, on retrouve de nombreux débris de tuiles romaines.

Ce site est au carrefour d'un très ancien chemin allant en direction de Soyans et passant par le site gallo-romain des Fours.

La rivière Roubion à 300 m. →

— Ancienne voie du moyen-Âge qui franchissait le Roubion à gué.

## Le chemin dit « de Gontardin »

Ce chemin, carrossable en partie à travers la Valdaine, conserve la particularité de posséder un nom propre : c'est le «Gontardin» ou le «Costardin» selon les communes qu'il traverse. On en suit très bien l'assiette à l'Est de Montélimar, tout le long de la vallée de Vermenon et même au-delà, jusqu'au pied de la Motte de Charols. Sur certaines sections des plans cadastraux napoléoniens, il porte le nom de chemin de Montélimar à La Rochebaudin, ce qui confirme bien qu'il ait pour origine cette ville (Montélimar) mais l'autre terme paraît surprenant, ce village constituant presque un cul-de-sac, tel qu'il se trouve accolé à une barre rocheuse qui ferme la vallée de la Rimandoule. L'étude attentive de son tracé a conduit à constater qu'il ne dessert aucune des agglomérations actuelles mais seulement quelques sites de prieurés ruraux dont certains sont détruits depuis longtemps. De plus, non seulement on peut le suivre à partir de Montélimar dans la plaine de la Valdaine, mais on peut prolonger son tracé jusque dans la vallée de la Drôme où l'un des points d'aboutissement probable est Aouste-sur-Sye, la station romaine d'Augustum, sur la voie conduisant de Valence vers les Alpes par le col de Cabre. Cet itinéraire prend naissance à Montélimar, sur la rive gauche du Roubion, au niveau du pont disparu du Fust, en face de la rue Monnaie Vieille. C'est le chemin de Géry qui suit le flanc du plateau de Géry jusqu'au cimetière de Montboucher. Là se trouvait un site gallo-romain qui a subsisté au Moyen Âge dans le prieuré Saint-Martin. Perturbé à Montboucher par le passage de l'autoroute, son tracé se suit aisément ensuite sur la rive droite du Vermenon en direction de l'église Saint-Andéol qui a succédé aussi à un établissement gallo-romain, sur la commune de La Bâtie-Rolland. Un embranchement s'en détachait un peu avant pour franchir le Vermenon en direction de l'Est/Sud-Est.

Au-delà, l'assiette de la route actuelle s'écarte légèrement de celle de la voie antique qui se devine à travers les parcelles cultivées. Au Pas-de-Bourbon, une croix qui remploie une stèle funéraire gallo-romaine en marque le croisement avec une voie méridienne (Bâtie-Rolland). Elle traverse ensuite l'extrémité Sud-Est du territoire de Saint-Gervais-sur-Roubion, toujours en suivant la vallée de Vermenon au pied de la colline de Saint-Rôm, où ont été signalés des vestiges antiques, puis le quartier de Saint-Maurice, excroissance du terroir de Châteauneuf - de-Mazenc où l'on localise aussi une église de prieuré médiéval proche d'un site gallo-romain. Arrivé à Charols, il longe le pied de la colline de La Motte qui porte les vestiges d'une fortification médiévale, puis, après avoir traversé la route départementale n° 9, se transforme en un large chemin de terre qui traverse les champs en direction du lit du Roubion où il se perd<sup>1</sup>. On retrouve son tracé sur l'autre rive, un peu à l'Ouest de Manas, dans celui d'un chemin de terre qui aborde la route départementale n° 310 de Cléon d'Andran à Manas, au niveau du cimetière, par une jonction en Y.

De l'autre côté de la route, le tracé du chemin reste visible dans une parcelle de terre, après les labours. Sur la commune de Puy Saint-Martin, c'est ensuite un large chemin muletier qui s'élève sur le flanc Ouest de la montagne de Sainte-Euphémie en direction de Soyans, par le quartier des Fours où il passe très près d'une villa gallo-romaine en partie fouillée il y a une vingtaine d'années<sup>2</sup>.

La motte de Puy-Saint-Martin se trouve aussi à quelques centaines de mètres à l'Ouest et, de son sommet, on pouvait y exercer une surveillance.

*Source : extrait d'un article intitulé "Quelques réflexions sur la voirie à l'époque médiévale": par Michèle Bois.*

Ces renseignements et ceux qui suivent sont dus à M. Paul Valette qui m'a signalé ce tronçon de voie et les vestiges qui la bordent. <sup>2</sup>Fouilles de M. Boutes.

### **3. LE MOYEN-AGE**

Le Moyen âge commence en 476, à la chute de *l'Empire Romain d'Occident* et s'achève en 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs.

En 443, les Romains, pour défendre leurs frontières, installent un peuple germanique, les Burgondes, dans la région de Genève. Ceux-ci vont rapidement se rendre indépendants et créer le *Royaume Burgonde*, qui va s'étendre vers le Sud, sur la région rhodanienne, jusqu'à la Durance. Die est Burgonde en 463, Vaison vers 473.

Manas fait donc partie du royaume Burgonde pendant 70 ans environ, jusqu'en 534. C'est alors que les fils de Clovis s'emparent de ce royaume, et l'incorporent au leur.

Manas appartient à *l'Empire Franc mérovingien* jusqu'en 751, puis à *l'Empire Franc carolingien* jusqu'en 843, période relativement tranquille de trois siècles et demi.

L'Empire Carolingien est partagé entre les fils de Louis le Pieux, lui-même fils de Charlemagne, (traité de Verdun en 843), l'espace drômois entre dans la part attribuée à Lothaire, notre région fait partie de la *Lotharingie*. Celle-ci sera à son tour partagée entre les trois fils de Lothaire. L'un d'eux, Charles de Provence, recevra toute la partie comprise entre le Rhône et les Alpes et la mer, sous l'appellation du Royaume de Provence. Lorsqu'il mourra, c'est son oncle, Charles le Chauve, roi de ce qui deviendra la France, qui s'en emparera.

Voici donc Manas entrer dans le royaume de *Francie Occidentale*. Pas pour longtemps, deux ans environ. Le 15 octobre 879, Boson, un des grands du royaume, beau-frère de feu Charles le Chauve, se fait élire roi de Provence, donc de toute cette même région. Ce fait est important, car, pour plusieurs siècles, toutes ces terres situées à l'Est du Rhône, ne feront plus partie de la France. A sa mort, son fils est à son tour élu roi de *Bourgogne cisjurane* (c'est-à-dire à l'Ouest du Jura), encore appelé *Royaume d'Arles* (Provence plus Dauphiné plus Lyonnais). C'est Louis l'Aveugle qui sera également, brièvement, Empereur d'Occident. Après sa mort, ses possessions vont être récupérées par le roi dans un autre Royaume de Bourgogne, dite, elle, *Transjurane*, car située au-delà du Jura. Ce roi se nomme Rodolphe II de Bourgogne, et le dernier de ses descendants va faire cadeau de son royaume à l'empereur germanique, en 1032.

Manas fait partie du *Saint Empire Germanique*, comme tous les territoires situés sur la rive gauche du Rhône. Mais, pour faire partie de l'Empire, tous ces pays sont cependant bien éloignés du gouvernement central. En sorte que les comtes qui gouvernent pour le compte de l'Empereur, vont devenir peu à peu indépendants, fonder des dynasties héréditaires, et créer des sortes de principautés concurrentes. Ce sera le cas de la Savoie, du Dauphiné. C'est également celui du Comté Valentinois-Diois, où se trouve Manas.

Ce Comté de Valentinois-Diois appartient à la famille des Poitiers, depuis semble-t-il la période du royaume de *Bourgogne transjurane*.

Les origines des comtes du Valentinois remontent à la fin de la période carolingienne. Ils ont acquis au cours des temps une sorte d'autonomie vis à vis d'un pouvoir central devenu pratiquement virtuel et se sont transmis héréditairement des possessions qui, à l'origine n'étaient qu'une charge que leur avait confiée le roi.

A cette époque, « comte » n'est pas un titre de noblesse, c'est une fonction attribuée par le roi ou l'empereur pour gouverner une région, révocable à tout moment. Un peu comme nos préfets, mais avec des pouvoirs beaucoup plus étendus. Ce sont les représentants du souverain dans les régions.

En ce qui concerne les comtes de Valentinois, le premier connu est un certain Geilon ou Gélén, mentionné en 956, fils d'Elbe II, comte de Poitiers Son fils lui succède. Il se nomme Gontard et son épouse Ermangarde A sa suite, son fils Lambert et son épouse Falectrude. (Acte de donation connu en 985. Ces derniers eurent deux fils, l'un Lambert sera évêque de Valence, l'autre Aimar I<sup>er</sup> ou Adhémar (attesté en 1038), deviendra comte de Valentinois, son épouse se nomme Rétilde. Ils auront plusieurs enfants : Hugues, le successeur (1073 à 1083), mais aussi Lambert, Gontard, Gérard, et Ponce évêque de Valence. Hugues à son tour, aura un fils évêque de Valence : Gontard et un fils comte : Guillaume I<sup>er</sup>. Celui-ci sera le père d'Aimar II qui régnera de 1100 à 1120.

Guillaume II de Poitiers était comte de Valentinois à la date de 1183. La dynastie des Poitiers persista jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle. Louis II, le dernier comte de Valentinois et Diois, sans enfant, accablé de dettes, voulut céder ses deux comtés au Dauphin en 1404 pour 100 000 écus d'or et l'usufruit jusqu'à sa mort. Ses cousins, l'évêque de Valence et le seigneur de Saint-Vallier, furieux le contraignirent par la violence, au château de Grâne où il résidait, à se rétracter. Il le fit. Mais par son testament, le 2 juin 1419, il instituait le Dauphin (futur Charles VII) son héritier, à condition de payer ses dettes. Sinon l'héritage irait au duc de Savoie. Comme Charles VII ne put payer les dettes du comte après sa mort, qui eut lieu l'année suivante, le duc de Savoie s'empara du Valentinois-Diois, en 1422.

Il fallut une guerre pour que le problème se règle enfin par un traité signé à Chinon en avril 1446. Le Valentinois et le Diois, incorporés au Dauphiné, appartenaient désormais au royaume de France. Charles VII était alors roi de France et le Dauphin était le futur Louis XI.

Les habitants de Manas sont français depuis lors.



## Des Templiers à l'ordre de Malte

### Généralités

Les pénitences publiques utilisées, dans l'église d'Occident, dès le VIII<sup>ème</sup> siècle, avaient fait naître les pèlerinages.

Les pèlerinages amenèrent les Croisades, et les Croisades l'institution des Templiers et des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem.

La fondation de l'ordre, bien que remontant au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle, ne devient régulière et définitive qu'après la première croisade en 1113.

Après avoir soutenu de leur valeureuse épée le trône de Godefroy de Bouillon et de ses successeurs, les deux ordres religieux et militaires auront des destinées différentes : les Templiers furent abolis au Concile de Vienne en 1311, les Hospitaliers, qui héritèrent de leurs biens, prirent tour à tour le nom de Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes (1310) et de Malte (1530), à cause des changements de leur lieu de résidence.

On les trouve à Margat en 1187, à Acre en 1190, à Ptolemaïde en 1291 et dans l'île de Chypre en 1303, mais provisoirement.

Gérard, leur premier maître ou supérieur, fonda des hôpitaux dans les villes maritimes.

Raymond Dupuy, le deuxième, organisa les religieux en milices guerrières, distribuées en trois classes :

- nobles ou chevaliers,
- prêtres ou chapelains
- et frères servants,

et les trois classes réparties en sept ou huit langues, parmi lesquelles on distinguait celle d'Auvergne, de Provence, de France, etc.

Pour être reçu chevalier, il fallait prouver sa noblesse, paternelle et maternelle, faire une campagne et jurer de vivre en guerre perpétuelle contre les infidèles.

Leur règle était celle de Saint-Augustin.

Ils récitaient 150 Pater chaque jour, faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Ils portaient à la guerre une cotte d'armes rouge, ornée sur le côté gauche d'une croix blanche à huit points et dans l'établissement, une robe et un manteau noirs.

Régies d'abord par des précepteurs révocables, sorte d'instituteurs des novices, les propriétés de l'ordre furent confiées dans la suite aux Grands Prieurs et à des chevaliers d'une probité reconnue.

C'est Hugues de Revel, d'origine dauphinoise et vingtième grand maître qui, en 1260, transforme les préceptories en commanderies.

## Particularités

Selon Chorier, il y avait en Dauphiné 10 commanderies, dont 6 de la langue de Provence : Echirolles, Comps, Poët-Laval, Valdrôme, Rochebrune et Gap, et 4 de la langue d'Auvergne : Les Echelles, Bellecombe, Saint-Paul-lès-Romans et Vaux.

Guy Allard en compte un plus grand nombre.

La commanderie de Salettes, connue au XII<sup>ème</sup> siècle a disparu au profit de Manas.

Manas dépendait au XIV<sup>ème</sup> siècle de l'archiprêtré de Monteil et de l'ordre de Malte qui y tenait un curé.

Mannhal (Manas), ancien fief de l'ordre des templiers, alla ensuite aux hospitaliers jusqu'aux environs de 1530.

Cette commanderie fut unie vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle à celle de Poët-Laval.

Poët-Laval était soumis au grand Prieuré de Saint Gilles (Gard), le plus ancien en date et le plus important point d'embarquement pour le Levant.

La commanderie de Poët-Laval fut l'une des plus riches de l'ordre de Saint - Jean-de-Jérusalem. Cet ordre créé au XII<sup>ème</sup> siècle, au moment des croisades, eut son siège à Malte de 1530 à 1798, d'où le nom d'ordre de Malte qu'on lui donne parfois.

Au moyen âge, une route fort accidentée, d'Allemagne en Provence passait à Romans, Crest, Charols, Aleyrac, Salles, Grignan, laissant Manas un peu à l'écart.

Cette position explique l'existence d'une Commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem, entre Manas, Charols et Cléon-d'Andran. (Chorier : son "Histoire du Dauphiné").



## Quelques faits historiques relatifs à Manas

### **Juillet 1219**

Aimar, Comte de Valentinois, donne au Prieur de Saint-Gilles et au Commandeur de Poët-Laval, ses droits et ceux d'Eustache, prévôt de Valence, dans les terres de Cléon d'Andran, le château de Souspierre et les condamines de Manas (Abbé Chevalier, cartulaire de Saint-Chaffre).

### **1227**

La préceptorie de Manas est connue dès cette date

### **1228**

Frère Raymond était précepteur de Manas

### **1262**

Odefred étant mouvant du Seigneur de Montauban et Draconnet, Seigneur de Montauban, soumet ce fief aux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean, le 14.8.1262.

Les hospitaliers devinrent seigneurs de Manas en 1269, lorsque le comte de Valentinois leur céda les « château, lieu, territoire et juridiction entière dudit lieu » :

### **30.11.1269**

Sur les plaintes des Hospitaliers que le comte de Valentinois lésait leurs droits aux châteaux de Saint-Gervais, Cléon d'Andran, Truinis, Châteauneuf-de-Mazenc, Manas et Saint-Vincent-sur-Charpey, il fut arrêté qu'Aimar de Poitiers restituerait au Prieur de Saint-Gilles, les : château, lieu, territoire et juridiction entière de Manas, avec la liberté de pacage à Cléon d'Andran et dans le tènement de Saint-Martin, entre Manas et Cléon, pour les habitants de Manas, lesquels, par réciprocité, permettraient la vaine pâture sur leur territoire, aux habitants de Cléon et Puy-Saint-Martin ; que l'hôpital tiendrait comme Seigneur majeur Poët-Laval et Manas ; que le Comte ne pourrait y lever ni quête, ni imposition quelconque ; que la juridiction simple et le "mère et mixte empire", appartiendraient à l'hôpital et que le Comte se désisterait de toutes autres prétentions sur les mêmes terres, sauf un droit d'avoine à Poët-Laval (Inventaire de la chambre des comptes, Valbonnais II - 161).

Les hospitaliers conservèrent Manas jusqu'à la Révolution de 1789.

Sur les pouillés de **1275**, Manas relève du diocèse de Valence.

### **1276**

Le prieur de Saint-Gilles stipulant Guillaume Falcon, déclare tenir de Randonne, dame de Montauban, la moitié d'Odefred le 13.02.1276. Il fit la même déclaration en faveur de Montauban le 11.08.1277.

### **1281**

Ladite Randonne se disait fille de Draconnet, Seigneur de Montauban, dans la donation qu'elle fit à son fils, Seigneur de Lunel, de plusieurs terres et fiefs en 1281, y compris celui d'Odefred.

### **Au XIII<sup>ème</sup> siècle**

Un couvent construit sur la colline de Sainte-Euphémie aurait abrité des religieuses, la légende dit 1000. Un violent incendie aurait détruit ce couvent et fait périr les religieuses. D'où le nom donné à la colline de Sainte-Euphémie : **la colline des mille vierges.**

Sur place on trouve les ruines d'une chapelle et de son sanctuaire.

### **30.11.1308**

Une transaction entre Aimar de Poitiers et Foulques de Villaret, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, assisté de Pierre de Cornilhan, Commandeur de Poët-Laval, attribue à l'ordre "le manse de Milaure sur Manas", la juridiction, les moulins et les péages du dit Manas. (Inventaire de la chambre des comptes).

### **1332**

Le comte de Valentinois possédait la moitié et 1/12<sup>ème</sup> d'Odefred dont il fit hommage au Dauphin Guigues le 29.9.1332.

### **1373**

Sous le règne de Charles V le Sage, Manas s'illustra dans la chronique.

En septembre 1373, on trouve Sylvestre Brudez « Capitaine châtelain pour les Routiers ou Bretons de Manas et de Cléon », envahissant Montélimar avec d'autres capitaines bretons, comme Belayme d'Ancône.

Ils s'en retirent en octobre, peut-être effrayés par les préparatifs de défense faits à Montélimar. Le 7 octobre, Jean Belayme vendit la paix à Montélimar moyennant 900 florins d'or et le 17 du même mois, Brudez fit de même pour 500 florins.

Cet épisode paraît se rattacher aux « Grandes Compagnies », ces troupes mercenaires, levées par les princes, durant la guerre de cent ans, qui s'imposaient progressivement au cours des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles comme des formations indispensables aux conflits féodaux jusque-là menés par les seuls chevaliers.

Jusque dans la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle, les Grandes Compagnies ravagent les régions françaises sans discontinuer en temps de paix. Ensuite l'organisation d'une armée permanente par Charles VII et la reconstitution du trésor royal et de l'intégrité du royaume donnent à la monarchie les moyens de poursuivre efficacement ceux qui sont devenus les « écorcheurs ».

### **23.3.1374**

Transaction entre le Pape Grégoire XI et Aymar VIII, dit le Gros, conclue à Villeneuve-lès-Avignon.

Le comte déclare vouloir tenir en fief et sous simple hommage lige de Sa Sainteté, les châteaux de Marsanne, Sauzet, ... Châteauneuf de Mazenc, Odefred ... Manas ... Poët-Laval ... Félines ... Pont-de-Barret ...etc., se réservant les droits seigneuriaux des dites terres.

### **Le 2.5.1376**

Le seigneur de Grignan fut envoyé au Pont-Saint-Esprit, auprès de Sylvestre Brudez et de Jean Malestret, qui menaçaient d'envahir le Dauphiné avec leurs bandes et avaient même déjà "fait courir" jusqu'à Pierrelatte.

Raymond de l'Auberge leur porta 300 florins pour les tenir éloignés.

### **12.12.1381**

Frère Sicard de Murvieux, grand prieur de Saint-Gilles déclare tenir des Poitiers de Poët-Laval, Falcon et divers biens à Dieulefit, Truinas, Souspierre, Charols, Cléon, Manas et la part de Mallevall à Saint Gervais.

Frère Sicard rendit hommage au Comte de Valentinois pour Manas, terres et château, Poët-Laval, Dieulefit, Faucon, Souspierre, Truinas, Charols, Saint-Gervais.

### **XIV<sup>ème</sup> siècle :**

Le pouillé du XIV<sup>ème</sup> siècle, publié par l'abbé Chevalier, donne les chiffres de décimes ou impositions annuelles sur les revenus du Clergé de plusieurs paroisses de la région.

On trouve :	Marsanne :	70 livres
	Roynac :	70 livres
	La Laupie :	70 livres
	Saint-Gervais :	35 livres
	St-Marcel-lès-Sauzet :	200 livres
	Cléon d'Andran :	15 livres
	Le commandeur de Manas :	200 livres

### **Toujours au XIV<sup>ème</sup> siècle**

Manas tomba entre les mains des "Grandes Compagnies" et le Commandeur Maximin de Venterol eut à conduire une expédition à travers les montagnes pour le reconquérir.

### **Raymond de Turenne :**

Raymond de Beaufort, Comte de Turenne, était de la famille de Canillac, en Limousin. Neveu du Pape Grégoire XI, petit-neveu de Clément VI, il profita de cette parenté et vint en Provence où, à partir de 1385, il se constitua un ensemble de fiefs considérables avec quelques places fortes importantes : Eguilles, Pélissanne, Les Pennes, Pertuis, Saint-Rémy et surtout Les Baux.

La guerre s'engagea bientôt entre Raymond de Turenne, et d'une part la reine Marie, d'autre part le Pape Clément VII.

Raymond de Turenne s'empara de Chateauneuf-de-Mazenc, Félines, Soyans, Saint-Gervais, Savasse, Rochefort, La Roche-Saint-Secret. Ses compagnies n'étaient plus une armée régulière, mais une troupe de bandits attaquant les voyageurs sur les routes, les détroussant, les emmenant dans les forteresses des Baux ou de Roquematine près d'Avignon, afin de les torturer. Les exactions de Raymond de Turenne durèrent jusqu'en 1392, date à laquelle, retiré au château de Leyne sur le territoire de Savasse (actuellement La Coucourde), il dû se défaire de ses capitaines qui s'exilèrent en Italie. .

Dès lors on n'entendit plus parler de la bande à Turenne en Provence et Dauphiné.

### **1423**

Les dépendances de Poët-Laval sont : Dieulefit, Mirabel, l'Estelon, Eyzahut, Salettes, Milaure, Vinsobres, Venterol, Noveysan et Manas.

### **8.2.1446**

Raymond de THEYS, comme recteur du Poët-Laval fait hommage de cette terre au Dauphin Louis (futur Louis XI). Héritier du dernier Comte de Valentinois, ce fut comme procureur de Bertrand de Saint-Jean d'Arpajon, Grand prieur de St-Gilles.

### **1447**

Raymond de THEYS, Commandeur du Poët, renouvelait cette cérémonie en son nom.

### **Août 1456**

Louis, Dauphin, en qualité de Comte de Valentinois, fit aussi hommage de plusieurs terres à l'Église Romaine et au Pape Calixte. Manas y est compris.

### **5.11.1465**

Les Hospitaliers, ayant hérité les biens des Templiers, à la grange dite "du temple", furent poursuivis par Corteys, Prieur de Saint-Sauveur de Cléon, pour être payé de la Dîme des céréales. La difficulté soumise à des arbitres, s'évanouit devant la possession et les titres de Frère Dalmas Brotin, Commandeur de Poët-Laval.

(Le nom de "Grange du temple" est significatif de la présence des Templiers à Manas ou dans les environs, dès les premiers siècles de leur existence et la tradition confirme l'existence des Templiers entre Puy-Saint-Martin, Cléon-d'Andran et Manas).

### **Description du mandement de Manas**

(Archives régionales à Grenoble)

Manas est au diocèse de Valence et fait un quart et 8 de feu.

Il était anciennement du patrimoine des comtes de Valentinois et Aymar de Poitiers, comte, en prêta hommage au Pape Grégoire le 23.3.1374, l'église Romaine en ayant acquis la directe de l'évêque. Il la donna au commandeur du Poët-Laval de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Odefred est de ce mandement et de même taillabilité, mais de différent seigneur, car il appartient à la famille d'Isnard.

Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, le possédait et il en fit hommage au Dauphin le 10.3.1347. Néanmoins un autre comte s'était obligé de le reconnaître à l'Évêque par un traité de 1332. Le père de celui-ci, par un codicille du 3.4.1324, dit que cette terre lui appartenait.

Louys de Poitiers, comte de Valentinois, l'inféoda à Jean d'Urre, dit une description des terres du Diois.

Sébastien d'Isnard l'acquit de Jacques et Imbert d'Urre et en fut investi le 10.2.1533 puis il en fit hommage en 1541.

Il faut que ce ne soit que pour une partie, car le 5.3.1601, Pierre de Lille fait hommage d'une partie pour Louyse Tardin, sa femme et pour lui le 29.1.1621.

La portion d'Isnard est de 300 livres de revenu.

## **4. L'ANCIEN REGIME**

Sous l'Ancien Régime, les habitants de Manas sont réunis en une « communauté », qui est administrée par des « Consuls modernes ». Ceux-ci sont désignés chaque année par l'assemblée des habitants.

Leur tâche est relativement limitée : elle consiste à « *gérer et administrer les affaires de la communauté, essentiellement le recouvrement et la répartition des impôts et l'entretien des églises* ».

Les décisions importantes sont prises à l'issue de la messe, devant l'église, en présence d'au moins 2/3 des habitants du lieu.

Face au Consul, qui représente la population, le châtelain représente le seigneur. C'est l'autre personnage important de la communauté.

### **Révision de feux pour nobles habitants**

Il y eut pour Nobles :

**1445** : - Pierre d'Arces  
- Disdier d'Arces

**1447** : - Raymond de Theys, chevalier de Saint-Jean

**1455** : - Jean de Brotin  
- Albert de Saint-Féréol  
- Guillaume Isnard

**1472** : - Guillaume Brotin  
- Guillaume Isnard  
- Aymar de Saint Ferréol, les secrétaires d'Olivier Rostan

**1474** : - Raymond de Theys, chevalier de Saint-Jean  
- Claude Veilheu  
- Aymar Aymar

**1566** : En un certificat des officiers, il y eut pour nobles habitants :  
- Le commandeur du Poët  
- Seigneur François d'Urre, seigneur de Puy-Saint-Martin ;  
- Henry des Isnard, seigneur d'Odefred  
- Jean de Loule, sieur de Serve  
- Françoise de Guion, fille de Pierre.

**Feu** : Ensemble de propriétés immobilières de toutes natures, rapportant 2.400 livres par an, suivant les évaluations cadastrales.

## La Valdaine

Le 17 mai **1449**, le Dauphin Louis XI établit à Montélimar une sénéchaussée de laquelle dépendait le pays de la Valdaine. Cette contrée comprenait alors trente-neuf villages, presque tous situés dans les bassins du Roubion et du Jabron. Mais d'autres, La Roche-Saint-Secret, Valaurie et Roussas notamment, dépendaient de cette juridiction. A l'évidence cette dernière ne s'inscrivait pas dans une logique topographique.

Pourtant en prenant de la hauteur, sur les montagnes ou collines de Marsanne, Châteauneuf-de-Mazenc, Puygiron ou Portes-en-Valdaine, le paysage démontre d'éclatante façon qu'au découpage historique ou administratif, il faut privilégier l'homogénéité géographique.

La Valdaine s'insère donc dans un cadre physiquement bien délimité.

A bise, la plaine s'arrête aux limites des communes de Savasse, Sauzet, La Laupie, Marsanne et Roynac. Une barrière rocheuse trace un arc de cercle au levant avec, à ses pieds, les villages de Puy-Saint-Martin, Pont-de-Barret, Rochebaudin, Eyzahut, Salettes, Souspierre et la Bégude-de-Mazenc.

Au midi, des montagnes tracent une frontière naturelle avec le pays de Grignan. Sur ces hauteurs dominant Aleyrac, Portes-en-Valdaine, La Touche et Rochefort-en-Valdaine.

Au couchant, le Rhône assure à la Valdaine une limite bien souvent infranchissable autrefois. Le long du fleuve, Montélimar et Ancône étirent leurs demeures face à l'imposante Ardèche.

Au cœur de la plaine, Saint-Marcel-lès-Sauzet; Bonlieu-sur-Roubion, Manas, Cléon d'Andran, La Bâtie-Rolland, Montboucher-sur-Jabron et Puygiron côtoient les eaux irrégulières du Roubion et du Jabron.

Ses origines étymologiques restent mystérieuses. Aussi, face à des incertitudes, toutes les hypothèses deviennent alors possibles. Quelques-unes ont donné lieu, entre historiens locaux, à de véritables débats que le journal de Montélimar prenait plaisir à publier.

La plus sérieuse semble être celle formulée en 1878 par le baron Adolphe de Coston :

La Valdaine viendrait du mot "wald" qui signifie bois en allemand et dont le pluriel paraît avoir été autrefois "walden". Il est vrai que le bois se dit aussi "walda" en bas latin et "wood" en anglais.

Laissons à l'historien montilien la paternité de cette explication et reconnaissons que, même entachée d'ombres immémoriales, elle reste la seule plausible à ce jour.

### **1495 :**

Pour les guerres d'Italie, à partir de 1495, beaucoup d'hommes furent recrutés dans la région. Sous Louis XII, Claude d'Urre (ou Eurre), Seigneur du Puy-St-Martin fut nommé gouverneur d'un ensemble de places fortes. Suite à ces guerres, c'est l'époque où la Renaissance apparaît dans notre région. Les vieux châteaux féodaux sont transformés en manoirs plus élégants et plus confortables. Les paysans sortent de l'enceinte des villages et implantent des fermes dans les plaines, elles sont souvent fortifiées et dépendent encore des Seigneurs. Ce sont les "Métairies, Grangesvieilles, Grand'granges".

**1526 :**

« Avis aux chasseurs »

Il est reconnu aux habitants, le droit de  
chasse aux ours et animaux féroces, aux  
**levrauts, tessons (blaireaux), renarts,**  
connils (lapins), ramiers, perdrix etc...  
**en donnant au Commandeur la patte  
droite de chaque ours et l'épaule droite**  
de chaque cerf, biche ou chevreuil.

**Ainsi il leur interdit la chasse aux lapins**  
de garenne et aux pigeons du colombier.

Par accord du 23 février 1526  
au Commandeur du POËT-LAVAL  
(dont dépendait Manas)

**24.3.1540 :**

Un dénombrement énumère ainsi les droits de Frère Jean de Brotin, Commandeur de Poët-Laval, à Manas, son annexe :

- Les, château et mandement avec toute juridiction, 5 florins 1/2 de cens direct, 5 charges de blé et 18 poules.
- un moulin non banal valait 18 charges de blé, un four banal de 15 florins de revenu.
- deux corvées de chaque habitant, une de leurs bœufs aux semailles et quatre pour l'entretien de l'écluse du moulin.
- le droit de "ban-vin" de Pâques à la Pentecôte,
- le droit de faire porter son blé à Crest ou ailleurs, à une journée de chemin, par les possesseurs de bêtes de bât,
- le droit de lever sous le nom de pulvéragé 6 gros par troupeaux traversant le territoire,
- le droit de dévier l'eau du Roubion à Pont-de-Barret pour le moulin et d'y prendre du bois.

Il y avait en outre, 70 à 80 sétérées de terres hermes, 1 de terre labourable, 1 sétive de pré, le château et le territoire de Milaure, 10 sommées de terre et quatre journaux de pré. (Journal : mesure de superficie indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour).

**1540 :**

Guillaume de Saint-Ferréol, après l'échange avec le Commandeur de Poët-Laval de la moitié du moulin de Manas contre le moulin d'Eyzahut et d'une terre de Salles, déclarait posséder 8 livres de revenus, 6 à Charols, 4 à Châteauneuf de Mazenc et 5 à Pont-de-Barret, révélant ainsi une fortune extrêmement modeste.

La famille de Saint-Ferréol a prétendu remonter au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère.

Cependant le plus ancien de ses membres, honoré d'un titre nobiliaire, était notaire à Manas de 1444 à 1472 et s'appelait Albert.

**La réforme**

Nous ignorons les causes du progrès de la Réforme à Manas.

Il paraît cependant probable que l'influence des Saint-Ferréol ne fut pas étrangère aux défections de quelques familles catholiques. Ils ne furent pas les seuls à embrasser les idées nouvelles : les Guyon de Salettes, les Isnard d'Odefred imitèrent leur exemple.

### **1562 :**

Pendant les guerres de religion de 1562 à 1598, (Édit de Nantes), la population catholique aussi bien que huguenote perdit de nombreux membres.

Des protestants, fuyant les persécutions consécutives à la conjuration d'Amboise de 1560, vinrent se réfugier dans le Sud-Est de la France, où ils savaient retrouver l'atmosphère affectueusement accueillante de leurs coreligionnaires protestants.

En exemple, la famille Bussy, venue d'Ile de France se réfugier dans les montagnes de la Drôme, plus précisément à Dieulefit. D'où l'ascendance de Daniel Bussy.

### **1.8.1563 :**

Nobles Antoine de Guyon et Charles Isnard, Seigneur d'Odefred, au nom de l'Église Réformée de Manas, déclaraient à Louis Marbaud, Consul de Montélimar que :

*"Ne eulx, de la dite église ne voulaient intervenir contre la paix et l'Édit du Roi, et offraient de rendre aux Consuls la clef du Temple qui devait être restituée aux catholiques".*

(Notes communiquées par M. De Coston).

Le prieur de ce lieu y avait une *jurisdiction* qu'il vendit aux Consuls pour 262 livres.

### **18.7.1573 :**

Après la Saint-Barthélémy, De Gordes (chef des troupes catholiques), à la tête de ses 200 gentilshommes, s'empare de Manas, malgré Montbrun (chef protestant) qui le défendit.

Le dépit qu'en eut ce chef, dit le Père Justin Boudin, fut si grand, qu'il cessa de tenir campagne, renvoya ses soldats, une partie à Nyons, une partie à Orange et même licencia ceux qui ne voulurent plus porter les armes.

Eustache Piémont raconte ainsi le fait :

*« Après la reprise de Chabeuil, Monseigneur de Gordes y laissa bonne garnison, fit marcher son armée qui n'était que de 1200 hommes de pied et 700 chevaux bien équipés, droit à la ville de Manas, à quatre lieues de Chabeuil, où après avoir campé durant huit jours, cuidant les prendre par force, survint nouvelle que le Roi voulait que chacun vécut en paix en sa maison, suivant l'accord de la Rochelle.*

*Occasion que Monseigneur de Gordes permit à la garnison de se retirer, aux troupes de Sieur Montbrun qui était à la vue du camp faisant bonne mine et quittèrent la ville.*

*Après, Monseigneur de Gordes fit approcher, en assurant, Monsieur de Montbrun avec lequel il parla longtemps, de quoi plusieurs murmurèrent de ce qu'il ne le chargeait, ayant lors le moyen et la force de le tailler en pièces.*

*Ce fait, le seigneur de Gordes se retira à Valence, laissant garnison à Manas et en plusieurs autres villes de Valentinois ».*

Chorier confirme brièvement la version de Piémont :

*La garnison de Manas, dit-il, incommodait les environs. Gordes assiégea cette place qui se rendit après un siège de quelques jours, la composition en ayant été négociée par Roysse, qui commandait dans le bourg de Dieulefit avec Gordes même.*

**1575 :**

Charles du Puy de Montbrun, capitaine des huguenots pour le Dauphiné, fut exécuté à Grenoble.

Guillaume de St-Ferréol, seigneur du Mas, Bologne etc. épousa Louise Dupré et fut ministre protestant en 1569 et en 1593, à Châteauneuf-de-Mazenc ; à Montélimar, de 1586 à 1592 ; à Orange, de 1594 à 1596 et à Vinsobres, de 1597 à 1607.

(E. Arnaud, Histoire des protestants du Dauphiné).

**1589 :**

Le Sieur de St Ferréol, nommé la Grande-Barbe, vendit Châteauneuf-de-Mazenc en 1589.

Des lettres imprimées d'Alphonse d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, au châtelain de la Garde-Adhémar, en date du 17.12.1589, confirment pleinement le fait :

**"Dieu seul tesmoignera, s'il lui plaist, le desplaisir que nous recevons en l'oppression du peuple surchargé de diverses levées que le rétablissement de l'autorité royale nous contrainct faire sur le plébee, laquelle la désobéissance a tasché daneantir et enterrer. S'estans partie des subjects rebellés, et ouvertement recherché, au péril de leur franchise, l'estrangier, ancien ennemy de la France, pour fortifier leurs dessains, sans avoir voulu gouster la douceur de nos admonitions, ainsi ont par dissimulation poussé le temps et abusé de la longueur de nostre patience, delaquelle nous avons voulu user, estimant quelle radouciraient leur inobedience, leur amerroit ung repentir dans la circonspection de l'éminent n'aufrage de lestat de ceste desolée province, sappée et minée puis 27 ans par lorage de nos guerres civiles, le venin desquelles nous jugeons provenir de leur meritoire chastiment, puisque le respect, la reverence de nostre religion catholique, apostolique et romaine, et le debvoir qu'ils debvroient avoir envers leur roy, ne peult empescher le meutre, le parricide, ny la prodiction que les particullières passions produisent dans une espineuse vangeance, laquelle nous avons autant quil nous a esté possible évité, doù nos deportements à la reduction de la ville de Vienne, Cornilhon et Chasteauneufs de Mazenc feront tousiours preuve contre les imposteurs et voir au travers de nostre clémence, laquelle y a supplanté le sac et le sang des catholiques qui estoient dedans ; toutesfois cela n'ayant peu encor amollir leur coeur, nous sommes forcés de tenir sur pied les gens de guerre qui estoient au-devant et dans les garnisons des autres villes et chasteaux de cedit pays, pour nous opposer à leurs factieuses entreprises, remettre à Sa Majesté certaines places qu'il leur restent encor entre les mains, qui ne se pleut sans pourvoir à lentretenement desdits gens de guerre, tant d'une que daultre religion pour trois moys, et satisfaire à une partie de 2500 escus que nous avons accordé au cappitaine Saint Ferreol pour la restitution dudict Chasteauneufs, et r'embourcement de quelques fortifications qu'il y avait faictes contre le service de sadicte Majesté, estant moins damageable audict pays le payement de ladicte somme, que de souffrir la despence du siège pour forcer ladicte place, lequel, outre la perte des hommes, amerroit beaucoup plus de foulle que ladicte partie ne monte.**

(Archives de la Garde-Adhémar, CC, 23)

Ce style officiel n'était pas moins tourmenté que les affaires du temps.

(André Lacroix, L'arrondissement de Montélimar).



**Façade Nord de l'actuelle mairie**

**1600 :**

Il y eut à Manas, jusqu'en 1615, une église protestante unie à celle de Châteauneuf de Mazenc. En 1601, le synode de Nyons fixe la résidence de son pasteur à Saoû. Celui de 1606 à Saint-Marcelin la fixe à Manas.

**1641 :**

Jugement de maintenue de l'intendant de Sève : les Eynard ou Isnard, remontent à 1475 et à Mathieu qui épousa Louise de Cliou. Sébastien, fils de Mathieu acquit, le 23.10.1525, entre La Penne, Teyssières et Montjoux, au prix de 500 écus d'or, la seigneurie d'Odefred et continua néanmoins à résider à Manas, où il testa en 1548 en faveur de Charles son aîné. Celui-ci servit le Roi Charles IX, comme capitaine de 300 hommes de pied, sous les ordres de Jacques de Crussol, commandant pour Sa Majesté en Dauphiné, et Jean, son frère, en considération de ses services militaires, reçut le Prieuré de Soyans, avec ses dîmes et revenus, du même Baron Florensac. (Jean fut gouverneur de rue, en Picardie, en 1569. Dict. hist. Guy Allard).

Pendant la paix qui suivit l'Édit de Nantes, la branche des Isnard de Manas ne jette plus d'éclat et finit, croyons-nous, au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Les armes des Isnard figurent sur l'écusson très abîmé au-dessus de la porte ancienne de la mairie.

**1664 :**

La vérification des droits à l'exercice de chaque communauté réformée aboutit à la suppression d'une église, celle de Manas et Saoû et de 30 annexes. .

Les protestants étaient souvent enterrés dans leur terre. L'état civil des familles protestantes n'était pas enregistré sur les livres de paroisse tenus par les prêtres catholiques, jusqu'à l'Édit de septembre 1787, pris par Louis XVI.

Avant 1877, il n'y avait pas de livret de famille. C'était l'acte de mariage notarié qui faisait foi. Mais les protestants mariés au "désert" c'est à dire dans un lieu inconnu, n'en avaient pas toujours.

A noter l'existence d'un cimetière protestant au Nord-Est de l'actuel cimetière, de l'autre côté de la route.

**1691 :**

Le curé de Manas se nomme Guifred.

**1695 :**

**Capitation** : cet impôt par tête d'origine féodale est devenu public sous Louis XVI.

La capitation, impôt direct a été établi en 1695, lors des difficultés financières suscitées par la guerre de la ligue d'Augsbourg (Allemagne) et à l'issue de la terrible crise économique de 1692-1694.

Il est particulièrement novateur puisqu'il impose tous les Français, répartis en 22 classes, d'après les fonctions et les titres, à l'exception du Clergé.

C'est un impôt personnel, cependant, comme il serait trop lourd pour l'administration, d'analyser le cas de chaque habitant dans les villages, on impose globalement la communauté, à charge pour elle de « péréquer » l'impôt entre ses ressortissants, selon leur fortune.

Cet impôt persiste avec des interruptions et des modifications dans la répartition jusqu'à la Révolution.

Théoriquement basé sur la richesse, la capitation frappa surtout les non-privilegiés.

**1690-1710 :**

Mini époque glaciaire qui s'abat sur la France et l'Europe. Il y a une certaine famine, les hivers sont très rudes avec la neige abondante. Les loups viennent aux portes des villages.

**1706 :**

Le dixième jour du mois de mai, on ôta aux loups, dans le bois d'Eyson, à Pont-de-Barret, Séraphin Scipion Chassagnon.

La précédente année, vers la même saison le loup avait fait beaucoup de ravages dans ce lieu et aux villages circonvoisins. Il prit et dévora un petit garçon de Esprit Venouil.

(Extrait des Notes topographiques et historiques sur Pont-de-Barret par l'Abbé Chappon)

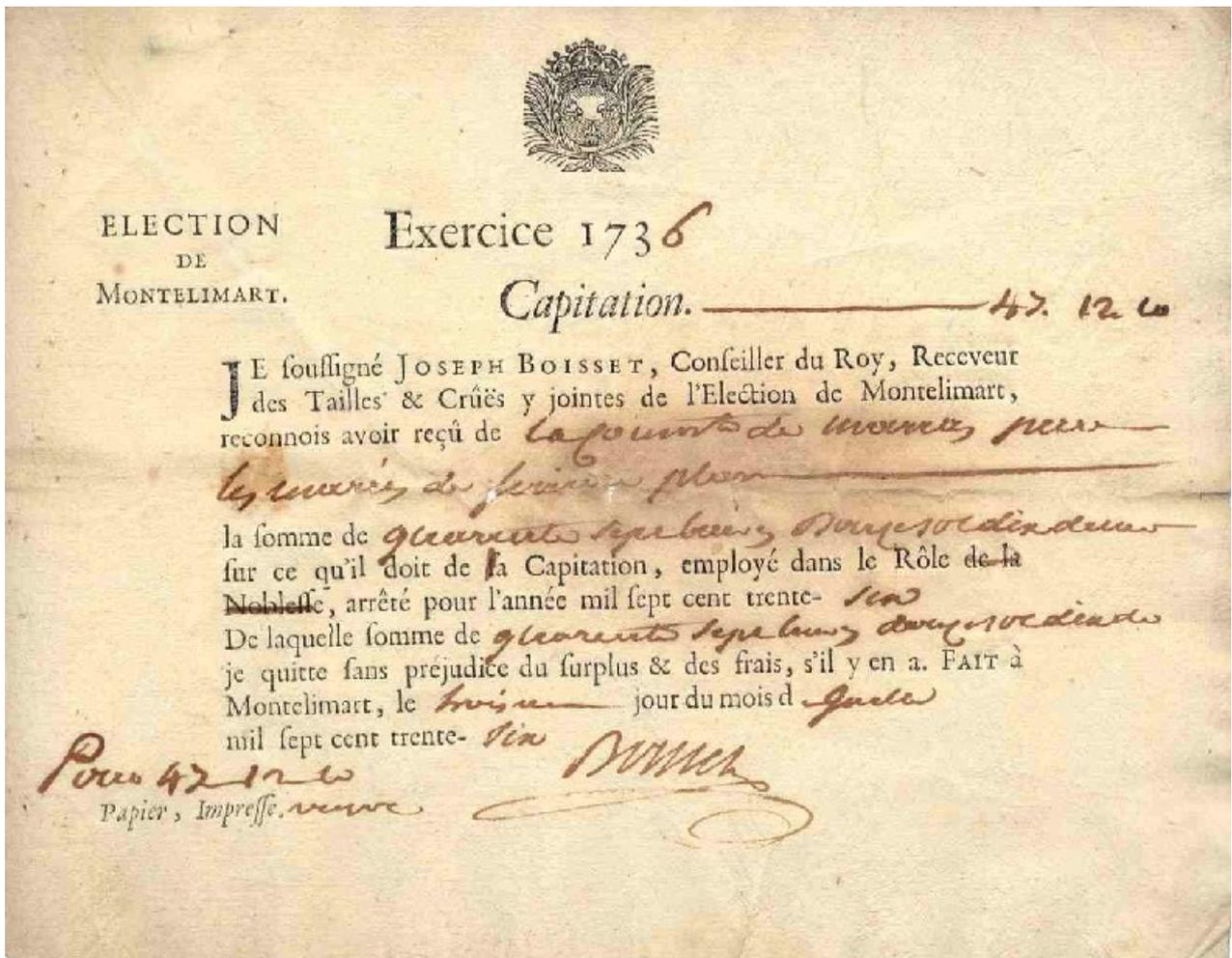
**1730 :**

A cette époque sévit la "Grande peste de Marseille".

Un cordon sanitaire est établi par roulement de la "Milice paysanne", le long de l'Aigues, rivière du Nyonsais.

**1731 :**

Le curé de Manas se nomme Ravel



*A Moulins le 26 de juillet 1776*

**V**OUS trouverez cy-joint, Messieurs, des Feuilles imprimées contenant le dénombrement général des Hommes mariés, & non mariés qui habitent dans vôtre Communauté & son Mandement, tant Fermiers des Ecclesiastiques, Nobles ou Roturiers que Propriétaires des Fonds, ensemble des Journaliers qui n'ont aucunes possessions.

Vous aurez une singulière attention de remplir les Colonnes avec exactitude & précision, vous me les renverrés ensuite signées de vous au bas, pour que je puisse les faire passer à Monsieur l'Intendant au plus-tard dans la quinzaine.

Comme il a été décidé que les Chemins de cette Province seront réparés par Corvées, ainsi que ceux des autres Généralités, & que c'est sur ces Feuilles que M<sup>r</sup>. l'Intendant doit décider le nombre que vous devez en fournir, vous avez un grand intérêt d'y comprendre généralement tous vos Habitans, parce que ceux qui n'y travailleront pas par eux-mêmes seront contraints d'y faire travailler par leurs Domestiques, ou payeront les Journaliers; cet arrangement procurera aux Pauvres le soulagement que les Aisés doivent leur donner en pareil cas.

Tous les Habitans du Dauphiné sont intéressés à ces Réparations, ils en tireront un grand avantage, en ce que le transport des Denrées & celui des Equipages des Troupes se feront avec plus de facilité, & le Commerce en general en recevra beaucoup d'utilité.

Vous ne sçauriez donner trop d'application à exécuter le contenu en cette Lettre, dont vous donnerez un reçu au Porteur, afin que je sois en état de rendre compte à M<sup>r</sup>. l'Intendant, de la négligence de ceux qui ne répondront pas dans cette occasion à ses bonnes intentions. Je suis, Messieurs, vôtre très-humble, & très-obéissant Serviteur.

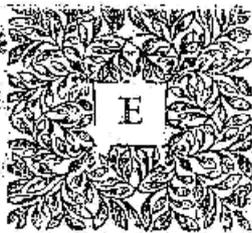
*Cinq sols*

*J. B. de M...*

*Monsieur le Consul de M...*



**JEAN-ANTOINE JOMARON,**  
*Chevalier, Conseiller du Roy, Trésorier de France  
au Bureau des Finances & Chambre du Domaine  
de la Généralité de Grenoble, Commissaire départi  
par Sa Majesté pour l'exécution de ses Ordres en  
Dauphiné, en l'absence de Monsieur de Fontanieu,  
Intendant de ladite Province, & de l'Armée de  
Sa Majesté en Italie.*



**E** TANT nécessaire de pourvoir au remplacement qui doit être fait des Miliciens qui manquent au complet des trois Bataillons de Dauphiné en conséquence de l'Ordonnance du Roy du premier Octobre 1735. & étant informé que la plupart des Garçons qui sont sujets à la Milice changent de Paroisses & vont même habiter d'autres Provinces pendant quelques mois dans le dessein d'éviter par ce moyen d'être compris dans les Etats qui seront dressés en conséquence des nouveaux Ordres qui seront donnés aux Officiers des Communautés de cette Généralité.

VEU l'Ordonnance du Roy du premier Octobre 1735. & les Ordres à nous adressés par Monsieur d'Angervilliers Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre par ses Lettres des 20<sup>e</sup>. Octobre & 21<sup>e</sup>. Novembre dernier, contenant que dans le courant du mois de Février prochain les Paroisses ou Communautés de la Généralité de Grenoble fourniront le nombre nécessaire de Miliciens pour le remplacement des Soldats qui manquent au complet des trois Bataillons de Milice de cette Généralité, par Mort, Maladies incurables, Désertion, Engagements volontaires pour aller servir dans les Armées du Roy en Italie, ensemble pour les trente par Bataillon qui doivent être congédiés.

Nous faisons très expresse défense à toutes sortes de personnes sujets à la Milice de s'absenter de leurs Paroisses ou Communautés, à commencer du quinze du courant, à peine d'être déclarés Egarés dans les Paroisses qui seront dressés par nos Subdélégués lors de la levée desdites Milices; Enjoignons aux Officiers des Lieux de les comprendre dans les Etats qu'ils représenteront lors de ladite levée, à peine de trois cens livres d'amende pour chaque Garçon omis dans lesdits Etats, & sera la présente publiée & affichée ou besoin sera, & lue dans chaque Lieu à l'issue de la Messe de Paroisse le premier Dimanche ou jour de Fête qui suivra immédiatement la réception. Fait à Grenoble le treize Janvier mil sept cent trente-six. Signé JOMARON. Et plus bas, Par mondit Seigneur, PACOT.

*M<sup>rs</sup> Les Juges & Officiers de la Cour de la Province de Dauphiné, Se conformant au contenu  
présente en ce qui les concerne, nous en recevrons la réception en payant au port  
des Sols, Fait à Grenoble le 21 Janvier 1736, JOMARON*

Capitation  
1738.

GENERALITÉ  
DE DAUPHINÉ.

ÉLECTION  
de *Montelimar*

ÉTAT DE RÉPARTITION DE  
LA CAPITATION DE LA COMMUNAUTE

de *Manar*

pour l'année 1738. arrêté par Nous JEAN-ANTOINE JOMARON, Chevalier, Conseiller du Roy, Tresorier de France au Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Généralité de Grenoble, Commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses Ordres en Dauphiné en l'absence de Monsieur de Fontanieu, Intendant de ladite Province, en exécution des Déclarations du Roy des 12. Mars 1701. 9. Juillet 1715. & de l'Arrêt du Conseil du 9. Juillet 1737.

**V**EU l'Etat de Répartition ci-dessus montant  
à la somme de *trois cent trente*  
*neuf livres*

**N**OUS ORDONNONS que le présent  
Rolle sera exécuté selon sa forme & teneur :  
ce faisant que les Particuliers y dénommez seront  
tenus de payer dans le mois de Mars prochain  
la moitié des sommes pour lesquelles ils y sont  
compris, & l'autre moitié dans celui de Septembre;  
& outre ce, douze deniers pour livre pour les  
Taxations & Droits de Recette attribués au Col-  
lecteur, au Receveur de l'Élection & au Receveur  
Général des Finances en Exercice, à peine d'y être  
contraints par les voyes ordinaires & accoutumées  
pour les deniers & affaires de Sa Majesté ; Seront  
les deniers provenans desdits Récouvremens remis  
par le Collecteur dans les termes ci-dessus au Re-  
ceveur des Tailles de l'Élection en exercice, à la  
déduction néanmoins de quatre deniers pour livre  
pour son droit de Recette. FAIT à Grenoble  
le *3. février* mil sept cens trente-huit.

*Jornaroz*

**1742 :**

On trouve à Manas le Marquis de Brizon, de Largentière, propriétaire de la moitié du moulin banal, d'un foulon à draps et d'un moulin à huile. (Archives de la Drôme).

Toujours en 1742, le chevalier de Gaillard d'Agoult évaluait à 600 livres ses revenus de Manas :

- 10 sétiers de blé de cences
- la dîme à la cote 20ème
- le droit de mouture à la cote 25ème
- et celui de fournage à la même cote.

**1750 :**

Ce milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle marque le début d'une révolution agricole. Le cheval plus rapide, va remplacer souvent les bœufs pour les labours.

**1756 :**

le curé se nomme Saint-Genys

**1758 :**

Extrait du registre paroissial, tenant lieu d'Etat-Civil :

Le 21 décembre 1758 est décédé Claude Girard âgé d'environ 46 ans. Après avoir résisté à toutes les représentations qui lui ont été faites par nous, soussignés et refusé de recevoir les sacrements de la Sainte Église, a été privé de la sépulture ecclésiastique.

Ainsi le certifient Sieur Pierre VERDIER et Alexandre ESTRAN ainsi que le curé Saint-Genys (ceci n'était pas un cas isolé).

**1773 :**

Le 15 juillet, décédait : Jean Antoine Estran, âgé d'environ 70 ans, Châtelain de Manas.

Son fils Alexandre ESTRAN, né sans doute en 1727, puisque décédé à 77 ans le 9 novembre 1804, a été maire de Manas.

Celui-ci avait épousé Françoise DEVIEZ originaire de Taulignan, décédée elle-même le 24 septembre 1802. De ce mariage naquirent quatre enfants :

- Françoise née le 22 avril 1771, décédée le 27 décembre 1772 en bas âge
- Jeanne-Marie née le 22 novembre 1772 qui épousa Joseph CHANCEL et mourut le 14 mai 1815
- Jean-Alexandre né le 25 mai 1775
- Élisabeth née le 10 juillet 1777 qui épousa en l'an 10 Antoine FAYSSE



1774 :

Le règne de Louis XVI commence en 1774.

En 1789, le Roi de France devient le Roi des Français, puis en juin 1791, il est démis de ses fonctions.

C'est l'arrivée de la I<sup>ère</sup> République en 1792

Pris dans la tempête révolutionnaire, Louis XVI fut déchu le 10 août 1792.



*En décembre 1789 fut créée la Caisse de l'Extraordinaire, destinée à recevoir le produit de la vente des bien nationaux. En contrepartie, elle émit des assignats tel celui-ci, de 300 livres datant de 1790. Le portrait de Louis XVI et les vignettes furent gravés par Augustin de Saint-Aubin et les poinçons d'encadrement par Lorthior. Le filigrane de cet assignat comporte trois fleurs de lis, ainsi que les mentions « La loi et le roi » et « Obligation nationale ».*

## **5. LES TEMPS MODERNES**

### **La période révolutionnaire et La première République**

La Révolution survient. La loi du 14 décembre 1789 régit les municipalités. Les communautés deviennent communes.

Elles sont administrées par un Conseil Municipal, élu, composé d'officiers municipaux et de notables.

A la tête, un maire, élu pour deux ans, et un procureur.

Le premier maire manasson a été François FOMBONNE, Officier public nommé par le Conseil Général de Manas

C'est une période d'instabilité mais également de surveillance centralisée. Chaque commune doit désigner un « agent national » qui veillera à l'application des lois dans la commune et en rendra compte tous les dix jours.

C'est l'époque néfaste où les esprits troublés par les événements sont désorientés.

Les frères vendent leurs frères, les malheureux vendent leurs bienfaiteurs, les habitants d'un même pays vendent leurs compatriotes.

Dès 1792 les actes sont signés par des citoyens laïcs et non plus par le Curé, qui doit remettre ses registres au Procureur de la commune, conformément à l'Article 1<sup>er</sup> titre 6 de la loi du 20 septembre 1792.

Le curé Saint-Genys remet donc les registres à François FOMBONNE, Officier public nommé par le Conseil Général de Manas.

### **Adjudication de biens nationaux**

Le 1 frimaire de l'an second de la république française, (soit 27.11.1793), on procéda à la vente par adjudication, de divers biens, immeubles, situés dans les terrains des municipalités de Montboucher et Manas, ayant appartenus à l'ordre de Malte.

La lecture complète du procès verbal d'adjudication est assez fastidieuse. C'est pourquoi je me bornerai à citer quelques extraits, établissant comment l'un de mes ancêtres s'est porté acquéreur d'un lot de cette adjudication.

*Il a été procédé à la vente d'un bien mentionné au rapport des experts, situé en territoire de Manas, en terre labourable de la contenance d'une setérée 3/4, comprises ramières et gravières, quartier appelé St-Jacques et conforme au rapport, estimé à la somme de 1.200 livres, sur lequel a été fait offre de la somme de 2 300 livres. Lecture obligamment faite de ce que dessus, le premier feu a été allumé. Pendant sa durée, le citoyen Antoine MESSIER, habitant Manas, a offert la somme de 2 500 livres et a signé. Le second feu a été allumé, pendant la durée duquel, personne n'ayant surenchéri, le bien a été adjugé défini. Revenant au citoyen Antoine MESSIER, pour la somme et le prix de 2.500 livres, montant de la dernière offre, pour en prendre possession dès le jour où il ira effectuer le premier paiement de la dite adjudication.*

*Enregistré à Montélimar le 1 nivôse de l'an deux de la République. Reçu 15 sols.*

(Je ne situe pas exactement le lot, objet de cette adjudication, mais je possédais encore une parcelle de terrain dans ce quartier jusqu'au remembrement intervenu récemment.

En effet Antoine MESSIER, n'était autre que le grand-père de mon arrière-grand-mère).

Alphonse CARRON - Février 1990.



## Carte de Cassini

C'est à l'initiative de Louis XV, impressionné par le travail cartographique réalisé en Flandre, qu'est levée la première carte géométrique du Royaume de France.

César François Cassini de Thury dit Cassini III, fils de Jacques, est chargé de réaliser ce travail à l'échelle « d'une ligne pour cent toises », soit 1/86400<sup>ème</sup>. Les levées commencent en 1760.

La carte s'appuie sur le réseau géodésique que viennent d'établir de 1683 à 1744, Jean-Dominique Cassini et son fils Jacques (le grand-père et le père de César).

En 1789, Jacques-Dominique Cassini, fils de César François Cassini de Thury, finit les levées. Il aura fallu 30 ans pour effectuer ce travail gigantesque.

La publication est retardée par les événements de la Révolution pour n'être achevée qu'en 1815. Quatre générations de Cassini se seront consacrées à la réalisation de la carte qui mérite de porter aujourd'hui le nom de cette famille.

La carte de Cassini servira de référence aux cartographies des principales nations européennes pendant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.



**1814 et 1815 :**

Fin de l'Empire. Occupation de Crest et de la région par les Autrichiens.  
 En 1814, la ville de Crest fut livrée une journée au pillage.  
 Dans les communes environnantes, réquisitions de foin, de blé, de bétail, etc.

**1815-1824 :**

Règne de Louis XVIII,

**1824-1830 :**

Règne de Charles X, jusqu'à la Révolution de juillet 1830.

### **La monarchie de Juillet :**

Louis-Philippe I<sup>er</sup>, règnera de 1830 à 1848  
 Il sera le dernier Roi des Manassons.

**1830 :**

Prix de boucherie

- Les moutons valent de 15 à 18 F pièce
- Les brebis de 6 à 13 F
- Les agneaux de 4 à 7 F
- Un bœuf gras de 220 à 245 F.

**1835 :**

La statistique divisait le territoire de Manas en 32 ha de bois, 8 de vignes, 6 de prairies, 15 de pâturages et de terres incultes, 22 de chemins et rivière.  
 Total : 191 hectares.

**6 Mai 1839 :**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Gervais

*Notre commune, mais aussi, celles de La Bâtie-Rolland, La Laupie, Bonlieu, Cléon d'Andran, Charols et Manas n'ont pas d'accoucheuse, ce qui est cause que beaucoup d'enfants et de mères périssent lors des accouchements.*

*Il y a seulement des femmes, qui dans la plus complète ignorance de cette délicate profession, occasionnent par leur imprudence des malheurs contre lesquels l'humanité réclame.*

**1839 :**

D'après M. Mermoz, la contenance imposable à Manas en 1839 était de 168 hectares, d'un revenu de 6.826 F, les propriétés bâties de 1.676 F et les constructions publiques en 1873 s'élevaient :

- pour l'État à	1 300,27
- pour le département	530,57
- pour la commune	987,53
- les non-valeurs	<u>67,81</u>
	2 886,18

## Au service de la patrie

Sous Louis-Philippe et avec le régime de la Loi du 21.03.1832, alors que la durée du service était de sept ans, il suffisait de tirer un « Bon Numéro » pour en être dispensé. Avec un « Mauvais Numéro » c'était bon pour sept ans !

Le jeune allait tirer au sort.

Cependant il restait la possibilité de se dispenser de cette charge, en payant, tout à fait légalement un remplaçant, qu'on appelait Briscard.

C'est ainsi que par un acte signé devant le notaire le **2.12.1839**, Antoine Henry Messier de Manas, se faisait remplacer pour le temps qu'il lui restait à faire, (durée non précisée), par Jean Ribes, caporal au 4ème Régiment d'Infanterie de ligne.

L'affaire était conclue pour la somme de six cents francs dont deux cents francs payés comptant.

Le 15.6.1840 : Dénonciation à Antoine Henry Messier et Jean Antoine Messier, son frère, de l'acte par lequel Ribes a cédé sa créance de quatre cents francs à Goduchaux.

A cette époque, le maire est Jean-Antoine-Siméon Faysse. Il est devenu maire en 1816, il le restera jusqu'en 1848.

Le **20 septembre 1840**, il prête le serment qui lui est imposé par la loi :

*« Je jure fidélité au Roi des Français, et obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ».*

Cette prestation de serment est une formalité obligatoire, la refuser équivaut à une démission. A noter qu'à cette époque c'est le préfet qui nomme le maire et l'adjoint, parmi les membres élus du conseil municipal.



Léon Piesowocki

## L'herbe de rue répara la faute charnelle du veuf en mal d'amour

(Extrait de la petite histoire de la Drôme Provençale de Roland Brolles)

Blotti sur la rive droite du Roubion, le petit village de Manas abritait Louis Mirabel et sa femme, couple sans histoire et sans enfant. Honorablement connu jusqu'alors, ce robuste paysan quadragénaire allait sombrer dans une sordide affaire au soir du **11 février 1842**, à la mort de son épouse. Se retrouvant seul, dans la force de l'âge, Louis Mirabel fut bien vite la proie de pulsions charnelles que le deuil, très strict à cette époque, lui interdisait d'assouvir. Avec ses cheveux noirs, ses yeux roux et son menton rond d'homme bien nourri, il avait encore suffisamment d'atouts pour séduire de belles manassonnes.

En bon chrétien, il résista au démon tant qu'il le put, mais un jour, il céda et se mit à courtiser avec ardeur sa belle-sœur qui vivait sous son toit depuis près de cinq ans. Mirabel n'eut guère à forcer pour arriver à ses fins. Née à Puy-Saint-Martin en 1816, Marguerite Conte était une faible d'esprit.

Dès mars 1842, elle ouvrit sa couche à son beau-frère pour trois mois d'amours interdites, au cours desquels Louis effeuilla la marguerite sans grande précaution. A tel point d'ailleurs qu'après la récolte des vers à soie, elle tomba enceinte sous les assauts répétés du veuf insatiable. Cette fâcheuse grossesse fit perdre la tête à Mirabel.

Le 5 mai 1842, pour éviter tout commérage local, Mirabel conduisit sa belle-sœur à Bourdeaux chez le docteur Honoré Bernard, à qui elle se plaignit de l'absence de ses mois. Le praticien lui conseilla l'application de sangsues sur le bas-ventre, mais Marguerite refusa le traitement. Obsédé par cette future maternité, dont il ne voulait pas qu'elle aille à son terme, il se mit en quête de plantes abortives. Son choix se porta sur l'herbe de rue.

Commune dans les prairies humides et ensoleillées, près des rivières et dans les fossés, cette herbacée, appelée rhubarbe des pauvres, fut largement propagée par les moines dès le haut Moyen-Âge, avant de gagner les jardins profanes où elle aida moult femmes à maîtriser la fatalité d'un fruit non désiré. Haute d'un mètre, l'herbe de rue se pare de fleurs jaunes dès le mois de juin. Les bestiaux ne la broutent guère, car c'est une plante dure et cannelée, qui donne un foin de mauvaise qualité. Ses racines ligneuses et ses feuilles d'un gris verdâtre sont laxatives. A forte dose, la rue est abortive et peut générer de graves intoxications avec des lésions viscérales. De plus elle exhale une odeur repoussante qui provoque des nausées quand on la boit infusée.

Affolé par l'attitude de sa belle-sœur, Mirabel ne fit pas alors dans la discrétion pour trouver l'herbe de rue ; il demanda sans succès à Philippine Brun si elle connaissait un pré où poussait cette fameuse plante abortive. Prétextant assez maladroitement un mal de tête tenace, il renouvela sa démarche auprès de son voisin Jean Blanc. Le vieillard lui indiqua une haie où la plante fatale croissait à foison. Mirabel s'y précipita. Un court instant plus tard, Catherine César le vit revenir avec une poignée de rue en graines dans la main droite. Elle ne put voir la suite. Dans le secret de sa cuisine, le veuf prépara deux diaboliques décoctions, l'une avec de la rue et du genévrier sabine, l'autre avec du séneçon, toutes trois puissantes plantes abortives.

Il les servit à Marguerite, la première mêlée à du sirop d'orgeat, la seconde à du vin blanc, en lui faisant croire qu'il s'agissait de l'eau de mauve. Marguerite les bût, mais elle confiera à quelques commères que les liqueurs de Mirabel étaient très mauvaises et piquantes comme du vinaigre. Dans l'heure qui suivit, Mirabel imagina une mise en scène pour justifier les prochaines pertes de sang de sa belle-sœur.

Comme le lendemain était jour de cuisson du pain au four communal, il lui conseilla d'aller au moulin à pied et de ramener toute seule un sac de 40 kilos de farine qu'elle devait laisser tomber sur son ventre en présence de témoins. Le choc justifierait l'hémorragie. Nullement contrariante, Marguerite obtempéra.

Au moulin, le meunier Paulin Magnet lui chargea le sac sur la tête. A deux reprises, sur les six cents pas du retour, Marguerite simula la chute et demanda de l'aide à Suzette Raymond, la ménagère et à Jean Robert le colporteur de terraille (Poterie fine, jaunâtre ou grise, qui se fabriquait depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle près de Pont-Saint-Esprit) qui la raccompagnèrent chez Mirabel.

Le veuf était aux anges. Son plan fonctionnait à merveille. Les potions infernales ne tardèrent pas à produire leurs effets. La pauvre femme se tordit bientôt de douleur et perdit du sang en abondance. Pris de panique par cette hémorragie soudaine, Mirabel se montra bien peu discret en jetant dans la ruelle plusieurs pots de chambre pleins de sang par la fenêtre de sa cuisine. Sa voisine Elisabeth Roux en fut estomaquée. Deux jours après, Marguerite continuait toujours à se vider par les organes. De moins en moins prudent, sur son tas de fumier Mirabel déposa, aux dires du voisin Jacques Pertrel, une matière glaireuse et sanguinolente de la taille d'une main. Plusieurs témoins virent cette chose sans oser s'en approcher. Seul un chien jaune le fit et dévora le tout avec appétit. Les soupçons d'avortement envahirent alors plus d'un manasson. Comme l'hémorragie affaiblissait dangereusement Marguerite, Mirabel appela à son chevet le docteur Auguste Courbassier de Châteauneuf-de-Mazenc. La malade refusa l'examen médical, mais accepta du médecin un petit traitement à base de jus de citron et de vinaigre blanc. Inquiet et pâle comme un linge, Mirabel confessa à Courbassier qu'on intriguait contre lui et qu'il avait peur d'être arrêté pour avoir soi disant engrossé sa belle-sœur et l'avoir avortée. Très digne, le médecin lui rétorqua : « Je ne peux rien pour vous. Si vous êtes coupable, la justice vous punira. Ne croyez surtout pas que je vais charger ma conscience pour vous obliger ».

L'état de santé de Marguerite empira tellement que Mirabel lui demanda de rédiger son testament en sa faveur afin qu'elle lui léguât tout ce qu'elle possédait. Notaire à Saint-Gervais-sur-Roubion, Antonin Arzac se déplaça à Manas. Là, devant témoins, il enregistra les volontés de la malade qui étaient, en fait les désirs de son beau-frère. Ce dernier était fébrile et irritable comme sait l'être un joueur de cartes plongé dans une partie à gros enjeu. Alors qu'elle allait signer, la pauvre femme fut la proie de douleurs très violentes qui lui oppressèrent la poitrine à la faire hurler. Le notaire dut attendre que la crise cessât pour enregistrer enfin le testament. Sitôt l'acte établi, les témoins se répandirent en palabre dans le village sur la curieuse maladie de Marguerite et l'étrange nervosité de Mirabel.

Durant tout l'été 1842, la rumeur enfla, les langues se délièrent en rajoutèrent tant et tant qu'après bien des hésitations, de peur de calomnier injustement un de leurs administrés, le maire de Manas et son adjoint Bussy se décidèrent enfin à saisir le procureur du roi à Montélimar.

Le 8 octobre 1842, ils lui écrivirent en usant d'un prudent conditionnel que le nommé Louis Mirabel aurait eu des rapports *incintinents* avec sa belle-sœur, Marguerite Conte, femme à demi-stupide avec laquelle il demeure et qui serait tombée enceinte. Selon eux, Mirabel aurait fait prendre à cette femme des potions funestes à l'enfant et aurait fait périr ce dernier dans le sein de sa mère.

Le 21 octobre 1842, Antoine Gailhardon, juge de paix du canton de Marsanne, vint enquêter chez Mirabel, qui nia toutes les accusations portées contre lui. Assisté du garde-champêtre, Baptiste Milon, le magistrat saisit cinq fioles mystérieuses dans lesquelles les pharmaciens Bouvet et Bonnet trouvèrent de l'herbe de rue, du genévrier sabine et du séneçon. La présence de ces plantes abortives fit peser de tels soupçons sur le veuf de Manas que le 26 octobre, Louis Mirabel fut placé sous mandat de dépôt après un deuxième interrogatoire qui ne donna rien de plus que le premier. Il n'y en eut plus d'autre dans l'immédiat car, souffrant de fièvre typhoïde et d'un phlegmon purulent à la cuisse, il fut hospitalisé à Montélimar.

Le 8 février 1843, sa guérison ayant été constatée par le docteur Javelas, Mirabel subit un nouvel interrogatoire au cours duquel il avoua avoir eu avec sa belle-sœur quatre ou cinq relations criminelles, mais il nia en bloc l'avortement, la mise en scène du sac de farine, les potions abortives et le testament forcé. Malgré tout, le veuf fut emprisonné et inculpé pour avoir provoqué l'avortement de Marguerite Conte en lui ayant administré des substances qui, sans être de nature à donner la mort, étaient nuisibles à la santé. Sous le choc de cette lourde accusation, Mirabel retomba malade et ne put être transféré à Valence pour y être jugé.

Cinq mois plus tard, il fut enfin sur pied. Le 2 août 1843, il comparut devant le juge Maurel de Rochebelle, président de la cour d'assises de la Drôme. A l'issue des débats, Marguerite échappa à toute sanction en raison de son idiotisme, de son défaut d'intelligence et de sa démente. Louis Mirabel fut lui aussi acquitté à la surprise générale, car les preuves de sa culpabilité n'avaient pas été suffisamment établies.

Ah ! Si le chien jaune de Manas n'avait pas eu si bon appétit !



Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **3 février 1844** :

*Vu la lettre de M. le Sous-préfet, vu l'ordonnance Royale du 7 août 1842 qui dispose que les communes dont la population protestante est desservie par un même pasteur, doivent concourir au paiement de l'indemnité de logement, que l'article 30 de la Loi du 18 juillet 1837 a rendu obligatoire ; considérant que la commune de Manas se trouve dans le cas prévu par la dite ordonnance ; considérant que sa part à l'indemnité de logement du pasteur de Poët-Laval doit être proportionnée à la population protestante de Manas, n'étant que de 20 à 25 personnes, sa part à la dite indemnité doit être dans un rapport proportionnel à ce nombre de personnes. Manas ne doit en conséquence fournir que la plus faible partie de la dite indemnité.*

*Par ces motifs le conseil délibère qu'il soit alloué la somme de 10 francs pour satisfaire au contingent dû par la commune de Manas.*

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **15 août 1846** :

*Le traitement du vicaire s'élève à 250 francs par an.*

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **17 novembre 1850** :

*Vote d'une imposition extraordinaire pour faire face au paiement des dépenses qu'il est nécessaire de faire pour un petit lavoir public et pour la conduite hors du village de l'écoulement de l'eau des fontaines de cette commune.*

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **26 décembre 1850** :

*Le conseil municipal décide la construction d'un aqueduc sur le canal dit « la mère d'eau », qui traverse le chemin vicinal de Manas à Puy-Saint-Martin, pour 20,20 francs.*

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **26 novembre 1851** :

*Vote d'une imposition de 1297 francs pour la construction du pont sur le Roubion entre Manas et Pont-de-Barret, pour un coût total de 4797 francs.*

## La deuxième République

### **1848 :**

Louis-Philippe est renversé, en avril 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu à l'Assemblée constituante, en juin, il est candidat à la présidence de la République et le 10 décembre il est élu président de la République. L'éphémère Seconde République est instaurée, puis détruite par le coup d'état du 2 décembre 1851. Les sociétés secrètes se réorganisent pour la défendre.

### **2.12.1851 :**

Le coup d'état est très mal accueilli dans la région, une insurrection éclate. 3 000 à 4 000 hommes des cantons de Crest-Nord, Crest-Sud, Bourdeaux, Dieulefit, marchent sur Crest. L'élan qui a mené les républicains de la région à Crest pour combattre le coup d'état du 2 décembre a largement concerné les habitants de Manas.

Les fusils de chasse, les bâtons ferrés et les faux montées à l'envers ne peuvent rien face aux tirs à mitraille des canons qui font de nombreux morts, dont François Girard, 44 ans, 4 enfants, maréchal-ferrant et cultivateur à Manas. Le rapport des gendarmes dit : «On lui a percé la paillasse...»

Après un bref combat, c'est la retraite, puis la fuite et les arrestations.

### Livre d'or des victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 Commune de Manas :

- 1 - Abert Pierre, 33 ans, 3 enfants, maréchal ferrant, né à Manas.  
Vice-président des sociétés secrètes, recruteur pour ces sociétés.  
A fait des aveux. Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
  
- 2 - Bompard Casimir, 30 ans, marié, 1 enfant, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes, a pris part au mouvement.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
  
- 3 – Bompard Louis, 34 ans, marié, 2 enfants, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes, a pris part au mouvement.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
  
- 4 – Bracou Casimir, 31 ans, marié, 1 enfant, cultivateur, né à Manas.  
A marché armé sur Crest. Exalté.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
  
- 5 – Bracou Hippolyte, 33 ans, marié, sans enfant, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes. A pris part en armes à l'insurrection.  
A tenu de mauvais propos. Dangereux.  
Cinq ans d'Afrique. Gracié, engagé.

- 6 - César Jean-François, 33 ans, marié, 4 enfants, maçon, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes. A pris part à l'insurrection  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
- 7 - César Régis, 42 ans, marié, 1 enfant, maçon, né à Manas.  
A pris part au mouvement. Membre actif des sociétés secrètes.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
- 8 - Comblefaut Pierre-François, 28 ans, célibataire, cultivateur, né à Manas.  
Est allé à Crest armé d'un fusil, y a été blessé. Bons antécédents.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
- 9 - Crouzon Casimir, 30 ans, marié, 3 enfants, boisselier, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes. A pris part au mouvement.  
Mis en liberté sous la surveillance de la Police Générale.
- 10 - Dourille Hippolyte, 26 ans, marié, 4 enfants, aubergiste à Manas, né à Saoû.  
Pas de charges suffisantes. Mis en liberté.
- 11 - Magniet Auguste, 21 ans, célibataire, meunier, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes, a marché armé sur Crest, battu le rappel, et tiré sur la troupe.  
Bons antécédents. Cinq ans d'Afrique. Gracié.
- 12 - Milon Joseph, 24 ans, marié, 1 enfant, boulanger, né à Manas.  
Pas de charges suffisantes. Mis en liberté.
- 13 - Mouton Casimir, 29 ans, marié, 2 enfants, tailleur à Manas, né à Pont-de-Barret.  
Affilié aux sociétés secrètes. A marché armé sur Crest. Très exalté.  
Affichant publiquement son opinion. Dangereux. Cinq ans d'Afrique.
- 14 - Pic Daniel, 39 ans, célibataire, cultivateur à Manas, né à Valdrôme.  
Membre des sociétés secrètes. A marché armé sur Crest. Exalté. Dangereux.  
Cinq ans d'Afrique. Il décèdera durant son temps de déportation.
- 15 - Régnier André, 48 ans, marié, 1 enfant, cultivateur, né à Manas.  
Affilié aux sociétés secrètes. A marché armé sur Crest.  
Est d'une très mauvaise famille. Dangereux dans les moments de trouble.  
Cinq ans d'Afrique.

16 - René Auguste, 18 ans, célibataire ouvrier maréchal à Manas, né à Sauzet.  
Pas de charges suffisantes. Mis en liberté.

17 - Reynier André, propriétaire, conseiller municipal à Manas.  
Est allé réclamer en termes menaçants le drapeau de la Commune.  
Il marchait à la tête des insurgés. Cinq ans d'Afrique.

18 - Robert Paulin, 33 ans, marié, 2 enfants ; ex-garde champêtre et cordonnier à Manas,  
né à Manas.  
Révoqué pour ses opinions politiques exagérées.  
Chef de l'insurrection et des sociétés secrètes. Intelligent. Très exalté.  
Dix ans d'Afrique. Il est « emporté » le 21 février 1857, par une maladie communément  
appelée « les fièvres d'Afrique. »

Les déportations ont lieu en Algérie.

### La grande évasion

Le **15 octobre 1852**, la mairie de Manas transcrivait au registre des décès un acte en provenance de Toulon qui se résume ainsi :

*"Le 8 juin 1852 par-devant nous M REBECQ Léon, Officier d'administration de la corvette à vapeur "Le Platon" ont comparu M DULIER Louis, lieutenant de vaisseau et M JULHIET Jules, enseigne de vaisseau, lesquels nous ont déclaré que le nommé REYNIER André, cultivateur, né à Manas, âgé de 50 ans, inscrit sur le rôle d'équipage en qualité de condamné à la déportation en Algérie, s'était précipité à la mer hier, le 7 juin 1852 et n'avait pas reparu. Nous avons dressé le présent procès verbal.*

André Reynier n'a pas pu supporter le fait d'être condamné à la déportation pendant 5 ans.

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **3 mai 1852** :

*Prestation de serment du conseil municipal :*

*Saint-Genys Louis Auguste maire,*

*Lorie Antoine Clément adjoint,*

*Eynard Claude conseiller,*

*Jean Antoine conseiller,*

*Mourier Joseph Hilaire conseiller,*

*Comblefaut Louis conseiller,*

*convoqués extraordinairement par la circulaire de M. le Préfet en date du 20 avril 1852, se sont réunis. M. le maire a donné lecture de l'article 12 de la Constitution : les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi conçu :*

*« Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président ».*

*Le défaut de serment sera considéré comme une démission.*

## Le second Empire

### **2.12.1852 :**

Restauration de l'Empire, Louis Napoléon Bonaparte devient Napoléon III, empereur des Français.

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal du **22 février 1853** :

*Prestation de serment :*

*Le maire, Saint-Genys Louis Auguste, son adjoint Lorie Antoine Clément et les conseillers : Adam Charles, Audibert Antoine, Chaste Paul Louis, Comblefaud Louis, Faysse Jean Antoine, Magnet Jean Auguste, Mourier Joseph Hilaire, Pestre Jacques, chacun séparément, la main droite levée, ont prêté serment en ces termes :*

*« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».*

*Le refus ou le défaut de serment sera considéré comme une démission.*

En moins de 13 ans, les Conseils municipaux ont prêté serment de fidélité successivement à un Roi, un Président et un Empereur !

L'annuaire de **1854** indique à Manas des productions de blé, vin, soie, noix et fruits excellents, ainsi qu'une fabrique de poteries.

### Le choléra

En 1832, au plan national, le choléra a tué près de 100.000 personnes.

En **1854**, il en terrasse plus de 150.000. Le bilan aurait été sans doute plus important sans le courage des instituteurs, des maires, des curés, des religieuses, des gendarmes, des préfets, des sous-préfets et des médecins.

En Valdaine, on n'eut que le courage d'espérer que le mal passe ailleurs.

Ce qu'il fit. Portes, Aleyrac, Chateauneuf-de-Mazenc, La Touche, Rochefort, Saint-Gervais, La Bâtie Rolland, Cléon d'Andran, Roynac, Manas et bien d'autres villages furent épargnés.

On y trouva deux raisons : ces localités n'étaient pas des lieux de passage très fréquentés. Leurs chemins étaient difficilement carrossables ; les voyageurs, colporteurs et réfugiés du midi ne se risquèrent pas dans ces contrées reculées.

En second lieu la Valdaine fut sauvée par ses saines activités dans les champs.

Ivres de fatigue plus souvent que de vin, respirant un air purifié par les vents, mangeant certes modestement, mais toujours sainement, les paysans, sans le savoir ni le vouloir vraiment, firent de leurs corps de véritables carapaces contre le choléra que même les conditions d'habitat extrêmement précaires ne purent entamer.

Dans ce miracle, point de manifestation divine, simplement une attitude d'hommes sains qui se cuivraient la peau au soleil pendant qu'ailleurs ouvriers et citadins, entassés dans leurs appartements, voyaient la leur bleuir et noircir sous le choléra.

Pour une fois, être gueux et misérable avait du bon !

## Mendicité

Devant l'afflux des vagabonds de tous poils, Adolphe Lemarchand de la Faverie, préfet de la Drôme, décida, par arrêté du **12 février 1845**, de créer dans chaque commune un comité d'extinction de la mendicité.

Cette disposition choqua les mentalités d'alors, car les gens des campagnes exerçaient jusqu'ici sans arrière-pensée l'hospitalité envers tous ceux qui passaient chez eux, prédicants, colporteurs ou mendiants. La générosité de certains paysans était parfois mal payée en retour, car les visiteurs en partant chargeaient dans leurs besaces poulets, fruits, légumes, œufs ou pièces d'or.

Extrait de la délibération de la réunion du conseil municipal de Manas du **10 août 1845** :

M. le maire, Siméon Faysse, expose au conseil qu'en vertu de l'article 21 de l'arrêté de M. le Préfet du 12 février dernier, il doit être communiqué aux conseils municipaux :

- la liste des indigents de la commune
- la somme jugée indispensable pour subvenir à leur existence
- l'état des ressources à la disposition des comités, et qui toujours en vertu du même article, si ces ressources sont au-dessous des besoins, les conseils municipaux doivent aviser aux moyens de combler le déficit.

Considérant que les ressources recueillies par le comité sont suffisantes pour subvenir aux besoins de la totalité des indigents inscrits sur la liste, le conseil déclare qu'aucune subvention n'est nécessaire pour l'entretien et l'alimentation des indigents de Manas.

Cependant la méfiance gagna peu à peu la Valdaine, d'autant plus que le préfet Antoine Ferlay leur recommanda la prudence dans une lettre datée du **10 octobre 1859**

*"Que les habitants des campagnes se persuadent bien que leur intérêt, autant que celui de la société, exige qu'ils renoncent à ces pratiques généreuses, sans doute nécessaires autrefois, mais inutiles aujourd'hui et bien plutôt dangereuses. N'est-il pas d'ailleurs plus rationnel, plus humain même, de secourir le malheureux dont on connaît la moralité et les besoins, que de verser son aumône aveuglément en des mains inconnues et trop souvent indignes ? »*

Ces propos irritèrent certains intellectuels qui incitèrent la population à faire preuve de pitié et de charité envers ces pauvres diables. Ces discours humanitaires étaient le fait de citadins qui n'avaient jamais été vraiment confrontés aux mendiants dont les bataillons se répandaient alors presque uniquement dans les communes rurales. Les effectifs des gendarmes ne suffisaient pas à faire régner l'ordre sur de vastes territoires, alors qu'en ville, rien n'échappait à l'œil vigilant de la police.

## Arrestation pour vagabondage

Jean-François Espinard, dit Ricou, natif de Saint-Gervais, vagabondait en Valdaine et avait eu déjà à plusieurs reprises maille à partir avec les forces de l'Ordre.

Le **22 juillet 1860**, il fait halte à Manas, où il tend la main sur la voie publique. Un bruit métallique se fit entendre. Mais point de pièce d'argent dans la main sale, seulement une paire de menottes.

Le vieil homme de 73 ans fut traîné à Montélimar où il passa dix jours en prison.

## Histoire huguenote locale

Manas est rattaché à la paroisse protestante de Puy-Saint-Martin.

### **1854 :**

On termine le temple protestant de Puy-Saint-Martin, commencé en 1850. C'est le Sieur Grasso, maçon à Cléon, qui en a eu l'adjudication. Le coût total est de 5.572,72 F.

### **1855 :**

Le pasteur Séguin demande au Conseil Municipal de Puy-Saint-Martin un nouveau presbytère protestant. Le Conseil Municipal rejette cette demande. Le maire fait remarquer que le pasteur est très bien logé actuellement à Puy.

Il faudra attendre 1863 pour que le pasteur voie enfin sa demande aboutir. Il doit louer ce nouveau logement, plus grand, 260 F/an.

Les parts d'indemnités sont ainsi réparties :

Puy:	100 F
Saoût:	100 F
Roynac, Soyans, Manas :	20 F
Cléon d'Andran :	15 F
Francillon :	25 F

### **1866 :**

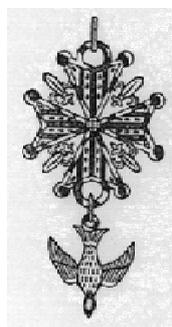
Manas compte 307 habitants, dont 292 catholiques et 15 protestants.

### **1895 :**

Recensement des protestants :

Puy Saint Martin :	60 protestants et 24 services annuels
Saoût :	200 protestants et 18 services annuels
Francillon :	50 protestants et 6 services annuels
Roynac :	20 protestants et pas de service annuel
Soyans :	40 protestants et pas de service annuel
Cléon :	30 protestants et pas de service annuel
Manas :	25 protestants et 4 services annuels

Remarque : 25 protestants pour 244 habitants, soit environ 10 % de la population.



La croix huguenote est composée d'une croix de Malte et d'une colombe du Saint-Esprit, elle a été conçue en 1668 par un orfèvre de Nîmes. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle est adoptée par l'ensemble du protestantisme français.

## Cimetières :

### **1866 : Projet d'agrandissement du cimetière catholique.**

**9 août 1867**, délibération du Conseil Municipal de la commune de Manas :

– Acquisition du terrain pour cimetière protestant :	120 francs
– Acquisition pour agrandissement du cimetière catholique :	300 francs
– Frais de clôture des deux cimetières :	233,70 francs
– Total	653,70 francs

163,40 francs payés par budget 1868, 1869, 1870 et 1871.

**29 août 1867** : le maire de Cléon présida une enquête de 10 H à 3 H du soir, où les habitants étaient invités à présenter leurs déclarations à monsieur le commissaire enquêteur.

**9 décembre 1867 :**

#### Lettre au Préfet :

Les cimetières de Manas sont éloignées l'un de l'autre de 25 à 30 mètres seulement.

La commune de Manas n'a jamais possédé de cimetière pour la population protestante.

Il y a environ 20 ans, la famille GOUGNE créa un cimetière privé pour les siens. Plus tard elle consentit à laisser inhumer des personnes étrangères et ce cimetière devint pour ainsi dire public. C'est cet emplacement que la commune demande l'autorisation d'acquérir, afin d'en faire un cimetière communal pour la population protestante.

Il y aurait un inconvénient à chercher à établir ce cimetière auprès de celui des catholiques car les propriétaires des terrains ne consentiraient point à céder aimablement, il faudrait alors recourir à l'expropriation, ce qui entraînerait dans des longueurs qu'il importe d'éviter.

Quant au cimetière catholique, Monsieur DUPUY, maire de Bonlieu, propriétaire du terrain attenant au cimetière m'a consenti à céder qu'après de longs pourparlers et il se refuserait à céder aimablement du terrain pour l'établissement du cimetière protestant.

Pour résumer mes observations, je suis d'avis que le projet présenté pour l'agrandissement du cimetière catholique et l'établissement de celui des protestants sont adaptés et qu'il est présenté afin de donner satisfaction légitime aux vœux de la population, qui attend avec impatience la conclusion de cette affaire.

#### **Cimetière protestant :**

Il y a eu une promesse de vente **le 9 août 1868** :

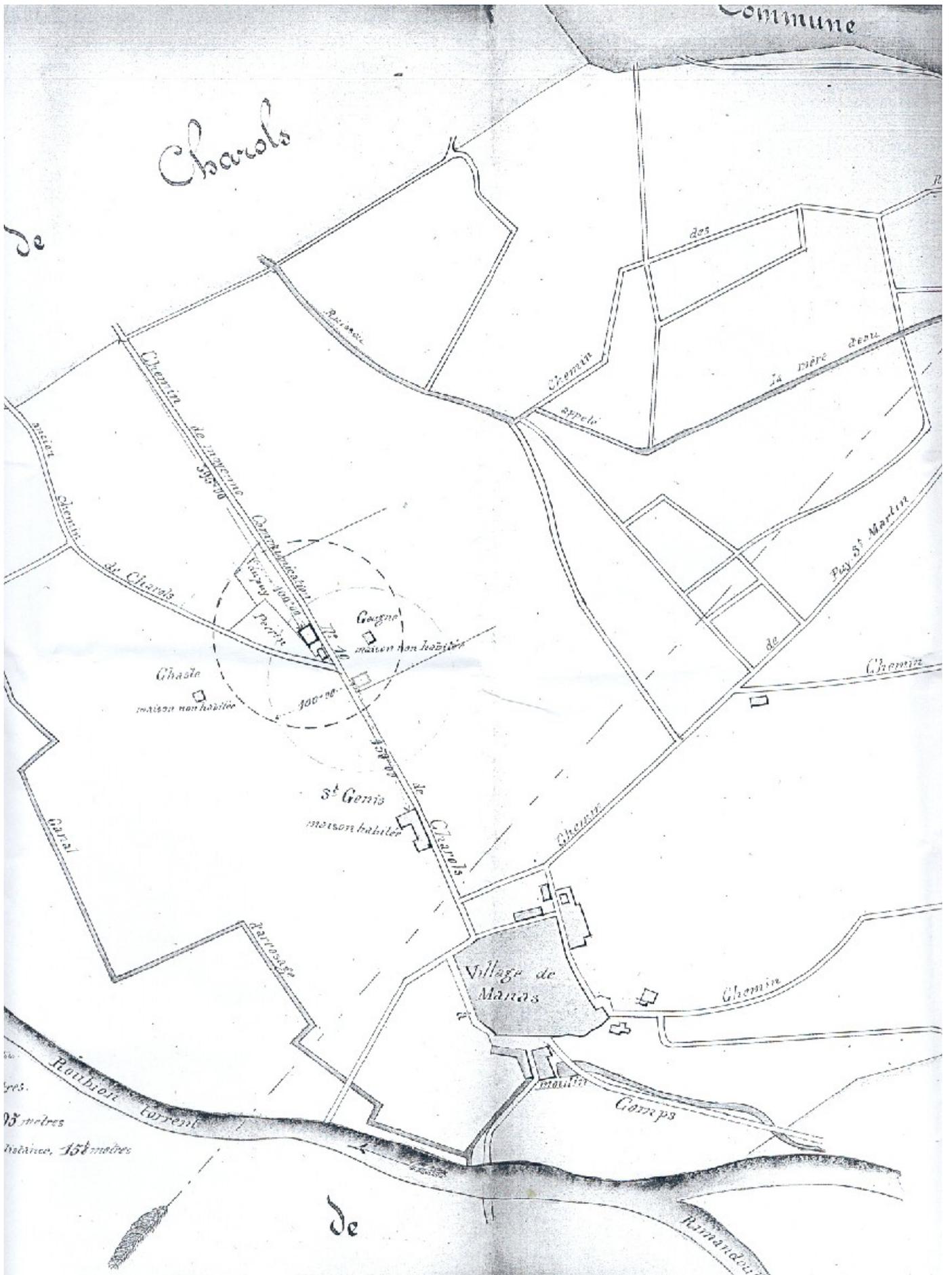
Léon GOUGNE déclare consentir de vendre à la commune de Manas 100 m<sup>2</sup> de terrain pour servir de cimetière public protestant au prix de 120 francs.

Ce terrain sera pris à l'angle sud et pour la plus petite contenance du cimetière déjà existant où un mur de séparation sera établi aux frais de la commune et le surplus jusqu'à concurrence de la contenance ci-dessus indiquée, au nord du mur servant de cloison au-dit cimetière.

Je m'en fais réserve expresse en pleine propriété d'une contenance d'environ 16 ares sur lesquels cette partie est destinée pour le cimetière de ma famille.

Le contour dont je consens à céder à la commune de Manas, se trouve au quartier Serret, en terre labourable, appartenant à mon épouse et de laquelle j'ai pouvoir de vendre avec son concours d'après notre acte de mariage.

**Fait à Saint-Gervais, le 9 août 1868**



## **Cimetière catholique :**

Promesse de vente **14 septembre 1868** :

Monsieur DUPUY, propriétaire et maire de Bonlieu vend à Manas, représenté par Victor Clément LORIE, Maire, sous acceptation du Préfet de la Drôme, une parcelle prise sur un fond en terre labourable située sur la commune de Manas, quartier de la Chapelle, contenant environ 66 ares 64 centiares.

Cette parcelle devant occuper 250 m de superficie est destinée à agrandir d'autant le cimetière de la commune de Manas, qui la limite au levant, au couchant sera la partie restante, au nord le chemin de Manas n° 10 et au midi le nommé PERRIN. Au prix de 300 francs qui sera payable aux mariés DUPUY.

**Le 2 octobre 1868**, le sous-préfet de Montélimar, donne le droit d'acheter les 250 m<sup>2</sup> au quartier de la Chapelle pour agrandissement du cimetière catholique.

**Le 23 décembre 1868**, le sous-préfet de Montélimar donne le droit d'acquérir les 100 m<sup>2</sup> au quartier de Serret pour établissement d'un cimetière protestant.

Acceptation de vente le **3 décembre 1869** de la parcelle de Monsieur DUPUY.

Acceptation de vente le **3 décembre 1869** de la parcelle de Monsieur Pierre Louis Léon GOUGNE.

## **Chapelle du cimetière**

Aux environs de **1880**, il manquait de l'argent pour finir la reconstruction de la chapelle attenante au cimetière, commencée vers 1860.

Le prêtre de l'époque emprunta à M. Lorie (oncle d'Elysée Lorie) la somme de 300 francs.

Le prêt n'a jamais été remboursé.

Au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles, le pèlerinage à cette chapelle nommée Notre-Dame-de-Bonne-Espérance était fixé le dernier dimanche d'août.



Cloche de la chapelle :



On peut lire, écrit sur cinq lignes :

*SPES NOSTRA. SALVE. O. DULCIS VIRGO. MARIA  
PATRO JOANNES BAPTISA COURTOIS  
MAT. MARIA BERTHET CAROLINA LASSALE  
PAROCHUS DAUDEL CONSUL. L. CROUPON  
1880*

Dans l'espérance de notre salut, oh chère Vierge Marie  
Parrain : Jean-Baptiste Courtois  
Marraine : Marie Berthet, Caroline Lassale  
Cure : Daudel Consul : L; Croupon

**Cimetière :**

M. Milon, maire de 1889 à 1900 a le projet d'agrandir le cimetière à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

**13 avril 1904** : MICHEL Alphonsine vend une parcelle de 7 ares au prix de 400 francs pour agrandir à nouveau le cimetière près de la chapelle.

De nos jours, le cimetière protestant n'existe plus, mais on peut distinguer les différents agrandissements du cimetière catholique.

## **1870 :**

En juillet 1870, l'empereur déclare la guerre à la Prusse. Deux mois auparavant, il s'est encore fait plébisciter avec 7 500 000 voix, contre 1 500 000 opposants.

A Paris, l'empire est renversé le 4 septembre, suite à la défaite de l'armée française à Sedan et l'empereur est fait prisonnier.

## **La troisième République**

Un mois après, le pouvoir politique change à Paris. La guerre n'est pas finie ; on mobilise la Garde Nationale.

Le gouvernement de la défense nationale ne peut, faute d'argent, subvenir à l'armement de la nation, et lance, un emprunt aux communes.

En novembre, les maires reçoivent donc un appel :

*« Considérant la position exceptionnelle où est réduite la France, il est du devoir des communes de répondre par un énergique concours à l'appel fait par le gouvernement à leur patriotisme, et de se prêter à toutes les mesures exceptionnelles qu'il croit devoir prendre »*

### Anecdote recueillie auprès de M Elysée Lorie :

Le grand-père d'Alphonse Carron était un révolutionnaire. Il était très surveillé par les gendarmes, qui un jour, ou plutôt une nuit, où il devait rentrer chez lui à une heure peu raisonnable, l'ont arrêté et amené chez le père d'Elysée Lorie, adjoint au maire de l'époque.

Le père Lorie, pour le disculper a déclaré aux gendarmes, que Carron était un coureur de jupons et qu'il devait revenir de chez une femme, on pouvait le laisser rentrer chez lui.

La guerre se terminera le 28 janvier 1871. La France s'est vite redressée. Dès le 15 novembre 1871, l'Assemblée ordonnait le remboursement aux communes de l'emprunt qui avait été mis à leur charge pour l'équipement et l'armement des Gardes Nationaux.

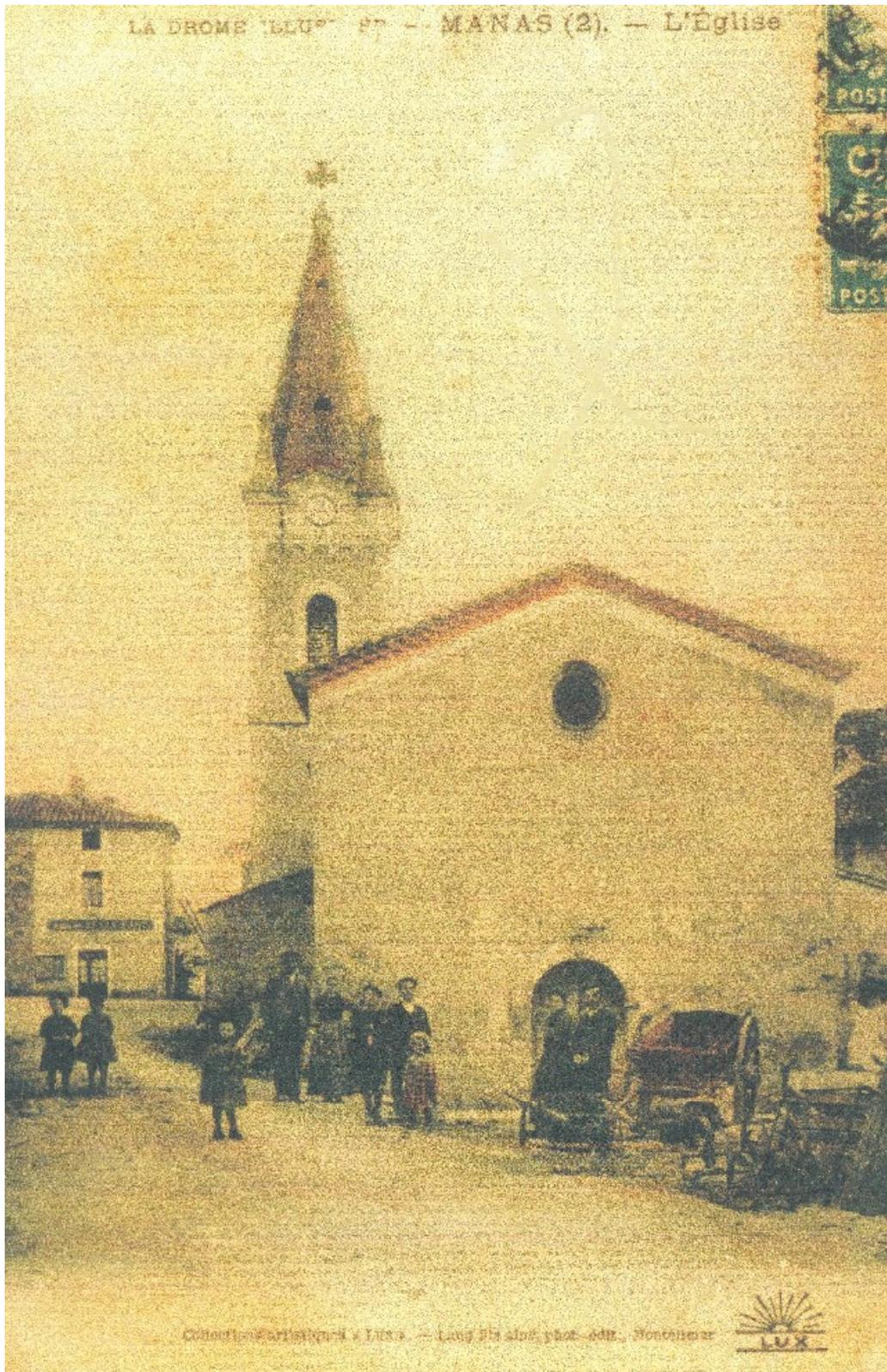
Le 24 mai 1874, le gouvernement républicain de Thiers est remplacé par le gouvernement de Mac-Mahon, de tendance monarchique.

### **Clocher de l'Eglise**

Après la guerre de 1870, a eu lieu la construction du clocher de l'église.

De Montélimar, on montait du charbon pour le fonctionnement du four à chaux. Le prêtre de l'époque empruntait les tombereaux des charretiers pour transporter des pierres du Roubion jusqu'au village. Les enfants, après la classe du matin, allaient remplir ces tombereaux. Ainsi à peu de frais le matériel était transporté.

Le fils de l'entrepreneur, après avoir posé la croix, a eu le vertige, n'a plus su descendre, et s'est tué en tombant de 33 m de hauteur.



Eglise dédiée à Sainte Marie-Madeleine, bâtie au X<sup>ème</sup> siècle, vers 957  
Longueur : 19 m, largeur : 5,65 m, hauteur un peu plus de 7 m



## Actes médicaux

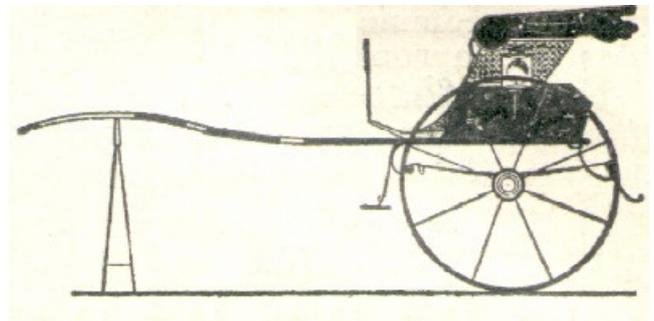
En 1874, le docteur Léon Deputowski, d'origine polonaise, exerçant à Cléon d'Andran depuis 1872, est nommé par la commune de Cléon :

- Médecin vaccinateur pour la 37<sup>ème</sup> circonscription comprenant les communes de Charols, Cléon, Manas, Marsanne, Pont-de-Barret et Saint-Gervais.

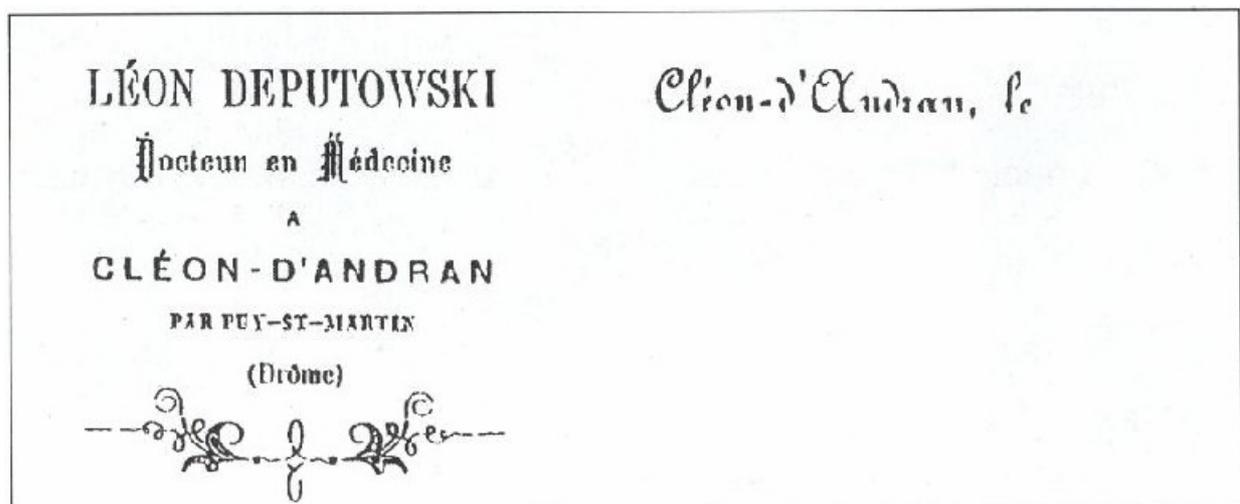
Afin de lui faciliter son installation et lui permettre d'effectuer ses visites, le maire de Cléon, Joseph Brunel, l'avait doté d'un « Tilbury ».



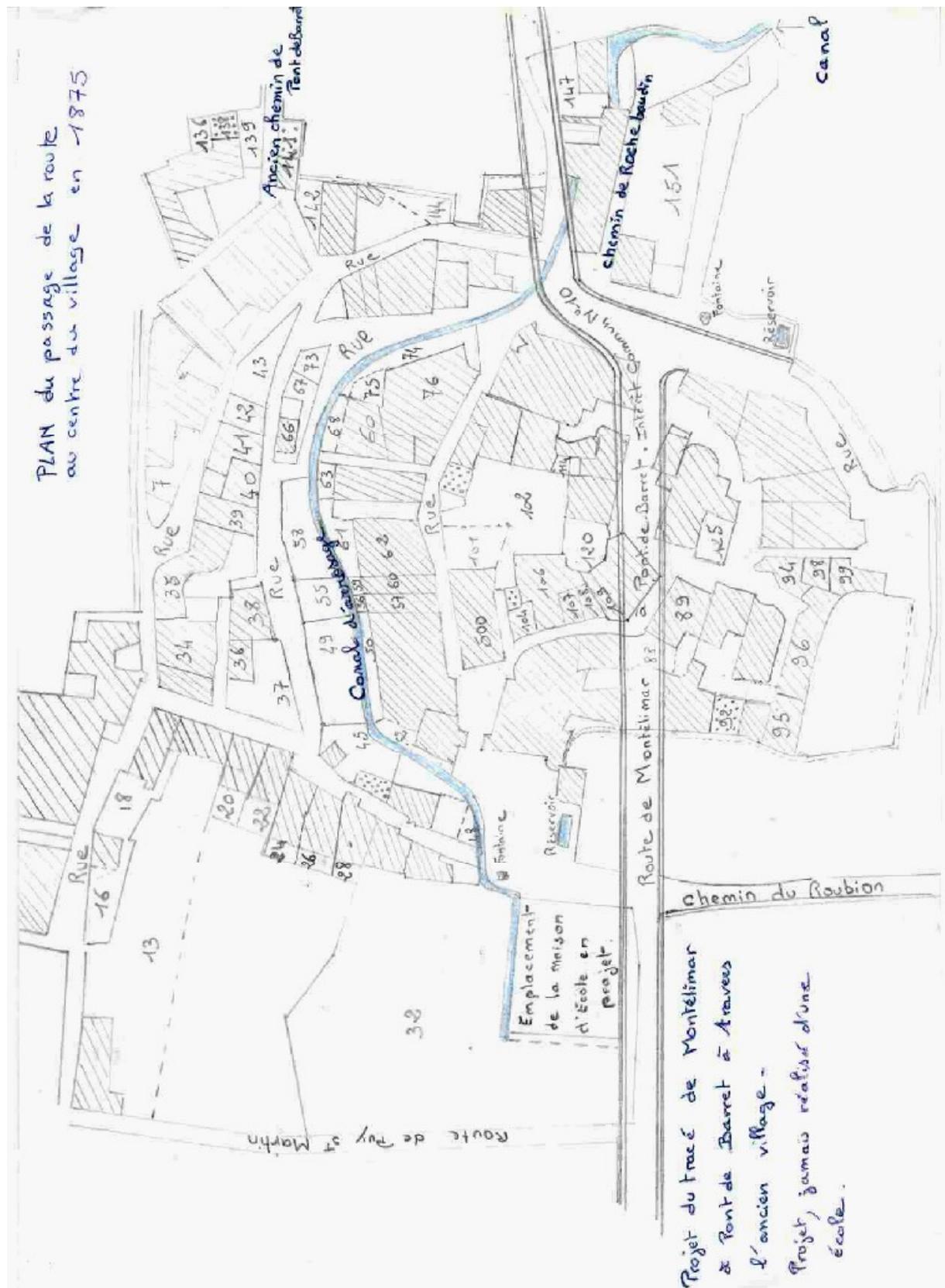
Docteur DEPUTOWSKI



Tilbury



## 1875 - Plan du passage de la route au centre du village



Avant l'existence de cet accès central, on passait soit par la rue Sud, soit par la rue Nord. Plusieurs propriétés ont donc été amputées pour permettre le passage de la rue.

**1882 :**

On commence la rectification du chemin du Puy à Charols et l'amélioration de celui de Manas.

Il faudra 15 ans pour terminer les travaux.

**Passage de la route au centre du village :****Le 2 août 1885 :**

Le conseil municipal de la commune de Manas s'est réuni extraordinairement sous la présidence de Mr JEAN Auguste, en sa qualité de Maire.

Présents : Mrs JEAN Auguste, Borne Joseph, Borne Baptiste, Bonnet Joseph, Masson Auguste, Milon Antoine, Crouzon A, Toussaint St.

Mr le maire explique à l'assemblée qu'il est utile d'autoriser le Conseil de fabrique de Manas de transporter la cloche de l'église paroissiale dans le clocher donné à la commune par Mr l'abbé Daudel.

Considérant que la commune de Manas a été autorisée d'accepter la donation qui lui a été faite par Mr Daudel, vote le transport de la cloche de l'église paroissiale, mais sans frais aucun pour la commune, le Conseil de fabrique devant pourvoir au frais de transport du vieux clocher au neuf donné à la commune de Manas par Mr Daudel.

**Le 11 novembre 1885 :**

Mr le Maire expose à l'assemblée que depuis très longtemps on promet de faire traverser le village de Manas par la route n° 10. Il expose, en outre que ce travail est d'une très grande nécessité, car le passage actuel présente des dangers constants et que les sommes affectées ce projet, sont suffisantes.

Projet accepté.

**Le 19 février 1887 :**

Traversée du village par la route n°10 acceptée, mais l'administration traîne.

Une enquête a été ouverte à ce sujet le 1<sup>er</sup> février, a été close sans observation.

**Le 15 juin 1888 :**

Arrêté du Maire, indemnités revenant aux propriétaires. Le Conseil approuve le règlement des indemnités.

Il est demandé l'autorisation d'acquérir les dits terrains au prix de 6280 Francs et il est arrêté que la dite somme sera augmentée de celle de 200 Francs, montant approximatif des intérêts qui pourront être acquis aux propriétaires. Sera payé 2000 Francs par la commune sur crédit divers disponibles et le reste par le département et l'Etat. Il y a eu des cessions gratuites.

**Le 24 juin 1888 :**

Elargissement : traversée du village de Manas.

Un arrêté de Mr le Préfet du 29 octobre 1873 qui déclare cessible les terrains nécessaires pour la rectification du chemin vicinal d'intérêt commun n° 10, de Comps à Crest avec embranchement sur Bonlieu, dans la partie située entre le canal du moulin et jardin Plaindoux, sur une longueur de 161 mètres.

## **Progrès de Montélimar :**

**1887 :**

La petite commune de Manas vient de voir ce qu'elle n'avait pas vu depuis un demi-siècle, six conscrits, six beaux conscrits, de haute stature, aux bras forts et décidés, d'allure martiale.

Le repas traditionnel artistement et copieusement servi à l'hôtel FACONDE a été accompagné des plus beaux refrains.

Pendant trois jours ces braves et vaillants jeunes gens, suivis du tambour qui faisait entendre ses roulements belliqueux ont égayé la population par les harmonies éclatantes de leurs beaux chants.

A l'issue de la fête, ils ont porté à la mairie, devant cet emblème, français... les a chaleureusement remercié et félicité pour leur culte à la patrie.

Mercredi dernier, vers 9 heures du matin, **le 25 juin 1887**, Monsieur BERARD François, âgé de 58 ans, propriétaire à Manas, s'est pendu à une poutre du toit de sa maison d'habitation.

**7 janvier 1888 :**

Par décision de Monsieur le Directeur des contributions indirectes du Département de la Drôme, Monsieur BONNET Joseph est nommé receveur buraliste en remplacement de Monsieur RAYMOND Auguste, révoqué.

**14 janvier 1888 :**

Dimanche, un chien de berger appartenant à Sieur Auguste RAYMOND, marchand de moutons à Manas, a mordu M.G., âgé de 18 ans, fils du contre maître à la fabrique de soie de Monsieur CHANCEL.

Ce chien immédiatement abattu a été conduit chez Monsieur PALOUTIER, médecin vétérinaire à Cléon, qui en a fait l'autopsie et a reconnu qu'il était hydrophobe dans la dernière période.

M.G. est parti pour Paris afin de se faire traiter par Monsieur Louis PASTEUR.

## Le mystère des lettres anonymes (1896-1897) :

En décembre 1896, un décès survint à Manas dans des conditions suffisamment opaques pour que toutes les mauvaises langues du village se mettent en branle. La rumeur arriva aux oreilles des gendarmes qui, à l'issue de leur enquête, décidèrent qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat et classèrent l'affaire sans suite.

Un corbeau se sentit alors l'âme d'un justicier. Persuadé de la justesse de son point de vue, mais tout de même très prudent et même carrément lâche, il fit circuler plusieurs lettres anonymes accusant le maire d'avoir étouffé le soi-disant crime pour protéger le coupable, une relation à lui. L'élus fut rapidement persuadé que l'auteur des missives n'était autre que le paysan Toussaint. Dans son bureau de la mairie, il le menaça de poursuites. Toussaint prit la mouche, proféra quelques injures et claqua la porte en hurlant : « Ah ! J'en écrirai bien d'autres ! » A la suite de ces paroles imprudentes, le maire porta plainte.

Devant le tribunal correctionnel de Montélimar en janvier 1897, Toussaint nia être l'auteur des lettres anonymes. Un témoin, une vieille dame de Manas, qui aurait pu disculper le présumé corbeau, avoua ingénument, à la barre, qu'elle avait perdu la mémoire dans la nuit. Ce revirement spectaculaire étonna les juges mais, compte tenu de l'âge du témoin, l'amnésie n'avait après tout rien d'impossible.

En fait, on apprit par la suite qu'elle avait eu peur des représailles du maire, vraisemblablement pas très clair dans toutes ces basses manœuvres. Comme nul ne put prouver que Toussaint était bien l'auteur des lettres diffamantes, le tribunal ne le condamna qu'à une toute petite amende de 25 francs, pour outrages au maire dans l'exercice de ses fonctions !

Pas de quoi plumer un homme, et encore moins un corbeau !

L'affaire sombra ensuite dans l'oubli. Méritait-elle un autre sort ?

Le maire avait-il bénéficié de solides protections pour étouffer tous risques de scandale ?

La rumeur évoquant sous cape, un crime maquillé, était-elle fondée ?

Difficile à dire. Mais le corbeau avait fait son œuvre.

Calomniez, il en restera toujours quelque chose !

Politiquement, à la différence des deux siècles précédents dominés par les Bourbons, le XIX<sup>ème</sup> siècle a été très agité. Commencé sous le Consulat de la première République, il a connu l'Empire sous Napoléon I<sup>er</sup>, la restauration sous Louis XVIII et Charles X, la Monarchie de Juillet sous Louis Philippe Duc d'Orléans, la II<sup>ème</sup> République sous Louis-Napoléon Bonaparte, le Second Empire sous le même devenu Napoléon III et la III<sup>ème</sup> République avec Thiers, Mac-Mahon, Grévy, Sadi-Carnot, Casimir-Perrier, Faure et enfin Emile Loubet, président de la République qui connaît parfaitement la région puisqu'il est né à Marsanne, le chef-lieu de canton.

## 6. EPOQUE CONTEMPORAINE

1901 :

### Séisme

Le 13 mai, à 8h21, une forte secousse sismique est ressentie dans la Drôme, au sud de Crest, dans les villages de Saoû, Manas et Pont-de-Barret.

A l'épicentre, proche de Manas, les cheminées s'écroulent et de nombreuses maisons sont lézardées, ainsi que l'église. On évalue ce séisme à une intensité VII.

Extrait du Journal de Montélimar du 18 mai 1901 :

*Notre population a été vivement émue, lundi dernier, vers 8h30 du matin, par une secousse de tremblement de terre, qui n'a eu d'ailleurs qu'une durée de quelques secondes. Les oscillations, se manifestant dans la direction du nord au midi, ont été particulièrement sensibles aux étages des maisons où les habitants, qui ne se doutaient nullement de ce phénomène sismique, ont été tout surpris de voir les planchers secoués comme le pont d'un navire, d'entendre crépiter les meubles, vibrer les sonnettes et de voir les objets accrochés au mur agités comme par une main invisible. On n'a signalé à Montélimar du moins, aucun dégât. Mais il n'en a pas été de même sur divers points de la région très étendue où cette commotion souterraine s'est fait violemment ressentir.*

*Tout près de nous, à Pont-de-Barret, les écoles publiques et l'église ont été fortement endommagées ; des rochers détachés de la montagne ont obstrué la route de Bourdeaux à Montélimar.*

*A Manas, la croix du clocher a été en partie démolie. On signale également de nombreuses cheminées écroulées, des plafonds effondrés.*

*A Crest, quelques murs de maisons ont été lézardés ; les cloches de l'horloge municipale ont sonné un violent carillon.*

*Le village de Saoû a été le plus éprouvé : un des rochers qui le dominent s'est éboulé, entraînant avec la rapidité d'une avalanche, six maisons, dont les habitants, fort heureusement se trouvaient aux champs. La situation de ces pauvres gens, à demi-ruinés, privés de tout abri, n'en est pas moins lamentable.*

*On nous écrit de Dieulefit : Le tremblement de terre a été vivement senti dans notre ville. Tout le monde sortait des maisons, pâle, effaré, racontant chacun ce qu'il avait éprouvé, quel avait été son affolement, sa frayeur, en voyant secouer ses meubles et danser ses murailles.*

*L'un s'écriait : « Mais qu'est-ce que vous faites là-haut ? », L'autre croyait que le mouvement venait d'en bas. Le fait est que cela a rudement secoué pendant quelques secondes. L'horloge de la ville a carillonné deux ou trois coups, avant de sonner la demie de 8 heures. Quoique le plancher des vaches soit encore ce que nous avons de plus solide, cela nous a rappelé qu'il pouvait aussi s'agiter et que le psaume où il est dit que les collines bondissent comme des agneaux et les fleuves remontent aux sources, n'est pas une simple image du prophète, mais peut devenir une vérité.*

*Et puis, pour comble de malheur, cela se passait le 13 ! Avis à ceux qui sont superstitieux et aussi à ceux qui ne le sont pas !*

*Le même phénomène s'est produit, mais avec moins d'intensité, et comme points extrêmes, à Valence et Nyons.*

**1911 :**

### **Plainte des pêcheurs**

"Les barbeaux ont fait leur apparition il y a quelques jours dans le Roubion. Ce délicieux poisson remonte du Rhône annuellement pour déposer son frai, puis à la première eau trouble ou dès que les eaux commencent à baisser, il remonte à son fleuve.

D'après les traités de pisciculture, son instinct est assez prudent pour qu'il ne s'en écarte, les gros surtout, au-delà de 20 à 25 km. Notre pays se trouve donc merveilleusement placé et on faisait jadis, des pêches miraculeuses entre Charols et Manas.

Malheureusement, depuis quelque temps, différentes prises d'arrosage, notamment celle qui entretient le canal de M. GARÇON à Montélimar, empêchent les dits barbeaux de monter. Ce barrage est composé de pieux solidement plantés, l'eau filtre à travers les joints et la barrière est infranchissable au poisson. Aussi, les plaintes des pêcheurs sont de plus en plus vives et se traduiront vraisemblablement par quelque action judiciaire."

Source : "Le Démocrate" du 11-6-1911.

### **Vogue**

"Comme les années précédentes, la vogue de Manas a eu cette année un plein succès. Le samedi, les sérénades traditionnelles ont été données aux notabilités par un orchestre d'élite et la jeunesse du pays.

Le dimanche, après un concours fort intéressant au clos de notre ami MASSON, une partie monstre réunit les joueurs ; partie qui ne dura pas moins de trois heures et où se firent remarquer, par la précision et la justesse de leur tir, Léon MARCEL et COURBIS de Pont-de-Barret.

Le soir, un bal très suivi et de nombreuses attractions foraines continuèrent la fête qui battit son plein le lundi encore tout le jour et se prolongea ensuite fort avant dans la nuit."

Source : "Le Démocrate" du 5-8-1911.

**1912 :**

### **Source : annuaire Fournier**

On peut lire à propos de Manas :

218 habitants

Foires : 1<sup>er</sup> avril et 30 octobre

Fêtes patronales : le 1<sup>er</sup> dimanche de mai et le 22 juillet

Maire : Monsieur Antoine MILON

Boulangier : Monsieur MARTIN

Courtiers en bestiaux : Messieurs CONSTANTIN

A. DORE

L. PERRIN

Épiciers : Messieurs J. BONNET

RIGAUD

Minotier : Monsieur L. CHANCEL

Entreprise Travaux Publics : Monsieur C. BRUCHON

**Décembre 1912 :**

Jules Magnet, viticulteur-pépiniériste à Charols, afferme un terrain irrigué par les eaux du canal, pour pépinière à Manas, chez Mademoiselle Saint-Genys :

*Charols, décembre 1912*

*Mademoiselle Saint-Genys  
Propriétaire à Manas,*

*Voici la contenance des diverses parties du terrain que vous  
m'avez données en ferme pour trois années consécutives  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913.*

<i>Carré n° 1 Nord</i>	<i>4 100 mc à 60 fr les 2280 = 107,89</i>
<i>Carré n° 2 Levant</i>	<i>5 372 mc à 50 fr les 2280 = 117,80</i>
<i>Carré n° 3 Couchant</i>	<i>1 680 mc à 56 fr les 2280 = 41,26</i>
	<i>Total = 266,95</i>

*Payable annuellement à la fin de chaque année.  
Il n'y a pas lieu de tenir compte de nos marchés précédents  
qui sont passés et réglés.*

*Jules Magnet.*

**La photo qui suit a été prise à cette époque, dans le champ de  
Mademoiselle de Saint-Genys, au sud de l'actuel jeu de boule.**



## Début du XX<sup>ème</sup> siècle :

C'est toujours la civilisation du cheval, mais les machines qui facilitent le travail de la terre apparaissent.

Pendant cette période on constate sur les questionnaires des Conseils de Révision que 8 jeunes sur 10 ne savent pas conduire un cheval et que 1 sur 10 seulement sait nager.

Le plus grand nombre des jeunes partent pour le service militaire dans l'Armée des Alpes.

Le rêve des jeunes est de posséder un vélo.

Projet à l'étude pour le passage du train "Le Picodon" à Manas. Projet jamais réalisé.



## 1914 :

Le 1<sup>er</sup> août, vers 4 h de l'après-midi, deux gendarmes à cheval de Marsanne viennent coller les affiches de mobilisation.

Partout, à Manas, Charols, Cléon, Marsanne, le tocsin sonne, tout le monde rentre des champs et les hommes s'empressent de chercher leur livret militaire pour connaître leur jour de départ. Les plus anciens partent le jour même, comme gardes-voies sur la ligne Livron à Briançon, une des clés de l'armée des Alpes ; les jeunes partiront le lendemain.

On va à la gare à plusieurs en jardinière, conduite par un ancien.

A partir de septembre, la classe 14 s'entraîne dans des camps à la Bâtie-Rolland, Espeluche, Dieulefit ; vers le 1<sup>er</sup> décembre les jeunes hommes de cette classe partent au front et sont remplacés par ceux de la classe 15.

## Les carnets d'un poilu de Manas

Antonin Robert est né le 14 mars 1896 à Manas. Ses parents avaient une maison dans le village et son enfance s'est passée dans ce pays. Il reçut une bonne éducation, avait une belle écriture et une tendance à la poésie. Il avait 18 ans à la déclaration de guerre en 1914 ; mobilisé en 1915, il fait la guerre dans l'infanterie, est libéré en 1919 et se marie avec Rachel Monier de Roynac. Son beau-père avait acheté le domaine de Saint-Genys, à la sortie Ouest de Manas ; ce sera la dot de sa femme, domaine qu'il exploitera jusqu'à sa mort en 1957.

Après 1945, il sera maire de sa commune et laissera dans le village le souvenir d'un homme intègre et ouvert aux initiatives.

Après la guerre, il rassembla les diverses lettres qu'il avait écrites à ses parents et aussi ses nombreuses notes personnelles et nota tout cela dans un cahier auquel il donna le titre de « Mes cahiers de route. Souvenirs de la campagne de guerre 1914-18 ».

Ce cahier m'ayant été confié, je pense que l'on peut en extraire des éléments qui illustrent bien ces années de guerre vues par un homme de la terre, intelligent et sensible, qui, comme beaucoup d'autres, fut un « poilu », un de ces soldats courageux qui ont subi une terrible guerre et marqué une époque.

Dans ce cahier, Antonin Robert cite beaucoup de noms de villages et de lieux-dits, mais les situe rarement par rapport aux batailles de la grande Guerre.

Il est bon de noter que le régiment où il est affecté en août 1916, le 27<sup>e</sup> d'infanterie, régiment traditionnel de Dijon, sort à cette date de l'enfer de Verdun ; de là, il va sur la Somme, puis, en janvier 1917, en Argonne. En avril 1917, il gagne la région des Hauts-de-Meuse, se bat d'avril 1917 à février 1918 dans ce secteur, au nord-ouest de Verdun. Ce furent 7 mois de combats incessants, sous les obus, les gaz, la pluie et la neige où le régiment « tint ».

A partir de juillet 1918, le 27<sup>e</sup> participe à la « Bataille de France » et poursuit l'ennemi, se distinguant dans la conquête de la « Hundung-Stellung » où il fait de nombreux prisonniers, 100 mitrailleuses et plusieurs canons.

Antonin Robert fut démobilisé le 21 septembre 1919 à Montélimar, au dépôt du 52<sup>e</sup> d'infanterie. Il avait été cité deux fois, l'une à l'ordre du régiment et l'autre à l'ordre de la brigade pour avoir assuré des missions de liaisons dangereuses, sous de violents feux ennemis. Il reçut la croix de guerre.

On peut diviser ce cahier en deux parties : la première relate son instruction à Digne, d'avril à septembre 1915, sa montée à l'arrière du front, avec complément d'instruction, marches, contremarches, déplacements en camions, multiples cantonnements. Il décrit la vie dans ces cantonnements, les travaux de l'arrière, etc. la deuxième partie, depuis la montée en ligne en janvier 1917 jusqu'à l'Armistice, est surtout une description des actions de l'avant et des combats. Voici des extraits de ce cahier :

## La mobilisation

Antonin passe le conseil de révision à Marsanne le 28 janvier 1915 : « *Il faisait un temps impitoyable et il y avait 15 centimètres de neige* ». Appelé à Digne, au 3<sup>e</sup> d'infanterie, il part le 7 avril avec son camarade Rigaud, de Pont-de-Barret. Il fait ses classes à la caserne Desmichel ; dur entraînement : les jeunes soldats creusent des tranchées, posent des réseaux de barbelés et font beaucoup de marches. Le 27 novembre, affectation au 40<sup>e</sup> d'infanterie de Nîmes.

Sur le voyage il dit : « *Nous traversons cette belle Provence et partout aux stations, nous étions acclamés, les mouchoirs étaient agités en signe d'au revoir* ».

Le 5 décembre 1915, départ pour le front : « *C'était impressionnant, notre 9<sup>e</sup> bataillon de marche comprenait 1200 hommes, tous imberbes. Les 19<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 115<sup>e</sup> d'artillerie formaient la haie et plus de 20 000 Nîmois nous acclamaient en agitant chapeaux et mouchoirs* ».

## Le front : à l'arrière

Le 7 décembre, le bataillon débarque à la Fère-en-Tardenois et va cantonner à Beuvardes, 7 km plus loin. Il faut décrire ce premier cantonnement :

« *Le lendemain nous commençâmes notre installation. Ma section est logée dans une petite ferme, à 200 m du village, quartier de la Haute-Laine. C'était bien vite fait avec des rondins et de la toile métallique on organisait un grand lit où l'escouade entière pouvait dormir. La paille ne manquait pas et, une fois roulés dans notre toile de tente et notre couverture, bien entassés les uns à côté des autres, on ne craignait pas le froid, malgré que ce fût le mois de décembre* ».

Un peu plus loin : « *Maintenant on est fixé sur notre sort, on est là pour fournir des renforts aux régiments qui ont le plus écopés* ».

25 décembre : « *Pour un jour de Noël, on n'était guère gai, il ne fait que pleuvoir. Ce soir là, nos cuistots s'étaient dessalés, ils nous ont fait une cuisine épatante* ». Mais le 1<sup>er</sup> janvier cela va mieux : « *Réveil en campagne, concert sur la place, etc. Ayant fait des connaissances avec un camarade, nous allons y passer la soirée. C'est une très honorable famille, M<sup>me</sup> et M. Prieur ; il y a deux jeunes filles : l'aînée, Florence, 18 ans et Flore, 15 ans. Ils nous parlent des mœurs du pays et de l'occupation allemande qu'ils ont subie* ». Antonin retournera plusieurs fois dans cette famille. Il dit : « *Nous parlons des coutumes de la Drôme et de celles des gens du Nord. Nous dissertons sur certaines choses, ainsi l'éventualité d'une vie future. Il est agréable de causer avec des jeunes filles du pays qui n'ont rien de commun avec nos Drômoises* ».

N'oublions pas qu'Antonin n'a que 20 ans !

Quelquefois, il est amer : « *Avec quelques camarades drômois, nous allons prendre le café au lait chez l'habitant (ici dans la région de Coincy). Nous fournissons le pain et le café en grains, il nous fait payer 40 centimes la tasse. Le civil se démerde, avec 5 litres de lait il fait 30 tasses. Ah oui...les méridionaux sont mal vus, ils ont flanché (il s'agit certainement du recul du 15<sup>e</sup> corps à la bataille de Morhange, qui avait eu des pertes énormes).*

*Mais eux les gens du Nord et de l'Est, ils ne valent pas mieux, ils nous accueillent avec la main tendue, pas les bras ouverts...Un café nous a fait payer le litre de vin 7 francs, il valait*

*1 franc* ». A ce sujet, il faut noter que les soldats apprécient beaucoup le plaisir de manger et de boire à table, avec une vraie vaisselle, dans une ambiance qui rappelait la vie civile.

Mais, comme la plupart des soldats de la grande Guerre, il est imprégné de patriotisme, il nous dit : « *Le 20 septembre c'est mon bataillon, le 3<sup>e</sup>, qui a eu l'honneur de la garde du drapeau. C'était tout à fait impressionnant de défiler dans Lunéville, drapeau déployé, musique en tête* ».

Dans le Sancerre, les cantonnements sont bons ; en mai 1916, Antonin fait fonction de caporal et dit que cela n'est pas un avantage. Dans le secteur de Verdun, sa compagnie ne fait que des travaux défensifs « des tranchées avec des galeries à 7 m de profondeur ». Marches, contremarches, noms de villages cités.

### **Le baptême du feu**

1<sup>er</sup> septembre 1916 : dans la tranchée «*La pluie tombe toujours, nous sommes désignés pour prendre la garde au poste d'écoute dit « La Sape russe ». J'emporte deux repas froids, ma consigne est de rester 24 heures à 10 m des Boches, dans un trou aménagé à cet effet et de donner le signal d'alarme en cas d'attaque. Etant sacrifié de la sorte, pensez aux heures d'angoisse qu'il faut subir, souffrances morales que la plume ne peut décrire* ».

En janvier 1917, il est à Belloy-en-Sancerre, dans les premières lignes qui subissent un fort bombardement « *Heureusement que nous avons de petites sapes à 3 m sous terre* ».

Il y a de bons moments : « *Le 20 février, nous allons passer la soirée à Saint-Ménéhould, ville agréable avec beaucoup de cafés où l'on s'amuse, surtout celui du Moulin* ».

### **Le bagage du soldat**

Des marches, des corvées à l'arrière et tout cela avec le chargement complet qu'Antonin nous décrit : « *Je suis l'esclave de ce fabuleux barda. Le sac, c'est l'armoire, il s'agrandit toujours. Il y a le bagage réglementaire et obligatoire : 2 boîtes de « singe », 12 biscuits, 2 tablettes de café (moulu et comprimé), 2 paquets de potage concentré, un sachet de sucre comme vivre.*

*Le linge d'ordonnance : deux chemises, deux caleçons, deux mouchoirs, un passe-montagne, un cache-nez, un bonnet de police. Plus des effets personnels : deux paires de chaussettes, des lainages, quelques boîtes de sardines, du chocolat, des bougies, du savon, une lampe à alcool avec une boîte d'alcool solidifié et j'en oublie. Sur le sac, il y a une couverture, un couvre-pieds (demi-couverture), une toile de tente, une peau de bique, trois piquets, de la ficelle, l'outil portatif, une paire de souliers, la gamelle individuelle et, à tour de rôle, la grande marmite ou le plat de l'escouade ; sur le dos, c'est une charge épuisante. Ce n'est pas tout : les cartouchières garnies à 120 cartouches (6 kilos), le flingue et la baïonnette (plus de 5 kilos), deux musettes, l'une avec la croûte du jour, l'autre c'est mon bureau portatif et mon nécessaire de toilette, le bidon de deux litres, le masque à gaz. Sur les vêtements, au moins une douzaine de poches, toutes garnies de petites bricoles, mes deux portefeuilles garnis contenant les photos des parents et des amis et aux instants de loisirs, j'y donne un coup d'œil, cela fait revivre et chasse le cafard ».*

Il décrit son casque : « *Ah oui ! Ce couvre-chef d'acier bleu sous lequel mon front s'est plissé d'angoisse pendant les bombardements, dont la bande de cuir a bu mes sueurs d'agonie...avec la jugulaire qui a contenu le tremblement de mon menton pendant l'interminable attente de l'heure H* ».

Et aussi son bidon « *Ah ! C'est bien lui qui a fait tenir jusqu'au bout ! Réservoir de forces physiques et morales...* »

## Le feu

Le 9 avril, le régiment fait mouvement et arrive vers le village de Villers-Marmery, il monte en ligne dans le secteur du Bois de la Grille. Pendant l'installation, un coup de main allemand fait 40 prisonniers au régiment ; Antonin nous dit : « *Pour mon compte, je m'en suis sorti sain et sauf, mais non sans peur* ». En vue des contre-attaques pour dégager Verdun, une action va être menée par la 16<sup>e</sup> division avec les 27<sup>e</sup>, 85<sup>e</sup>, 95<sup>e</sup> d'infanterie, le 1<sup>er</sup> d'artillerie de campagne et le 4<sup>e</sup> génie. Le 27<sup>e</sup> est au centre du dispositif d'attaque. Cinq jours d'attente dans les tranchées pendant que la grosse artillerie française pilonne les lignes allemandes. Mais les Allemands ripostent et il y a des pertes « *Beaucoup de blessés vont au poste de secours qui est dans l'ouvrage Donnsud* ».

L'attaque est fixée au 17 avril (1917), heure H à 4h 45 du matin. Depuis quelques heures, le calme s'est fait sur ce secteur. « *Accroupis dans les parallèles de départ, les hommes attendent dans le grand silence d'une nuit froide, pluvieuse et sans lune, il tombe même de la neige... Rien d'anormal chez les Boches, qui, de temps en temps, lancent des fusées éclairantes... Puis derrière le barrage roulant de l'artillerie, à l'heure fixée, toute la ligne des 3 régiments se lève d'un seul bloc et se met en marche. Heure solennelle où tous les cœurs se serrent dans un sentiment mélangé d'ardeur et d'angoisse que n'oublieront jamais ceux qui l'ont une fois vécue... Les masses sombres de l'infanterie progressent sans rencontrer de résistance jusqu'à la première ligne allemande et puis des fusées aux couleurs variées s'élèvent et c'est l'entrée en action des tirs de barrage allemands... C'est le crépitement des mitrailleuses qui ont échappé à la destruction des jours précédents... C'est la fournaise ardente dans sa splendeur grandiose et tragique* ».

Les Français avancent de 800 m et occupent 3 lignes ennemies dont les défenses sont retournées. Le 19 avril, Antonin voit descendre 2 avions français en flammes. La contre-attaque allemande commence le 20 avril, vers le mont Cornillet et vers le bois de la Grille, où sont les positions occupées par le 27<sup>e</sup>. Le 22 avril, par un créneau, Antonin observe « *Cette plaine, qui m'avait donné l'impression d'être toute de niveau et qui en réalité descend, est un extraordinaire charnier. Les cadavres y foisonnent, c'est comme un cimetière dont on aurait enlevé le dessus. Les brancardiers apportent les morts près du PC du colonel et pendant la nuit les musiciens du régiment sont chargés de cette lugubre besogne d'enterrer les macchabées. Des fumées noires d'obus montent en volutes... A la compagnie, nous avons eu pas mal de pertes, mon escouade, la 15<sup>e</sup> a écopé sa part. Quand on apprend ou l'on voit la mort d'un de ceux qui faisaient la guerre à vos côtés et qui vivaient exactement de la même vie, on reçoit un choc direct dans la chair, avant même de comprendre. C'est vraiment un peu son propre anéantissement. Ce n'est qu'après que l'on se met à regretter, on voudrait parler, on ne sait que dire... Non, on ne peut pas se figurer toutes ces disparitions qui, à la fois, excèdent l'esprit. Ils ont tout donné, petit à petit, leur force, et finalement tout en bloc... Pauvres camarades !!!* »

Le 27 avril 1917, la 20<sup>e</sup> division, avec les 2<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> d'infanterie, vient relever les troupes épuisées. Sous les bombardements « *La relève est très pénible, rassemblement de la Compagnie aux abords du village de Thuisy, chacun trotte de son côté, chacun pour soi* ».

En camions, le 28 avril, le régiment part au repos à Remercourt-aux-pots (Meuse). Première permission du front du 29 avril au 8 mai à Manas.

Retour au front dans la région de Verdun et, le 15 mai, départ pour les Eparges, village de Belrupt qui domine la vallée de la Meuse. Le 22 mai, prises d'armes, le régiment est formé en lignes de compagnie, *« les clairons et les tambours ouvrent le ban et les décorations commencent... Etant cité pour les attaques de Champagne, je suis décoré de la croix de guerre par le capitaine Guillerme, commandant la 10<sup>e</sup> compagnie avec le motif suivant : Coureur agent de liaison, toujours prêt à accompagner une mission dangereuse. A assuré en terrain découvert une liaison parfaite entre deux postes de commandement, malgré un violent tir ennemi, signé colonel Tisserand ».*

Après deux séjours en première ligne, la division fait 100 km en camion et va au repos à Bettancourt (Haute-Marne) où, à partir du 27 juin, pendant une semaine, les soldats aideront les paysans aux travaux des champs. Retour en Champagne pour relever le 1<sup>er</sup> zouave.

Le 8 juillet, *« Nous avons un bien mauvais secteur, les torpilles tombent à foison dans les tranchées, guère profondes et pas d'abris. Dans la nuit, nous avons eu à repousser un coup de main ennemi avec liquides enflammés, jamais de ma vie, je n'avais vu pareille chose, rien de plus démoralisant et de plus cruel ».*

Après une permission en juillet, retour en ligne vers Minancourt comme agent de liaison et, le 10 août, *« Vers 5 h du matin, un violent bombardement nous réveille, le colombophile Paillet, qui était de garde, s'écrie : Debout les gars, ils attaquent ! Le bombardement redouble d'intensité, les entrées de sape s'écroulent, il y a 3 blessés légers dans notre cagna...mais les Boches tombent sur un « bec », ils nous laissent des prisonniers et des morts ! ».*

Le 24 août, au retour des lignes, une cantine anglaise leur sert du café chaud et des cigarettes.

Le 20 septembre, dans le secteur de Maisons-de-Champagne, *« Secteur agité, nombreuses pertes par gaz asphyxiants »*, une garde de nuit : *« Je me trouve à l'air libre, mal éveillé. Les coups de fusil crépitent de tous les côtés, les mitrailleuses boches font du tir indirect et les balles claquent dans le talus où je m'appuie, je me mets face au créneau et j'aperçois que la tranchée serpente en haut du ravin. Mes yeux finissent par discerner la file régulière des piquets de notre réseau de barbelés, j'ai l'impression d'être tout seul, naufragé, au milieu d'un monde ravagé par un cataclysme. Vers 1 h du matin, une rafale de grenades à ailettes boches me fait mettre sur mes gardes. Un instant après le sergent Noirot vient me quérir pour aller remplacer au petit poste n°1 les camarades de mon escouade Chertier et Le Escouarec, qui venaient d'être amochés. Ah ! Quelle surprise en effet... Ils avaient leur compte, couchés l'un sur l'autre, montrant leurs bras raidis, ils semblaient implorer le ciel et me dire de les venger. La lune blafarde éclairait ces deux pauvres corps et leur donnait un aspect effrayant. Tout seul, au milieu de ce grand trou, qu'elles ont été longues ces heures... Quand je regardais du côté des Boches, les piquets des barbelés me semblaient grossir et marcher sur moi, des rats trottaient dans le trou et, derrière moi, ces deux corps comme deux spectres me paralysaient et me donnaient la chair de poule ».*

Puis viennent des jours plus calmes, avec des travaux de défense sur la « ligne Pétain », sur une pente du Mont Givron, près de Valmy. Pour Noël et le 1<sup>er</sup> janvier 1918, l'escouade fait la fête. Jusqu'au 12 février, le bataillon reste dans cette région, dans les camps de Kellerman et Dubiéville, bien installés avec l'électricité et l'eau courante. Le 27 janvier, Antonin va au village de Hans porter du linge à laver à M<sup>elle</sup> Berthe et en profite pour aller aux douches *« qui sont très bien installées ».*

Le lendemain, il va voir au travail une excavatrice qui creuse des tranchées de 2 m de profondeur sur 1 m de large.

Du 15 au 28 mars, nouvelle permission à Manas.

Le 25 avril « *Ma compagnie, la 10<sup>e</sup> fait un coup de main route de Cernay. Nous avons un tué et plusieurs blessés* ». Période relativement calme jusqu'au 14 juillet 1918, jour de la grande attaque allemande, le bataillon est dans le secteur de Ville-sur-Tourbe, en soutien, en avant du village de Berzieux. Les Allemands attaquent sur le front de la 4<sup>e</sup> armée du général Gouraud, terrible bombardement qui dure 7 heures. La compagnie d'Antonin, qui a de bonnes sapes, très profondes, n'a que des pertes légères. A côté d'eux, le 159<sup>e</sup> bataillon US en a de plus dures. L'attaque allemande échoue.

22 juillet : départ pour Montigny, à 10 km d'Épernay ; 1<sup>er</sup> août : « *Les avions boches nous ont bombardés toute la nuit ; pour me préserver des éclats je me suis mis sous un matelas de laine* ».

Mais voilà que se lève « l'aube de la victoire ». Les armées françaises et alliées attaquent sur tous les fronts. La division d'Antonin est dans la région de l'Avre et, le 3 août 1918, c'est l'attaque, une dure attaque qui, au prix de lourdes pertes, permet d'avancer de 12 km.

Voici quelques extraits de sa lettre : « *Le bataillon en ligne d'escouades accolées débouche en trombe du bois. Les survivants de cette marche n'oublieront jamais le spectacle de ces lignes mouvantes, avançant résolument dans un terrain bouleversé... Ce terrain où l'on marche n'est qu'une succession de trous d'obus qui se touchent, de troncs d'arbres mis en miettes et partout un amas de fers tordus, de ronces artificielles qui s'enroulent autour des jambes. Il est presque impossible de marcher sans tomber, sans se meurtrir... les mains saignent parfois pour se dégager rapidement... car il faut faire vite... on tombe et on se relève aussitôt... chacun court de son côté ; les fusants nous arrosent du ciel.. ; des explosifs sortent de la terre... Ah ! Quelle averse de ferraille, dans une odeur soufrée. L'artillerie ennemie, de tous calibres, fait rage et les obus qui tombent produisent des trouées sanglantes. Ici et là sont des hommes tués ou grièvement blessés... La marche n'est pas ralentie pour cela ; quant à moi, je marche derrière le capitaine Ruinet, qui est gros et peut me servir de pare-balles. Les Allemands battent en retraite, vers midi nous prenons le village d'Aubilly, de concert avec le 95<sup>e</sup> d'infanterie* ».

Quelques jours de repos et « *Le 24 août nous montons en ligne à Branscours, ma compagnie occupe le bois Bontoux ainsi qu'une scierie* ». Le 5 septembre, « *Nous avons à supporter un fort bombardement par obus toxiques* » (à ypérite).

Le 8 septembre « *Les gaz ayant fait leur effet, je suis avec plus de 200 hommes à l'infirmerie du bataillon* ».

Le 11 septembre : « *Nous descendons au repos à Sarcy, ferme d'Aulnay, où les gaz m'ayant brûlé tout le corps je suis en traitement à l'infirmerie. Le major M. Fournier m'évacue sur l'H.O.E. de Pourcy ; de là je suis dirigé sur l'hôpital militaire Auban-Moët à Épernay, où me voilà installé dans un bon plumard* ».

Le 24 septembre, en convalescence, « *Il nous prit fantaisie avec mon camarade le cycliste Berton, d'aller faire un tour à « Paname » : on rend visite à une famille d'émigrés de Commercy, M<sup>me</sup> et M Miquet, qui nous reçoivent très bien et on passe le restant de la journée à se balader, soit en tram ou en métro* ».

Le 26 septembre, avec deux jours de retard, Antonin rejoint son dépôt à Noisy-le-Sec où il est rééquipé à neuf et part en permission jusqu'au 17 octobre.

Retour à la compagnie de ralliement à Epernay qui le dirige sur Reims « où me rencontrant avec des camarades de régiment, nous passons la nuit dans les caves de la maison Müm...Ah, quelle cuite ! ».

De là, départ pour le front où Antonin est versé à la 3<sup>e</sup> compagnie du 27<sup>e</sup>. Arrivée le 19 octobre à Auménaucourt-le-Grand « Le village étant en partie ruiné, nous campons sous les toiles de tente individuelles et il ne fait que pleuvoir ».

Le 24 octobre, préparation à l'attaque, distribution de cartouches et de grenades. Le 25 octobre, « Le barrage roulant de l'artillerie se déclenche à 7 h du matin et aussitôt nous allons de l'avant, à l'assaut d'un mamelon, en avant des villages de Bannogne et Recourvrant, nos objectifs. En face, la garde prussienne...avec nous marchent de concert les 1<sup>er</sup> et 31<sup>e</sup> chasseurs, les 95<sup>e</sup> et 158<sup>e</sup> d'infanterie et un régiment de « joyeux » (troupes disciplinaires).

Le 27 octobre, l'attaque se poursuit : « Nous faisons beaucoup de prisonniers » mais ayant perdu la liaison avec le 1<sup>er</sup> chasseur, le bataillon d'Antonin est cerné par les Allemands ; « Je me souviendrai toujours de cette mémorable journée, installé dans un trou d'obus avec le caporal-clairon Bigot, nous n'étions guère à l'aise...nous déchirions nos lettres et ne gardions rien de compromettant... de l'autre côté, dans un grand trou d'obus, le capitaine Teinturier, commandant le bataillon, l'aumônier Saglio et le sergent Gardon...nous donnaient du courage ».

Une contre-attaque du 1<sup>er</sup> bataillon les dégage. Le 29 octobre, « En portant un pli au commandant de ma compagnie, je traverse un bois de 100 m au carré...et, à ma grande surprise, j'aperçois un petit poste boche, installé dans le bois. Pour ne pas attirer leur attention, je me débine en vitesse et, à mon retour, avec une section de ma compagnie, on les fait tous prisonniers ».

Antonin Robert aura une deuxième citation pour ce fait, citation à l'ordre de la brigade.

Le 31 octobre, ils sont relevés et vont au camp « des Bœufs », près de Reims, où sa compagnie se trouve le 11 novembre, jour de l'Armistice « que nous fêtons avec mes camarades Servian et Robin, les deux seuls Drômois restant au 27<sup>e</sup> ».

Le 29 novembre, par de nombreuses étapes et cantonnements, le régiment vient dans la région de Compiègne, à Choisy-au-Bac, d'où le 19 décembre, Antonin part en permission jusqu'au 17 janvier 1919.

Le 24 janvier, il est versé à la 22<sup>e</sup> section d'ouvriers et commis d'administration où il sera employé comme téléphoniste.

Il sera libéré le 21 septembre 1919.

Adapté par Paul Valette  
Puy-Saint-Martin, octobre 1981

Corps d'Armée  
Division  
Brigade

Ordre du 27<sup>e</sup> R.I. n° 22 portant citation  
N° 213 de l'Année 1918  
du 12 Décembre 1918.

## Citation à l'Ordre de la Brigade

Le Colonel Commandant l'Infanterie  
de la 16<sup>e</sup> Division cite à l'Ordre de la Brigade

Nom et Prénoms **Robert Antonin**  
Grade Soldat au 27<sup>e</sup> R.I. Numéro matricule 13876.

MOTIF DE LA CITATION

"Agent de liaison depuis l'est, a toujours fait remarquer en agissant le 27 Octobre 1918 la liaison de Compagnie à Section sous une pluie de balles et mitrailleurs et accomplissant sa mission avec un courage et un sang-froid au-dessus de tout éloges."

Signé Colonel Lantier - Lantier.

Extrait certifié conforme  
en Campagne, le 18 Décembre 1918  
Chef de Section 13<sup>e</sup> Compagnie

Extrait certifié conforme  
Nyon, le 7 Août 1919.  
Le Colonel Commandant le 27<sup>e</sup> R.I.

*Jantier*

CORPS D'ARMÉE  
16<sup>e</sup> DIVISION  
BRIGADE

Citation à l'Ordre  
du Régiment

Le Colonel Commandant l'Infanterie  
de la 16<sup>e</sup> Division cite à l'Ordre du Régiment

Nom et Prénoms **Robert Antonin**  
Grade Soldat au 10<sup>e</sup> Compagnie Numéro matricule 13876.

MOTIF DE LA CITATION

"Agent de liaison depuis l'est, a toujours fait remarquer en agissant le 27 Octobre 1918 la liaison de Compagnie à Section sous une pluie de balles et mitrailleurs et accomplissant sa mission avec un courage et un sang-froid au-dessus de tout éloges."

Signé Colonel Lantier - Lantier.

Extrait certifié conforme  
En campagne, le 7 Juillet 1917  
Le Colonel Commandant le 27<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MÉDAILLE MILITAIRE

VALEUR DISCIPLINE

e lu Nom du Président de la République,

Le Grand Chancelier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

a délivré le présent Brevet à M. **Robert Antonin**, Soldat,  
(Serment de Palmarès) né le 14 Mars 1896 à Nancy  
département de la Meuse décoré de la Médaille Militaire par décret du 31 Décembre 1918

Fait à Paris, le 26 Juin 1919

Brevet N° 572,214  
Vu et validé  
Le Chef du Bureau

*R. Antonin*

### Témoignage de M Lucien Goy :

J'ai connu Antonin Robert en 1935, j'avais 12 ans.  
Il m'employait pour travailler ses terres. A l'époque je labourai avec des bœufs, il me fallait bien trois jours pour labourer un hectare.

J'ai le souvenir d'un homme frileux et renfermé, il n'avait pas toujours bon caractère.  
Il était économe, quand la récolte de courges était faite, nous en mangions plus qu'à volonté ; mais ça ne tient pas bien au ventre quand on fait un travail de force !

Avec son épouse Rachel, ils n'ont pas eu d'enfant. Il m'avait proposé de prendre sa propriété en viager. J'ai refusé et c'est M Borel Michel qui l'a prise.

Le pauvre Antonin est décédé peu de temps après. Il avait 60 ans, mais il était usé, il avait été gazé durant la guerre de 1914/18.

Photo d'Antonin avec son épouse



D'autres comme Antonin vont partir au front :



Pierre Granjon

Certains ne reviendront pas :

Les enfants de Manas  
morts pour la France  
1914-1918

CROUZON Henri  
VILLARD Marius  
DORILLE Théophile  
BERARD Paul  
CARRON Georges  
BUSSY Georges  
JEAN Léonce  
VILLARD Julien

## Restrictions

En janvier 1917, restriction sur le charbon, le sucre, les pommes de terre ; les menus des restaurants sont à deux plats ; les théâtres et cinéma sont fermés quatre jours sur sept ; suppression du pain frais, des trains rapides, des bains publics.

Au mois d'avril, il n'y a plus de viande au menu du soir, les boucheries ferment à 13 h.

En janvier 1918, délivrance de tickets pour l'achat du pain, 300 g par jour : suppression du pétrole, de la circulation automobile privée.

En mai, les boucheries ferment trois jours sur sept, il y a de l'eau chaude dans les hôtels deux jours sur sept.

Carte de rationnement pour militaire en permission

**TICKETS DE PAIN ET DE SUCRE**

**POUR LES MILITAIRES EN DÉPLACEMENT**  
(en permission, en mission, etc.)

**NON POURVUS D'UNE CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION**

Chaque ticket correspond à 100 grammes de pain et la présente feuille est établie pour une consommation quotidienne de 500 grammes, soit 5 tickets pour une journée.

Chaque tranche horizontale de 5 tickets de pain comporte, en son extrémité gauche, un ticket valable pour 25 grammes de sucre, qui correspond à la ration journalière de cette denrée. Le militaire venant en permission de détente de 10 jours aura la faculté, en découpant verticalement l'ensemble des tickets de sucre, d'obtenir en une seule fois les 250 grammes de cette denrée représentés par les 10 tickets de 25 grammes chacun.

Les feuilles de tickets complètes (10 tranches horizontales de 5 tickets de pain et un ticket de sucre de 25 grammes) doivent être délivrées uniquement aux militaires venant en permission de détente de 10 jours. Ceux dont la permission est d'une durée moindre ou supérieure, de même que les militaires venus en mission, recevront, s'il y a lieu, contre remise du **BON** adhérent à la "FEUILLE DE TICKETS DE PAIN" collée à leur titre de permission ou de mission, le nombre de tickets prescrit par leur chef d'unité. Le **BON** sert de justification aux agents de l'Administration préposés à la délivrance des tickets de pain.

Il est recommandé d'observer d'une façon particulièrement scrupuleuse les décisions ministérielles qui viennent d'être énoncées.

Toute infraction au régime de la Carte d'Alimentation et des Tickets de consommation est passible des peines édictées par la loi du 10 Février 1918 (Décret du 27 Juin 1918).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT - I P

Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								
Militaires en Permission de 25 grammes de SUCRE	Militaires en Permission	100 grammes de PAIN								

Carte de rationnement pour civils, 1919

... Si le Ministre du Ravitaillement doit l'ordinaire au soldat, il le doit également aux populations de l'arrière. En temps de guerre, en effet, son devoir est de fournir à ces populations une nourriture substantielle et saine et non des produits qui ne sont pas strictement indispensables. Il lui faut donner aux civils les aliments à des prix abordables, aux producteurs et aux travailleurs les conditions les meilleures, aux soldats la priorité et la meilleure qualité de tous les aliments. Si aux hommes de l'arrière, aux civils, il doit la nourriture, il est nécessaire, à la vérité, que ceux-ci comprennent bien qu'elle ne peut leur être assurée dans les mêmes conditions de bien-être et de jouissance qu'en temps de paix...

**VICTOR BORET.**

(Extrait du discours prononcé, le 6 Septembre 1918, à la séance de la Chambre des Députés par M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement.)

---

PRIERE DE DÉCOUPER SOIGNEUSEMENT LES TICKETS EN SUIVANT LES TRAITES QUI LES SEPARANT

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Feuille de Tickets de Pain — Janvier 1919

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT. — 1919. — L. D.

31	100	30	100	29	100	28	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
Songez à aller chercher votre		27	100	26	100	25	100
Feuille de Tickets pour Février		JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
24	100	23	100	22	100	21	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
20	100	19	100	18	100	17	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
16	100	15	100	14	100	13	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
12	100	11	100	10	100	9	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
8	100	7	100	6	100	5	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN
4	100	3	100	2	100	1	100
JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN	JANVIER	PAIN

1920

DÉPARTEMENT DE LA DROME

Commune de **BARAS**

**CARTE DE SUCRE**

Valable pour l'année 1920

Délivrée à *M<sup>me</sup> Mournier Eugénie*

Date de naissance *30 Nov 1889*

Profession *Ménagère*

Rue ou Quartier

Signature :

Série **A**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

CACHET DE LA MAIRIE

A	DROME
SUCRE	Décembre
A	DROME
SUCRE	Novembre
A	DROME
SUCRE	Octobre
A	DROME
SUCRE	Septembre

Les tickets de rationnement ont été utilisés au-delà de l'Armistice.

## Le monument aux morts

Le 12 juin 1920, M le Maire, Louis Perrin, communique au Conseil municipal, une circulaire de M le Préfet en date du 15/2/1920, relative aux érections des monuments aux morts pour la Patrie et des subventions que le Département et l'Etat accordent.

M le Maire ajoute qu'il s'est mis en rapport avec M Pramayon, entrepreneur à Montélimar qui lui a présenté le plan d'un monument dont le prix est de 2 500 francs.

Sur la proposition de M le Maire, le Conseil vote au budget additionnel de 1920 un crédit de 500 francs pour ce monument, sollicite la subvention de l'Etat et du Département et s'engage d'acquitter la part revenant aux pauvres dans le montant de la concession, attendu que le dit monument sera élevé dans le cimetière.

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Prix du monument :	2 600	Subvention communale :	1 000
Correspondances :	3,50	Subvention départementale :	100
Fondations :	75	Subvention de l'Etat :	75
Transport :	100	Souscriptions et dons :	1 786,50
Béton :	66	Total :	2 961,50
Pose :	12	Excédent de recettes :	105
Total :	2 856,50 Francs	(versé à la caisse municipale)	



## **Manas, autour de son marronnier dans un passé pas encore si lointain**

Témoignage de M. Alphonse CARRON en 1994 :

Mes souvenirs personnels se situent dans les années 1920-30 et, pour une période un peu plus ancienne, je me réfère à ce que j'ai entendu dire par témoins directs.

### **Commerces :**

Cafés, hôtels : J'ai bien connu le café MASSON, en face de la mairie, dans le renforcement (NIGON actuellement). On distingue encore l'enseigne peinte sur le mur. De tradition, c'était le rendez-vous des "Républicains".

En effet, en même temps existait le café RIGAUD, repaire des "Cléricaux". Il était situé dans la maison dont le toit est très haut et en pointe (où ont habité les parents GONTIER). Ce café ferme vers 1920. Il subsista encore longtemps l'épicerie qui existait dans la pièce voisine.

Des enseignes ont subsisté sur d'autres façades. C'est ainsi que l'on peut lire, sur la maison où habitait naguère M. CAVE, près de l'ancien marronnier : "café MARTIN". Je n'ai jamais connu le café, mais M. MARTIN y était boulanger, commerce qui s'est continué jusqu'à la guerre de 1939-45.

Non loin, sur la maison où habite toujours Mme AGOT, on lit encore "Hôtel BONNET". Si je n'ai jamais vu l'hôtel, il y avait là M. AGOT dont l'épouse est la fille BONNET qui tenait un débit de tabac, avec recette buraliste.

En face, de l'autre côté de la route (chez Mme MAGNET, née LORIE), on lisait encore autrefois une mention : "Hôtel restaurant".



**Café Masson**

**Divers :**

Un moulin appartenant à la famille CHANCEL, et que j'ai vu fonctionner avec une roue à aubes sur le canal, puis à l'électricité, a moulu du blé jusqu'à la guerre. Il a continué à moudre des céréales secondaires, pour la nourriture du bétail, pendant encore longtemps, avant d'être cédé à l'association " La clef sur la porte" qui n'a fait qu'une brève apparition vers 1970.

Une scierie COSSALTER a fait des caisses d'emballage. Après une longue fermeture, la scierie VIAL a été ouverte et a débité des grumes jusqu'à son transfert à CLÉON, par manque de place à Manas. C'est actuellement l'atelier "La Licorne".



**1948/49, à gauche, Lucien Meyer, à droite Louis Cossalter**

Mme BERGER, la bouchère de Charols, venait vendre de la viande, en fait surtout du mouton, le samedi chez M JEAN (partie de l'immeuble que vient d'acquérir Mme PETERMANN).

Non loin de là (escalier PIESOWOCKI), M. DEPIT (frère de Denise GIRAUD) était "coquetier", profession disparue qui consistait à récolter œufs, poulets, lapins, chevreaux dans les fermes pour exploitation après abattage. Les crochets pour suspendre les lapins afin de les écorcher sont encore visibles dehors.

Dans la maison où Mme PETERMANN a fait sa piscine, M. REYNIER était "carabassier." Il allait dans les fêtes, les "vogues", vendre des bonbons, de la guimauve (poutirate, disait-on) et diverses babioles.

Dans la maison où je rentre les fleurs l'hiver, vivait un vieux menuisier, M. PETIT, à la barbe hirsute, qui faisait en particulier des jougs pour les bœufs. Il mettait un temps infini, mais quel travail ! C'est lui qui a fait la brouette de bois que j'utilise toujours.

Enfin, j'ai connu un cordonnier, M. PIALAT, près de la tour penchée de l'Est (boulevard sud). A noter : Antoine MESSIER, cordonnier en 1800.

M. MAGNET (père de Mme CAVE) rasait les barbes dans le petit réduit au rez-de-chaussée, près de l'escalier extérieur de l'actuelle maison BEAUFOUR.

En 1930, deux foires annuelles avaient lieu à Manas

### **Autres activités sociales**

L'école publique, où j'ai fait ma scolarité primaire, fonctionnait dans la pièce actuelle de la mairie. Elle a existé jusqu'en 1971.

Manas avait aussi un curé à demeure. La cure est occupée aujourd'hui par Mme HENRY. Le dernier titulaire, l'abbé Gratien BRUN (j'ai servi sa messe comme enfant de chœur) a cessé son activité peu avant la guerre de 1939 et s'est retiré à Saint-Gervais où il est mort. A côté de son ministère, il réparait montres et horloges.

Un temple protestant, sans pasteur installé à demeure, fonctionnait de temps en temps dans l'immeuble dont les derniers occupants ont été les GAMORE.

M. BUSSY, retiré à Manas, avait été pasteur, mais ailleurs. Un cimetière protestant (témoin des guerres de religion) existait près du cimetière actuel, un peu plus près du village et de l'autre côté de la route. Ses vestiges ont été anéantis seulement après le remembrement, en 1988/89.

### **Environs immédiats**

Plusieurs activités ont existé dans les environs très proches du village, même si ce n'était pas sur son territoire, tellement exigü.

Là où se trouve actuellement l'usine CROZAT (aliment de bétail), c'est à dire sur Pont-de-Barret bien que juste à la sortie du village, une usine à soie (moulinage) a fonctionné jusque vers 1939. C'est là que toutes les filles du village allaient travailler, le jour où elles quittaient l'école.

Plus près encore du village, le four à chaux dont les ruines sont encore visibles appartenait à la maison GLENARD de Lyon. Avec un marbre très pur (petits cristaux blancs) tiré de la montagne proche, on faisait du "blanc", une chaux très pure utilisée en peinture.

On parlait encore de ruines d'un four à chaux non loin de l'usine CROZAT, à gauche sur le chemin, sur le flanc de la colline.

De même, dans le champ proche de ma maison, là où la corne du bois avance et là où le champ devient étroit, en direction de la maison BAUBICHON, il subsiste les ruines d'une voûte dans les buissons dont on disait que c'était un four à chaux.

Sur la route de Puy-Saint-Martin, à droite, juste au sommet de la côte (maison MEYER), une tuilerie artisanale fonctionnait avec la famille JACONNOT.

Alphonse Carron (1915-2001)

Fabrique de Chaussures

**LÉON RIGAUD**

MANAS (Drôme)

EPICERIE

MERCERIE

*M*

*Doit*

*les articles ci-après payables à Manas*

Manas, le \_\_\_\_\_ 190

LAPINS \* VOLAILLES \* ŒUFS

**DÉPIT EMILE**

EXPÉDITEUR

MANAS (Drôme)

*M* \_\_\_\_\_ *Doit*

*les articles ci-après, payables dans Manas*

MANAS, le \_\_\_\_\_ 191

*Dongere & Co*

## Début du XX<sup>ème</sup> siècle. Manas au quotidien

Des gens de Manas et des alentours, allaient travailler dans les fermes de riches propriétaires : Château Champin, Roman à Charols, Chancel, pour 20 sous par jour et 1 litre de vin.

Les commerces manassons :

Épicerie-café :- Rigaud Alice

Cafés :           - Masson  
                  - Magnet Léon  
                  - Mme Crozat rachète la licence du café Magnet en 1957/58 et fermera en 1974

Boulangier :   - Martin Nestor

Cordonnier:   - Borel puis Piallat

Coquetiers :           - Dépit (volailles)  
                              - Reynier Emile (lapins)

Scierie :       - Cossalter venu de Charols en 35/36

Maquignons : - Raymond  
                  - Crouzon : ils partaient, à pied, avec les bêtes, aux foires de Rémuzat

Tuilerie :       - Frères Jaconnot. Fabrication de tuiles et de briques. (Ils tamisaient la terre, la mettaient dans un bassin, ajoutaient de l'eau, pétrissaient à la main ou aux pieds, suivaient : le moulage, le séchage et enfin la cuisson pendant 4 jours sans interruption. 2 cuissons par an. A noter le séchage en plein air, (donc quand il pleuvait, il fallait recommencer le pétrissage) : fermeture vers 1930.

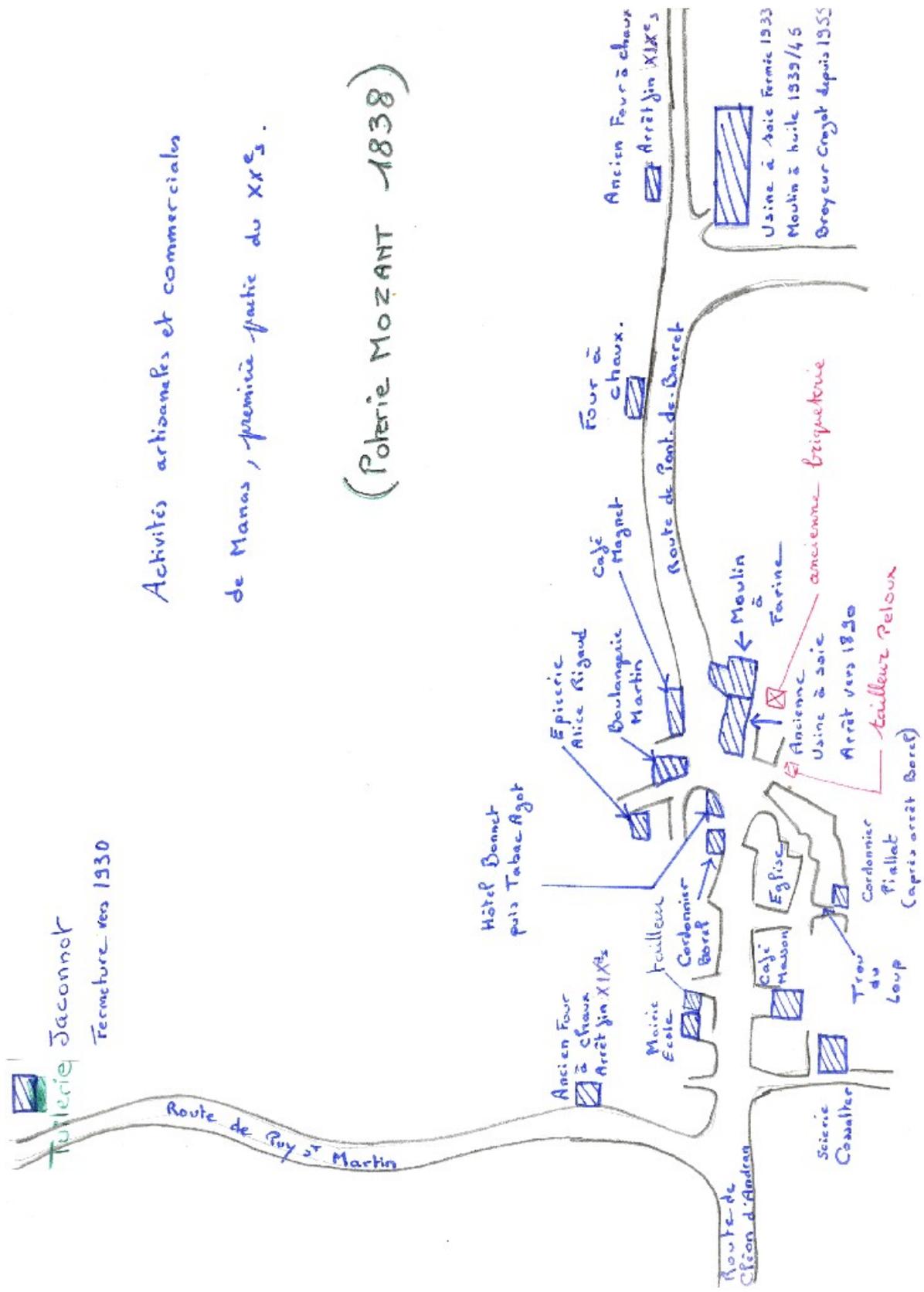
Usines à soie : - une située à côté du moulin ferma ses portes vers 1890.  
                  - l'autre, vers le pont, employait une trentaine d'ouvrières.  
                  Certaines venant des villages environnants, prenaient pension à l'usine, pour la semaine.

Le moulinage consistait à tordre ensemble plusieurs fils textiles de façon à les consolider. Réception sous forme d'écheveaux ; travail fini : fils sur bobines. Fermeture du moulinage vers 1933.

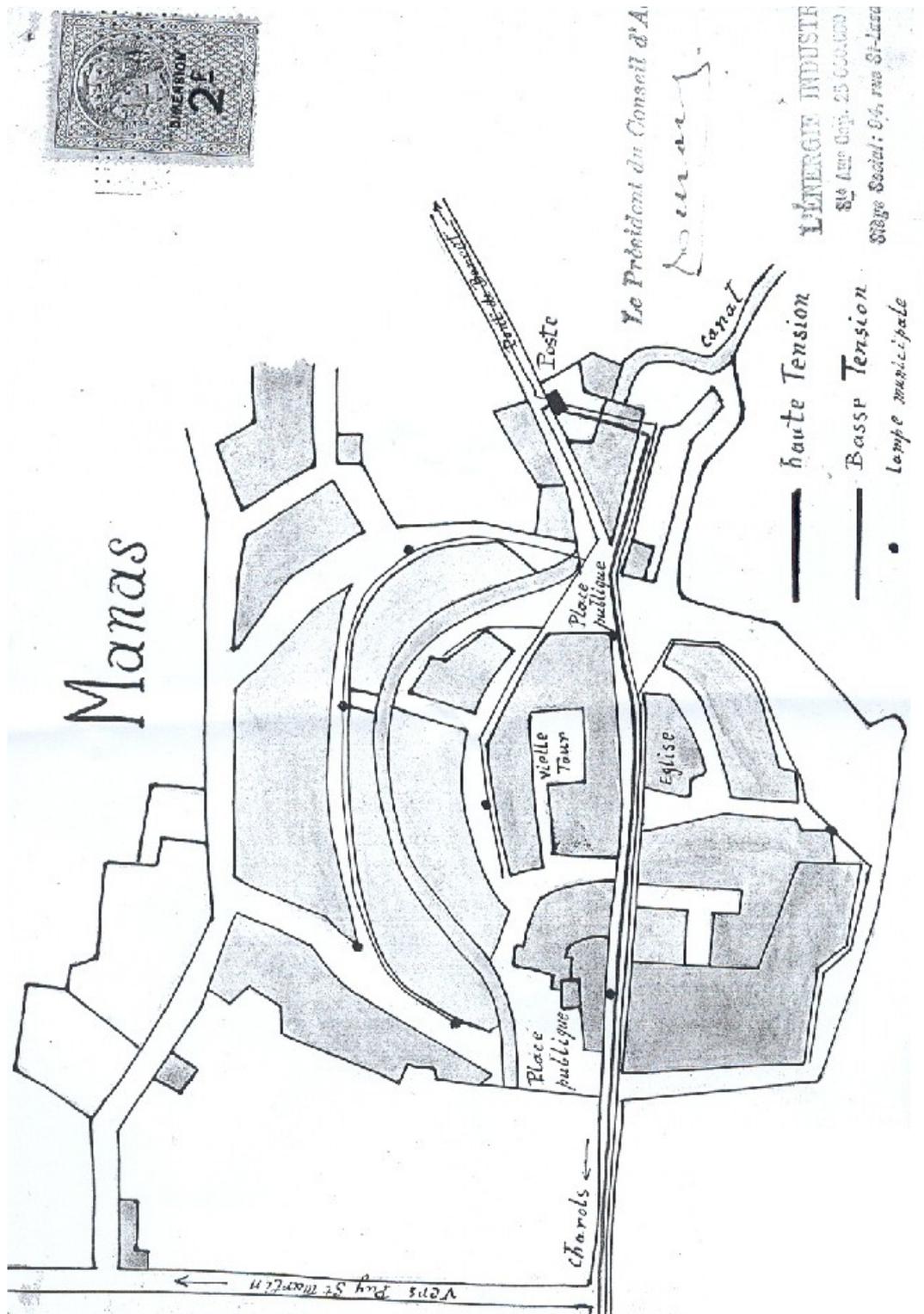
### **Le 10 septembre 1926**

Suppression de l'arrondissement de Montélimar. Manas qui faisait partie de cet arrondissement depuis 1790, appartient désormais à l'arrondissement de Valence.

Plan d'activités, première partie du XX<sup>ème</sup> siècle



## Distribution électrique pour la commune de Manas



Monsieur Perrin, Maire de Manas certifie que les travaux faisant l'objet de la convention entre la commune de Manas et la société « L'énergie nouvelle », approuvés par Monsieur le Préfet de la Drôme le 20 novembre 1923, ont bien été exécutés.

Certificat fait le 22 janvier 1925.

# T. S. F.

## LA GRANDE MERVEILLE DU SIÈCLE

---

*Si vous voulez goûter au plaisir de la **RADIO**, écrivez-nous : nous vous indiquerons, selon votre situation, le type de poste que vous devez choisir, nous vous l'installerons, nous vous apprendrons à le manœuvrer, et nous vous le dépannerons lorsque pour une cause futile, inconnue de vous, il restera muet.*

### Marc BUSSY, à Manas (Drôme)

Spécialisé dans l'installation des postes de T. S. F.

Vous présente, pour la saison 1928-1929, les nouveaux appareils 3, 4, 6 et 7 lampes.

---

### DEVIS SPÉCIAUX POUR MAIRIES, ÉCOLES ET PRESBYTÈRES

---

*Pour Cinémas. Cafés, Dancings... le **Pick-Up**, nouvel appareil, très puissant et très harmonieux, supplante toutes les musiques mécaniques.*

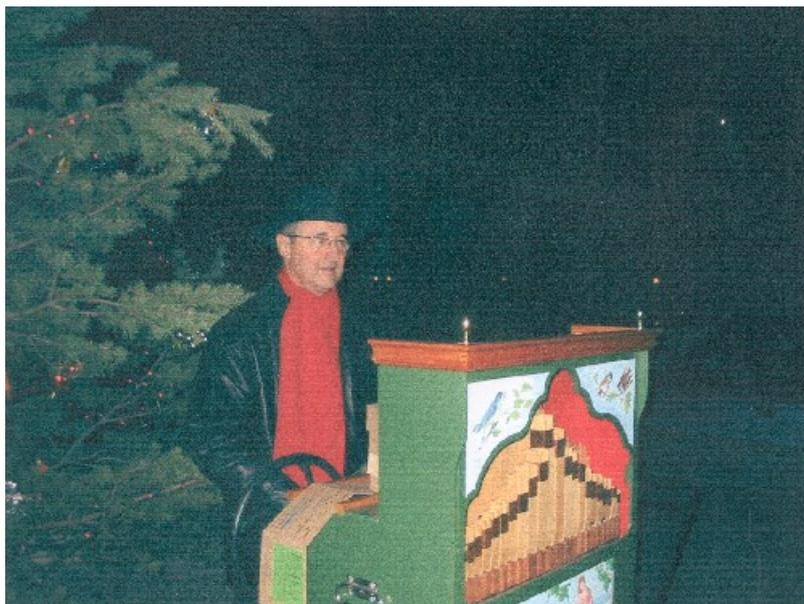
---

**AUDITION A DOMICILE**  
de tous nos appareils sur demande.



## **Le Pick-up, nouvel appareil très puissant et très harmonieux supplante toutes les musiques mécaniques ...**

Cette publicité de Marc Bussy en 1928, nous laisse un peu songeur quand on sait que depuis 2002, son fils, Daniel Bussy a monté de toutes pièces un orgue de barbarie et nous en fait profiter durant les animations locales.



Quel régal !  
Et non ! La musique mécanique n'est pas démodée !



Orgue restauré par les soins de Daniel Bussy

## Manas en 1934

### **Annuaire Fournier de la Drôme – 1934 :**

Service autobus de Manas à Montélimar, Bourdeaux et Crest.

Population : 140 habitants. - Electeurs : 63

Valeur du centime: 9 fr. 70 - Revenu 4790 fr. - Cent. add. : 289

Revenu du bureau de bienfaisance: 130 fr.

Cabine téléphonique publique.

Perception de Marsanne.

Bureau de poste, télégraphe, téléphone, à Pont de Barret.

Receveur ruraliste: Albert Agot.

Brigade de gendarmerie de Marsanne.

Fête patronale : 22 juillet ou le dimanche après.

Maire: JEAN Emile

Adjoint : Dorille Théophile

Conseillers municipaux : Lorie Elysée, Dorille Théophile, Agot Albert, Milon Albert, Magnet Justin, Gerland Ferdinand, Magnet Marius, Michel Gustave

Bureau de bienfaisance : Président : M. le Maire

Membres : Martin N, Michel G, Lorie E, Magnet J, Magnet M, Dorille Th.

Secrétaire de mairie : JEAN Clorinde

Desservant (Prêtre) : Audemard

Institutrice : Mme Agot

Boulangier: Martin Nestor

Café restaurant : Magnet Léon

Epicier : Vve Rigaud

Meunier : Chancel Louis, propriétaire du moulin.

Tabac : Agot Albert

Principaux agriculteurs: Mrs Lorie, Crouzon, Magnet Léon, Milon, Magnet Marius, Lafond L, JEAN Emile



La Callée



## Meules et gerbiers

Les foins se faisaient généralement au mois de mai. Les paysans partaient faucher dans les prés, dès la pointe du jour, à l'heure où l'herbe, encore couverte de rosée, se laissait plus facilement couper. Vers midi, femmes et enfants prenaient la relève et s'attaquaient au fanage ; munis de râteaux, ils éparpillaient et retournaient les herbes fauchées laissées en andains, afin que l'air et la chaleur les pénètrent dans tous les sens. Le soir ils groupaient les andains en petits tas pour les protéger de la rosée nocturne et, le lendemain, ils les soulevaient et les remuaient à nouveau. Ce travail se poursuivait pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que toute l'herbe soit bien sèche. Le fanage terminé, on échafaudait des meules de foin.

Pour dresser de telle meule, on enfonçait au préalable une perche de 6 à 7 m de hauteur dans la terre et l'on répartissait sur un lit de fagots, pour le protéger de l'humidité, le foin tout autour. C'était tout un art pour monter les récoltes en cônes !



Une meule de foin, deux grands gerbiers et un petit.

A la mi-juillet, les paysans allaient aux champs pour surveiller la maturité du blé : si les épis étaient dorés et les grains bien durs, la moisson était décidée. Celle-ci se fit longtemps à la faux ou à la faucille : les hommes coupaient les tiges à ras du sol, qu'ils disposaient en petites bottes, derrière eux les femmes rassemblaient ces javelles par quatre ou cinq pour constituer des gerbes qu'elles attachaient avec un lien de paille. Afin de faciliter l'enlèvement de la récolte, d'autres encore groupaient les gerbes en tas. La moisson ainsi faite réclamant une main-d'œuvre considérable, tout le village venait prêter main-forte. Puis passé 1900, l'usage des javeleuses, sortes de faucheuses mécaniques, se répandit. Cette opération fut à son tour supprimée par les moissonneuses-lieuses. En attendant d'être battu, le blé était stocké sous forme de gerbier. Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> le battage, c'est à dire l'action de séparer le grain de la paille, se faisait au fléau. L'arrivée des batteuses à vapeur puis à moteur soulagea bien des cultivateurs. Les mécaniciens les conduisaient de ferme en ferme et en l'espace de quelques heures tout le blé était battu et le grain sortait propre. A Manas, les paysans se groupaient pour stocker leur récolte. Ainsi, la machine se déplaçait moins et on gagnait du temps. Les jours où la batteuse tournait sur l'aire, les hommes se démenaient sous la poussière, tandis que les femmes s'activaient autour des marmites, pour mijoter des ragoûts d'agneau, des civets de lapins, rôtir des volailles et trier des légumes pour accompagner tous ces mets, qu'une vingtaine d'hommes apprécieraient aux heures des repas. La soupe au lard était cuite au feu de bois et servie au petit-déjeuner.

## Moulins

Victor Crozat s'installa en 1938 au **moulin à farine** appartenant à Louis Chancel.

Là eut lieu une production de farine panifiable et de farine pour l'alimentation animale, que l'on appelle de la mouture. Sa fermeture eut lieu en 1956.

Le moulin à farine avant de fonctionner à l'électricité, fonctionnait avec une roue à aubes grâce à l'eau du canal. Il y avait de l'eau à peu près 10 mois sur 12.

Les deux mois sans eau, étaient mis à profit pour nettoyer le canal.

L'eau du canal de Manas devait impérativement être déversée dans le Roubion avant le barrage du moulin de Charols.

Pendant la guerre de 1939/45, l'usine à côté du pont qui appartenait à M. Chancel, fut transformée en **moulin à huile**.

Ce moulin tenu par M. Aubert et M. Bussy broyait du tourteau d'arachide et des noix.

Après quelques années de fermeture, Victor Crozat s'y installa, vers 1955.

A l'emplacement des chambres qui accueillaient les ouvrières de l'ancienne usine à soie, il y stocka du blé en sacs.

En 1956 il installa le broyeur à fourrage.

**OUVRAISONS**  
**TRAMES & ORGANSINS**  
APPRÊTS FORCÉS  
**Tours comptés**  
Éclairage électrique

---

**MINOTERIE A MANAS**  
EAU MINÉRALE

---

**LA SOUVERAINE**

---

**HORS-CONCOURS**  
Membre du Jury, Paris 1900.

*Louis Chancel*  
**MONTÉLIMAR & PONT-DE-BARRET (Drôme)**

*Moulinier le 13 Mai 1904*

*Chez Monsieur*

## **Fours à chaux :**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle on en comptait trois :

- un en face de l'usine Crozat, adossé à la colline
- un à côté du caveau de la famille Bussy, sur la route de Puy-Saint-Martin
- un autre sur la route de Pont-de-Barret entre le pont et le village. On peut voir encore des pans de murs.

Les deux premiers ont fermé bien avant le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

### **Fonctionnement d'un four à chaux :**

Chaux : oxyde de calcium obtenu après calcination de pierres calcaires.

Au-dessus de l'ancien four à chaux, on retrouve l'emplacement de la carrière et ces pierres qui ressemblent à du marbre blanc. Sur le versant de la colline, on trouve « la grotte du loup ! »

Il fallait faire sauter à la mine des blocs de calcaire, ensuite les casser à la masse de la grosseur d'un poing; descendre les morceaux vers le four.

Et en alternance, mettre un rang de charbon, un rang de pierres dans le four.

La cuisson durait à peu près un mois.

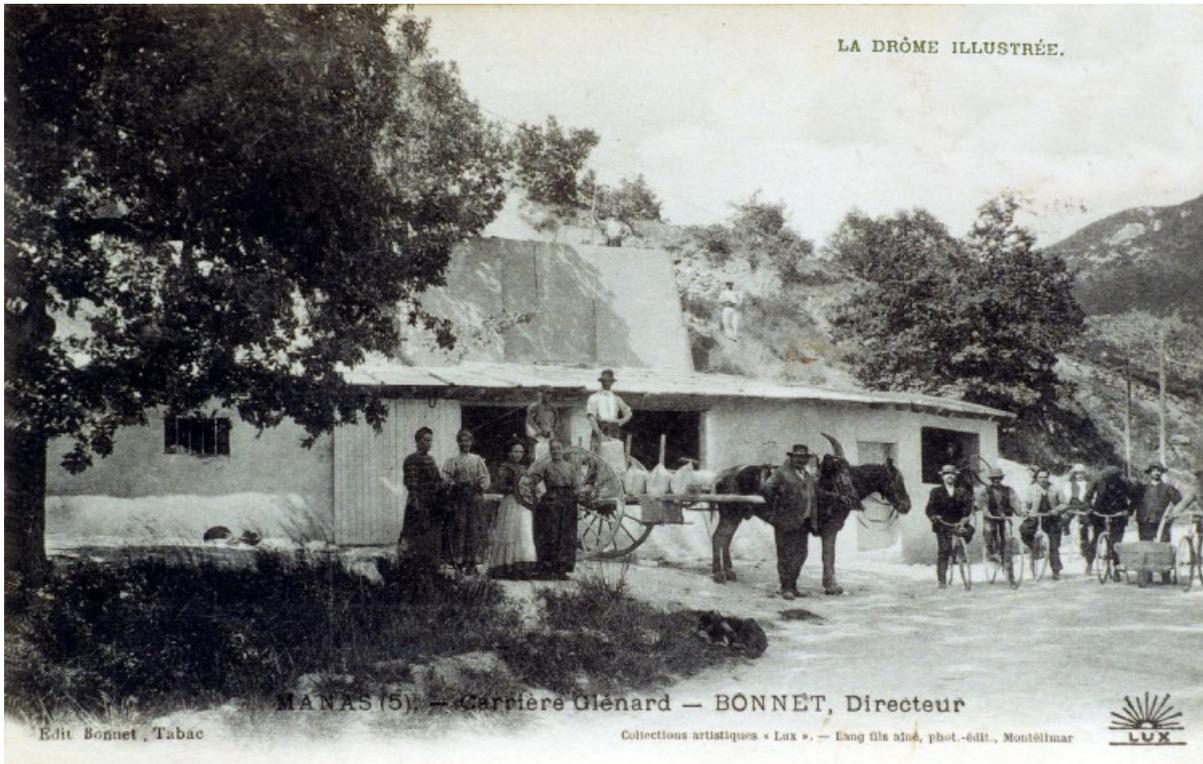
Quand la pierre était cuite, on la tirait par le bas du four et on rechargeait par le haut. Il y avait une, parfois deux cuissons dans l'année. Le four cuisait 80 à 100 m<sup>3</sup> de pierres.

Ensuite il fallait mouiller la pierre, la passer au broyeur et elle devenait de la poudre, le blanc inaltérable.

Une fois par an, une semi-remorque de la Société Glénard et Compagnie venait charger le blanc.

M<sup>elle</sup> St Genys, M. Paillant droguiste à Montélimar et M. Glénard de Lyon s'occupaient de la gestion du four à chaux. M. Bonnet en a été le gérant avant M. Agot.

Le mulet du four était entretenu par la Société Glénard. D'après les témoins de l'époque, le mulet n'avait pas de graisse à revendre, il était « entretenu », mais pas bichonné !



Le four à chaux en pleine activité



Vestiges du même four à chaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Commune de MANAS

# ELECTIONS MUNICIPALES

Scrutin de ballottage du 13 Mai 1945

---

Liste Républicaine et d'Intérêt local

---

AGOT Albert  
JEAN Emile  
MAGNET Justin  
MALHERBE René  
MILON Albert  
RAYMOND Auguste

---

Imprimerie de la Tribune de Montélimar

## Deuxième partie du XX<sup>ème</sup> siècle

Extrait du Dauphiné Libéré, septembre 1953 :  
**Des travaux qui s'imposaient : Les écoliers de Manas  
ont fait leur rentrée dans une école modernisée :**

« A temps nouveaux, besoins nouveaux » déclare M. Malherbe, Maire de Manas, dans son discours d'inauguration. Et en effet, pour tous ceux qui ont connu l'ancienne école, il ne fait aucun doute que la réfection de l'unique salle de classe était plus qu'un besoin, une urgente nécessité.

L'école de Manas ne comprend qu'une salle, qui jusqu'à aujourd'hui n'était qu'une petite pièce, sans air ni lumière. Le sol était constitué par un glacis inégal ; deux grosses poutres soutenaient le plafond ; une minuscule fenêtre s'ouvrait dans le mur. Bref, c'était dans des conditions assez défavorables que devaient travailler les écoliers de Manas.

Sous l'énergique impulsion de M. Malherbe, Maire, le conseil municipal, dès son installation, entreprit d'étudier un programme de travaux d'aménagement de la commune.

La « réfection » de l'école fut retenue en première urgence. En effet la solidité de l'édifice laissait à désirer, d'une part, et, d'autre part, les locaux ne répondaient plus aux exigences modernes. Le financement s'avérait toutefois difficile. Mais l'administration préfectorale voulut bien accorder une subvention de 80 %. Sans doute, il a été question, à Manas, de construire un nouveau groupe scolaire, mais le projet demandait beaucoup de temps avant de pouvoir être réalisé. Il fallait parer au plus pressé, la construction nouvelle n'étant point pour cela abandonnée. En trois semaines, grâce à l'effort des entrepreneurs, la salle de classe a été entièrement rénovée : la petite fenêtre a été remplacée par une large baie, qui laisse largement entrer le soleil ; un parquet a été posé sur le sol, les murs ont été repeints en teinte claire, le bureau du maître et un placard-bibliothèque ont été changés et remplacés par des meubles neufs. Les poutres disgracieuses qui soutenaient le plafond ont été remplacées et l'éclairage a été entièrement refait et il est maintenant assuré par des globes électriques modernes.

### **L'inauguration :**

A la veille de la rentrée des classes, M. le Maire avait convié son conseil municipal et la population pour l'inauguration de la nouvelle salle de classe.

C'est avec cordialité que M. Malherbe reçut ses administrés. Il remercia tous ceux qui, par leur présence, avaient bien voulu manifester l'intérêt qu'ils portaient aux réalisations communales et rappela les difficiles démarches qui avaient enfin permis d'aboutir. En terminant son allocution, M. le Maire déclara qu'il espérait que le corps enseignant, les parents d'élèves et les jeunes écoliers seraient favorisés par cette réalisation, qui permettrait aux élèves de travailler mieux dans de meilleures conditions.

Signalons que M. le Maire de Manas avait eu la délicate attention de convier à l'inauguration M. Louis Chancel, Maire de Montélimar, qui se trouvait ce jour-là dans sa famille, à Pont-de-Barret. A l'issue de cette petite cérémonie, un vin d'honneur réunit le conseil municipal, MM. Malherbe, Maire ; Crozat, adjoint ; Bussy ; Gerland ; Berthoin ; Robert ; Granjon ; Jean ; Cossalter ; Milon et Lorie y assistaient.

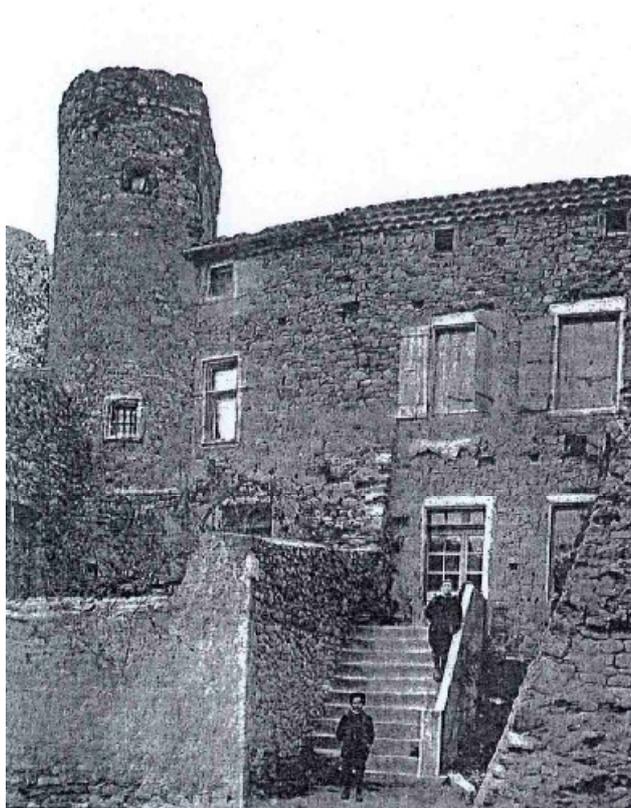
### **D'autres réalisations :**

Manas est loin d'être parmi les communes favorisées du département.

En effet elle compte 114 habitants, qui vivent sur moins de 100 hectares de terre, ce qui n'empêche pas la municipalité de travailler en parfaite collaboration afin de parvenir à d'heureuses réalisations. Après la réfection des écoles, d'autres projets sont en cours, notamment en ce qui concerne les problèmes d'alimentation et d'évacuation d'eau, le goudronnage de la place du Marronnier, et autres travaux qui contribueront à moderniser cette petite cité.

**Une enquête archéologique réalisée le 22 juin 1956,  
signée par l'institutrice Madame Agot indique :**

- Il existe un ancien château féodal, ancienne demeure du seigneur Saint-Ferréol. Une partie est occupée par l'école publique et appartient à la commune ; l'autre partie a appartenu à divers particuliers.
- Il y a deux tours rondes.
- On trouve derrière la mairie sur la porte de la tour le blason des Isnard.
- On peut voir une église dédiée à Sainte Marie Madeleine, bâtie au X<sup>ème</sup> siècle, aux environs de 957. les murs extérieurs sont crépis et l'intérieur est en badigeon. Sa longueur est de 19 mètres, sa largeur de 5,65 mètres, sa hauteur de plus de 7 mètres.
- Présence d'une chapelle attenante au cimetière, dont la reconstruction a eu lieu en 1820, dédiée à notre Dame de Bonne Espérance.



En 1950, M Marcel Poupon ouvre une boulangerie-épicerie, dans l'actuelle maison de Stéphanie Pfeffel. De 1952 à 1956, Mme Poupon, son épouse tiendra une épicerie dans l'actuelle maison de M et Mme Lasnier.

## Manas en 1959

### Source : Bottin 1959

#### Téléphone :

Cabine : 0 à Manas  
Cossalter L. Scierie : 3 à Manas  
Crozat V. Meunier : 2 à Manas

**Altitude :** 224 m. 54 km SE de Valence, sur rivière le Roubion

**Habitants :** 109 (agglomération : 95)

**Poste :** à 2 km, à Pont-de-Barret (télégraphe, téléphone)

**Train :** 22 km, à Montélimar (CPG)

**Car :** Pont-de-Barret à Montélimar

**Fête :** 22 juillet

**Electricité :** 127/220

**Eau potable :** distribuée

**Maire :** R. Malherbe

**Institutrice :** Mme Agot

**Curé :** le Curé de Cléon

**Café :** Magnet

**Meunier :** Crozat Victor (aliment pour bétail)

**Scierie :** Cossalter L.

**Moulin farine:** Prévost, monteur (construction).



## Manas, bourgade paisible des rives du Roubion

(Extrait du Dauphiné Libéré du 19 avril 1962)

Dans un virage de la route qui incite à freiner, un village, soudain, se présente...

Nous avons quitté tout juste Pont-de-Barret, sur cette départementale qui relie Crest à Montélimar en passant par la forêt de Saoû et Cléon d'Andran...

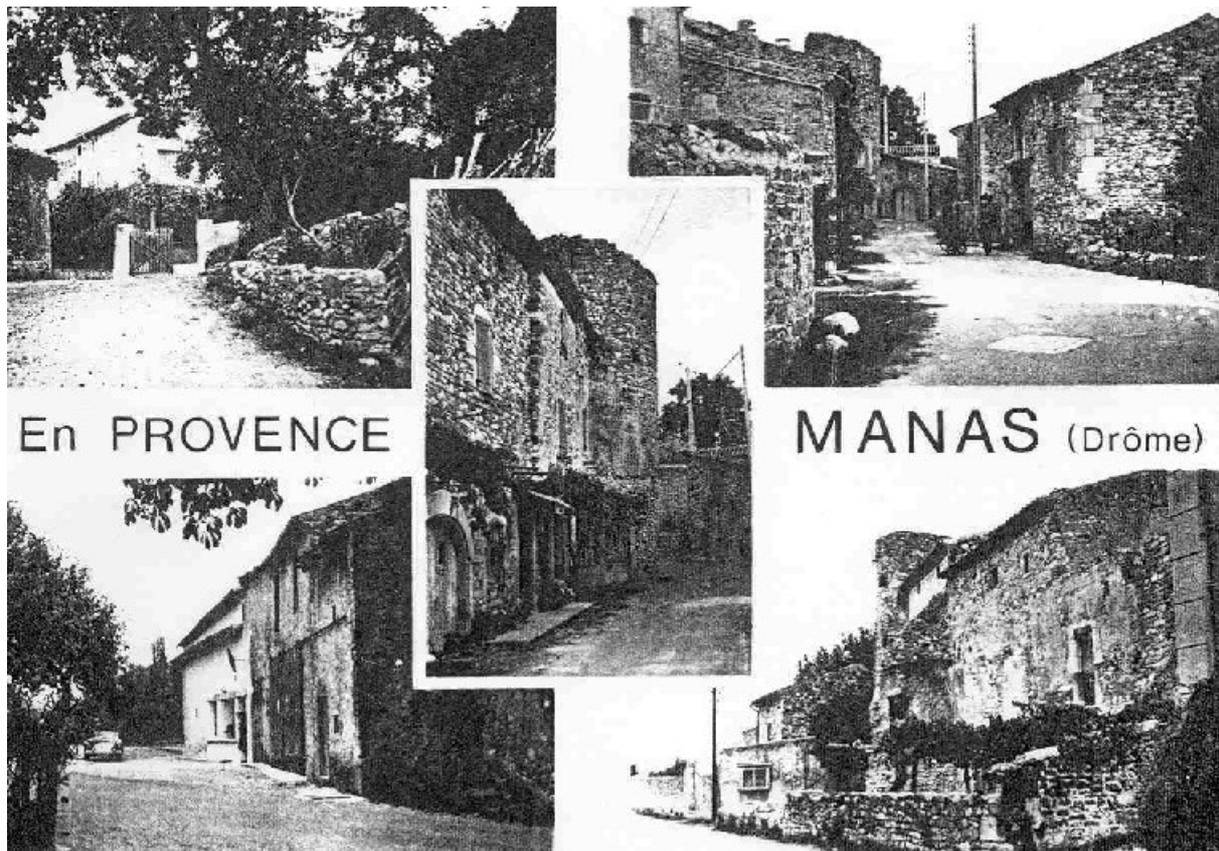
La sinuosité des lieux, quelques enfants qui jouent, nous obligent à ralentir. Sur la gauche, un clocher s'arrache du sol, sans arrogance, mais bien vivant sous les fantaisies d'un soleil couchant taquiné par des nuages. L'envie d'ajouter cette bourgade calme à cette collection heureuse des « villages de chez nous » ne peut alors que nous inviter à la curiosité.

Nous sommes à Manas, une de ces nombreuses bourgades dont on parle peu sous le prétexte proverbial, mais souvent faux, qu'elles n'ont pas d'histoire...

Manas, qui se situe ainsi à 17 km Nord-Est de Montélimar, dans le canton de Marsanne, se blottit au pied d'une montagnette et joue sans doute avec le Roubion qui limite son petit territoire de l'orient à l'occident.

C'est la plaine unie, presque monotone, coupée par un seul coteau aux allures modestes.

Et là, dans ce pâti de maisons serrées frileusement les unes contre les autres, tout semble reposer, doucement, dans une quiétude qui appelle la poésie.



## Les historiens ne sont pas gentils !

Cette poésie, nous la découvrons bientôt dans les vieilles rues, aux multiples « soustets » étonnants qui nous donnent des images provençales. Il faut se baisser, presque, pour traverser sous les arcades, déboucher dans une rue souvent étroite dont on cherche en vain le « pourquoi » du sens et de l'orientation. Les pierres, hélas ! ne peuvent parler et donner des raisons... à Manas, comme ailleurs, elles auraient de longues histoires à conter, d'une à l'autre des trois tours, qui sont encore fiers vestiges, d'un château peut-être, d'une « Commanderie » sans doute...

Les historiens, quelquefois ne sont pas gentils ! C'est ainsi que les vieux parchemins accusent le village de Manas d'être mal bâti et ils portent de surcroît, un jugement trop net sur ses habitants qui étaient considérés en 1835 comme peu industriels, se contentant de vivre modestement par la culture de leurs champs et l'élevage de petits troupeaux de bêtes à laine !

Fi ! N'admettons pas cela !

Manas, si l'on en croit le suffixe « as » dérivé, fut domaine gaulois, puis villa romaine.

Les Templiers et les Hospitaliers en faisaient un de leurs fiefs. Leur Etablissement était puissant, lié à ceux, voisins, de Charols et Poët-Laval. Le château-fort, défense illusoire dans la plaine, fut ruiné après un siège entrepris en 1573 par Dupuy-Montbrun lors des nombreuses batailles de la région montilienne.

Et l'on persiste à écrire que les habitants de Manas, sans industrie, trop nombreux pour des terres trop étroites, sont malheureux.



La réputation demeure des siècles, pour plus de quatre cents habitants, puis en 1835, pour 345. Après 1851, beaucoup de terrains sont drainés, amendés, gagnés à la culture. Les eaux du Roubion, dérivées par un canal, viennent arroser les meilleures terres auprès du village.

Et c'est enfin la prospérité, toute relative peut-être, mais que l'on s'est, depuis, attaché à maintenir, malgré la diminution inexorable et constante d'une population qui dépasse tout juste actuellement la centaine d'âmes...

Ces 109 habitants de 1962, qu'ils soient retraités, paysans, ouvriers, désirent demeurer autour de leur clocher et accueillir, comme partout, « les gens des villes » qui recherchent calme et air pur.

La Municipalité de Manas, pour cela, ne néglige vraiment rien depuis quelques années, sous la conduite avisée de son Maire, Monsieur René Malherbe...

Ainsi Manas, même dans le nom de son Maire, trouve motifs à poésie !

### **Eau, tout à l'égout, électrification...**

M. René Malherbe, qui a l'amabilité de nous recevoir très cordialement, nous surprend tout d'abord :

- « Mais je ne suis plus Maire ! »

- ?... ?

- En effet, pour des raisons personnelles, j'ai cru devoir présenter ma démission de Maire à M. le Préfet de la Drôme, qui l'a acceptée ces derniers jours. Je reste seulement conseiller municipal ! »

M. Malherbe, courtoisement n'en accepte pas moins de nous guider vers la Mairie où nous pouvons prendre connaissance de belles réalisations, qui ont plus que correctement équipé sa Commune et qu'il ne voulait pas nous dévoiler...

- « C'est vraiment naturel. Depuis 1953, la population de Manas m'a fait confiance. Mon devoir était de travailler pour la localité et d'obtenir pour elle le maximum... »

Grâce à l'aide toujours efficace de M. le Député Pic, la collaboration du Conseiller Général M. Aubert, à l'action personnelle de M. Malherbe, qui n'hésitait jamais à se rendre à la Préfecture et dans divers services administratifs pour tirer, où il fallait « la sonnette d'alarme », nous avons pu constater que Manas était vraiment bien servie !

La localité a en effet été des toutes premières à adhérer au Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas-Roubion et à réaliser ainsi dans les meilleures conditions la totalité de son réseau d'adduction d'eau.

M. Malherbe et son conseil ont fait construire ensuite, ce qui demeure hélas rare dans nombre de communes de plus grande importance, un réseau complet d'égouts dans toute l'agglomération.

Eau, égout, il ne manquait en fait plus que l'électricité et c'est pour cela que la réfection totale des lignes électriques desservant la Commune a été faite.

Tout le monde à Manas a l'électricité, courant ordinaire et « force ».

L'éclairage public, compris dans le plan actuel, sera refait dans de courts délais. L'ensemble des rues et places de l'agglomération ont été goudronnées, trouvant ainsi un nouveau visage net et propre, avec parfois, l'adjonction d'escaliers qui n'enlèvent rien au cadre et au pittoresque des lieux...

Il est superflu d'ajouter que des tâches normales d'entretien et d'équipement ont également été conduites à bien, notamment aux Ecoles (construction d'un sanitaire, classe refaite, toiture). M. Malherbe a su trouver les subventions nécessaires pour que sa Commune s'équipe ainsi sans gros sacrifices... Car 100 habitants, cela est peu pour un tel bilan !

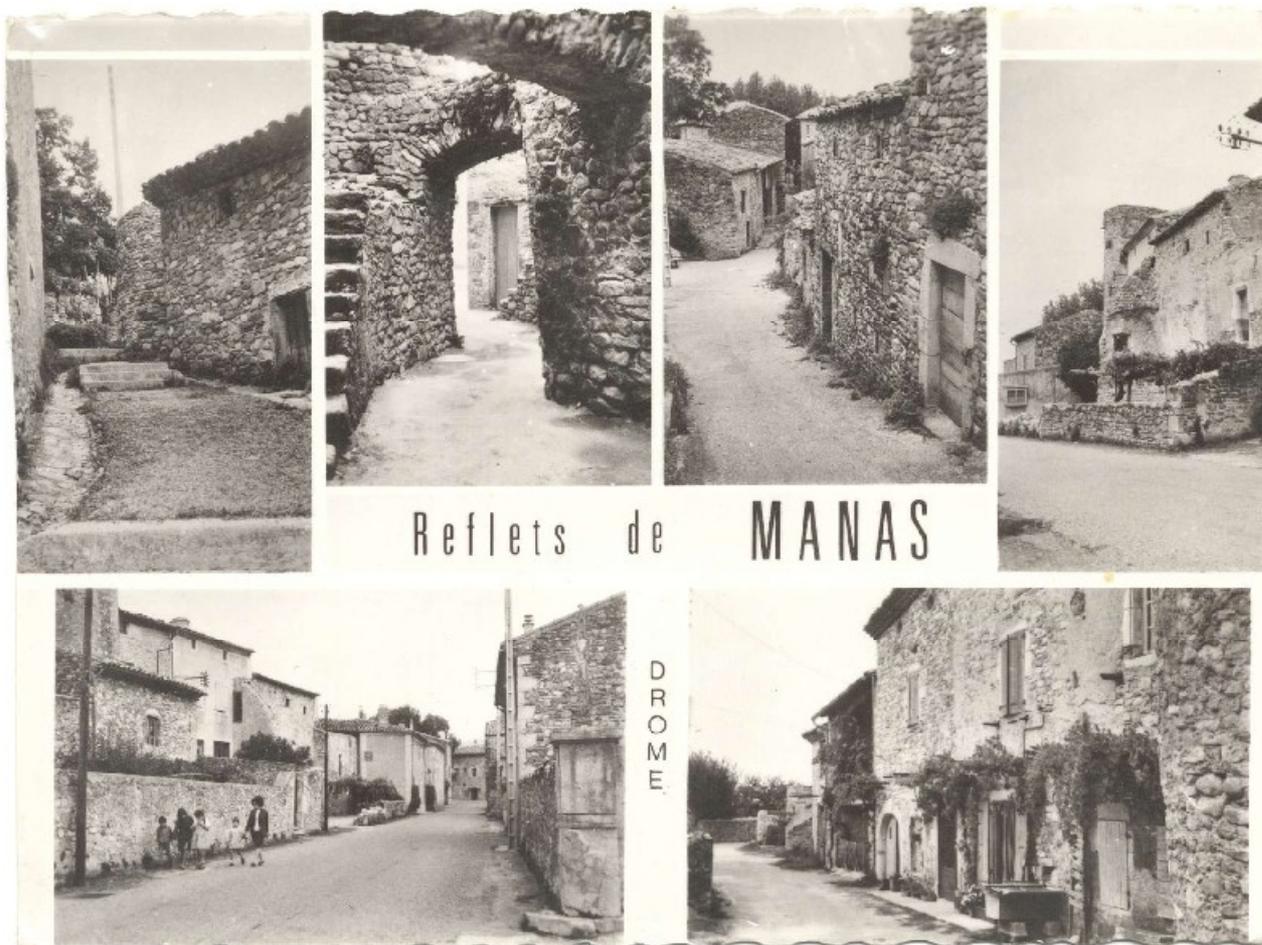
Manas, désormais peut laisser couler tranquillement sa vie de village propre et équipé...

Les vieilles maisons se vendent et se réparent. Des volets s'ouvrent chaque été. Et si l'Etat-Civil n'est pas souvent sollicité par des naissances, les rires des groupes d'enfants heureux « en vacances » qui s'amuse l'été à l'ombre du grand marronnier séculaire, sont pour tous ceux qui travaillent pour Manas une belle récompense.

M. Malherbe peut quitter la petite « maison commune » avec la satisfaction d'un bon devoir accompli en moins d'une décade d'années.

Manas, village pratiquement sans écarts et sans chemins « concentré » sur ses modestes 130 hectares, a tout de même pris pour ses enfants une saine place au soleil...

MARCO



## **Le « lancement » du pipe-line sud-européen en travers du lit du Roubion, près de Manas :**

**(Dauphiné Libéré d'août 1971)**

Escaladant les collines, plongeant dans les vallées et laissant dans son sillage, parmi bois et champs, une interminable saignée poussiéreuse, le pipe-line sud-européen se fraie son chemin de Marseille à Lyon, première tranche d'un vaste chantier qui le conduira ensuite jusqu'à Strasbourg, puis en Allemagne de l'Ouest.

Parmi les obstacles qui guettent les longues chenilles d'acier dans leur cheminement vers le Nord, et que les spécialistes qualifient de « points spéciaux », figure le franchissement des cours d'eau : Rhône, Durance, Isère, Drôme, Lez, Ouvèze, Sorgues, Roubion, Jabron, Aygues, qui exigent la mise en œuvre de matériel et de techniques bien particulières. A tel point que la réalisation de ces ouvrages est confiée à une entreprise spécialisée, en l'occurrence l'entreprise Quille, de Rouen, alors que la pose « tous terrains » du « pipe » est du ressort des Grands Travaux de Marseille.

Le franchissement du Roubion, prévu à proximité du village de Manas, entre Cléon d'Andran et Pont-de-Barret, est réalisé depuis hier. Le « lancement » des deux canalisations au-dessus de la rivière, était le spectaculaire aboutissement d'un mois de travail qu'une équipe de douze hommes seulement, doté de moyens puissants et travaillant sous les ordres de M. Mathieu, Ingénieur des Arts et Métiers, a mené à bien.

Pour bien situer l'importance de cet ouvrage, il faut savoir que celui-ci consistait en la pose de deux canalisations d'une longueur de 180 mètres, l'une d'un diamètre d'un mètre, l'autre de 60 cm. Sur des tuyaux de 12 mètres de long, soudés préalablement les uns aux autres, deux enrobages protecteurs étaient réalisés : l'un en brai, l'autre en béton, assurant un blindage de 17 cm d'épaisseur. Ce qui fait que le poids total des canalisations représentent pour la première un poids global de 250 tonnes, pour la seconde, 83 tonnes.

La mise en place devait se faire dans une tranchée, creusée perpendiculairement au lit du Roubion, qui représente un terrassement de 12 000 mètres cubes de déblais, dont 8 000 extraits de la roche.

Les canalisations, dotées de flotteurs (12 flotteurs de 3x1 m. de diamètre pour la grosse et 12 flotteurs de 2.30x0.90 pour la petite) étaient disposées sur dix « diabolos », engins destinés à faciliter leur glissement jusqu'à la tranchée préalablement remplie d'eau. Ajoutons, ultime détail technique, que les canalisations, avant leur mise en place, avaient été éprouvées à la pression de 90 bars, soit sensiblement 90 kg.

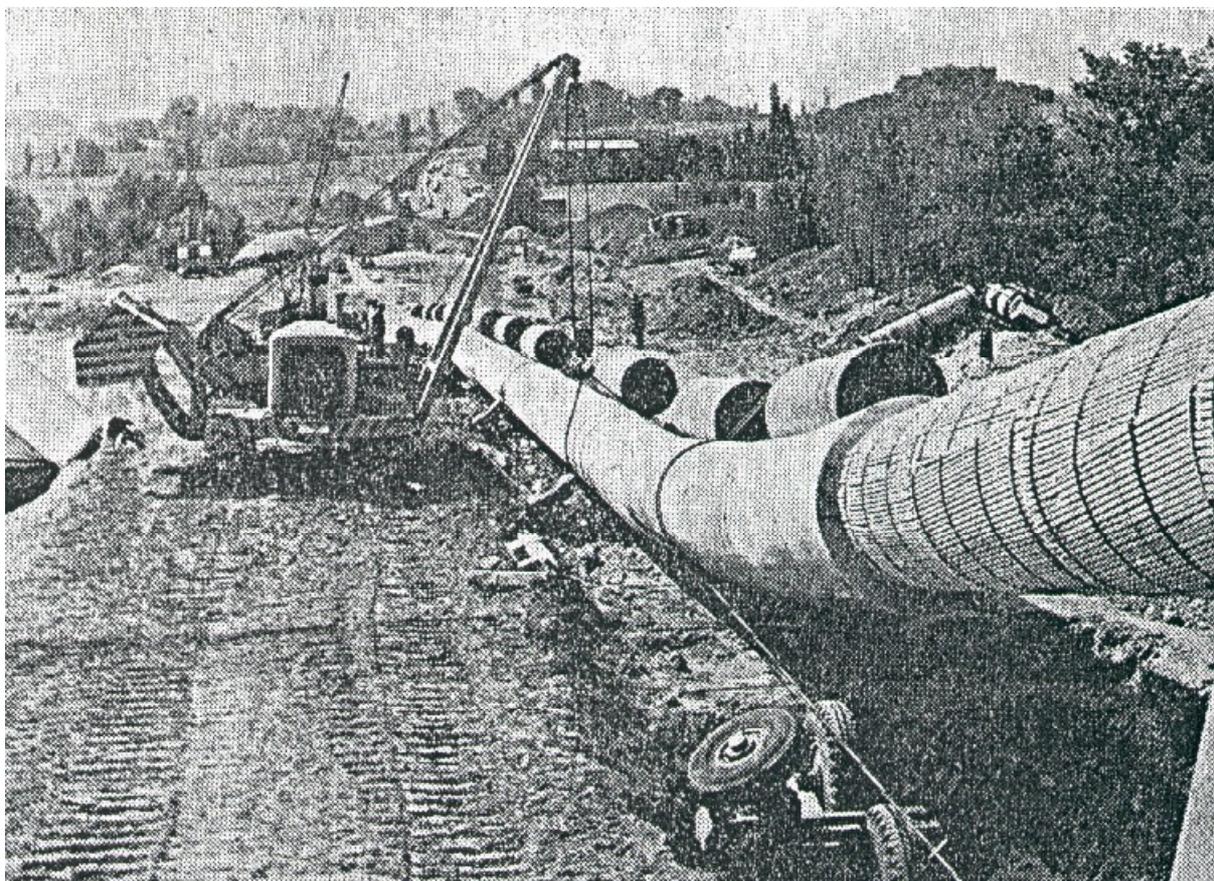
Prouesse technique, le lancement était également spectaculaire. Les longs boudins blancs d'acier et de béton, surmontés de leurs flotteurs rouges, étaient lentement dirigés au creux du bassin par une armada de carter-pillars, grues et treuils, les uns tirant cette masse énorme, les autres la soutenant ou la dirigeant avec d'infinies précautions.

M. Mathieu, talkie-walkie en mains, coordonnant le travail de toute l'équipe de l'entreprise Quille.

Les canalisations mises en place, il restait à les libérer de leurs flotteurs, puis les emplir d'eau, afin de mieux assurer leur stabilité au creux de la tranchée, et enfin de les enterrer définitivement sous une masse de remblai, dont l'épaisseur varie de trois à six mètres.

Alors seulement, le mince filet d'eau du Roubion, retenu prisonnier pendant les travaux, pourra reprendre son cours normal en direction du Rhône.

Hier matin, de nombreuses personnes ont suivi avec curiosité le patient travail des techniciens et des machines. Etaient également présents à ce « lancement », MM Gontard, ingénieur de l'Entreprise Quille, Lacroix, ingénieur responsable pour la GTM des chantiers du pipe-line et également M. Sauvan, maire de Cléon d'Andran et conseiller général du canton de Marsanne.



## **Le temps s'écoule, doucement, tranquillement, inexorablement ...**

L'école ferme ses portes en 1971. Le dernier commerce, le café Crozat, ferme en 1974. Les jeunes partent travailler en ville. Manas, village délaissé, village vieillissant. Il reste à Manas un charme certain qui séduira quelques personnes qui vont restaurer les anciennes habitations. De nouvelles constructions ont permis à la population d'augmenter et de rajeunir ce si beau village.

### **Charmes et quiétudes à Manas, village heureux Propice à la méditation et à la création**

(Dauphiné Libéré du 22 août 1976)

« La vie est là, simple et tranquille ». Si Verlaine avait connu Manas, village pittoresque des bords du Roubion, au pied de sa colline Sainte-Euphémie, il aurait écrit même musique.

Manas offre tous ces charmes dans la quiétude de la vie d'autrefois. Son actif présent, pourtant se penche volontiers sur le passé, vers ce Mannhal de l'an 1000, moins lointain encore vers ce village fief des Templiers puis des Hospitaliers.

On oublie que les soldats gentilshommes du Chevalier de Gordes ont pratiquement tout détruit au XVI<sup>ème</sup> siècle, car depuis, Manas a revécu, reconstruit et reconstruit encore, fidèle aux vieilles pierres qui inspirent les poètes, retiennent les amoureux de ces trésors d'autrefois que notre belle Drôme offre, parmi les arbres verts, sur les rives de ses torrents, sur ses collines dans les senteurs de lavandins et de fenouil sous un soleil riant, là où crissent les cigales et chantent toujours les grillons du soir.

Manas a voulu survivre. L'eau, l'électricité, les voiries ont été les premiers objectifs. Ils ont porté leurs fruits. Les unes après les autres, les ruines disparaissent laissant place à ces belles demeures aux pierres apparentes, cachées par des jardins en fleurs, revenues de leur vie lointaine sous la baguette de magiciens qui viennent de Paris ou de Belgique, qui s'appellent Sechaud, Thewissen, Ladreyt ou autres.

M. Crozat, le maire, son conseil municipal, aident au mouvement. Eux aussi mettent des fleurs et sauvent des arbres séculaires, éclairent les jeux des pétanqueurs nocturnes, carrossent les ruelles qui étaient abandonnées, représentent aussi et surtout cette qualité de « bien recevoir », d'accueillir, de sourire, caractéristique d'une population travailleuse, sympathique, apte à partager son ciel et son soleil avec « l'étranger », qui devient vite l'ami.

Alors M. Crozat et ses collègues de l'assemblée locale se frottent les mains. Les 90 habitants recensés de Manas se retrouvent 200 quand sonnent les cloches de Pâques, quand juillet et août éclaboussent leurs joies lumineuses.

« Manas, c'est vrai... c'est une joie de vivre. Je recherchais le calme, la paix, pour me livrer à mon art, mon but d'existence. Je l'ai trouvé... ». C'est un sympathique Belge qui nous le dit... Un Belge qui trouve dans sa vaste demeure restaurée avec goût... et talent, l'inspiration, l'artiste peintre Thewissen, dont il nous faudra reparler des extraordinaires dons de portraitistes et des rêves surréalistes. Un homme heureux de vivre qui « sent la joie » de créer et qui justement prépare à Manas, où il vit désormais toute l'année, son exposition parisienne d'octobre prochain.

Manas ainsi laisse son silence apparent aux méditations artistiques, aux Thewissen comme aux Ladreyt, aux Sylvant, qui l'ont précédé.

Cette vitalité, un jour de juillet, un jour de fête, a explosé en rires joyeux, en musiques folles. Puis Manas, veillé par Sainte-Euphémie, laisse chanter la brise, dans une paix sereine, sous une écorce de quiétude, alors qu'intensément brûle l'esprit...

Marco

Dans les années 1981/83, deux couples de pâtisseries, M et Mme Brague et M et Mme Chapelin, vont ouvrir leur porte dans la maison où habite Sylvaine Emery, pour vendre leurs gâteaux et confiseries.

Dans les années 90, Manas a vu l'installation d'un garagiste, M Edmond Beaurain, puis l'ouverture d'un restaurant, « Le trou du loup », avec la famille Lapanouse/Dalein.

Sans oublier la réouverture de la scierie par M André Vial, qui deviendra l'atelier de "La Licorne" avec l'installation d'un ébéniste, M Roger Achache. Manas compte en outre une couturière, Mme Ginette Goy et un plombier/électricien, M Jean-Pierre Lorie

Notre village après avoir tremblé en raison du projet de passage du T.G.V. sur sa commune, s'est revêtu du titre de Premier Village Botanique Drômois en 1990, spécialisé dans les arbustes rares ou méconnus.

Disséminées dans les ruelles ou sur les places, 150 variétés de végétaux ont été plantées, en jardins à thèmes : jardin tropical, romantique, jardin des senteurs, des papillons, des écorces, de terre de bruyère, à floraison perpétuelle, jardin bleu et jaune (aux couleurs de la Drôme).

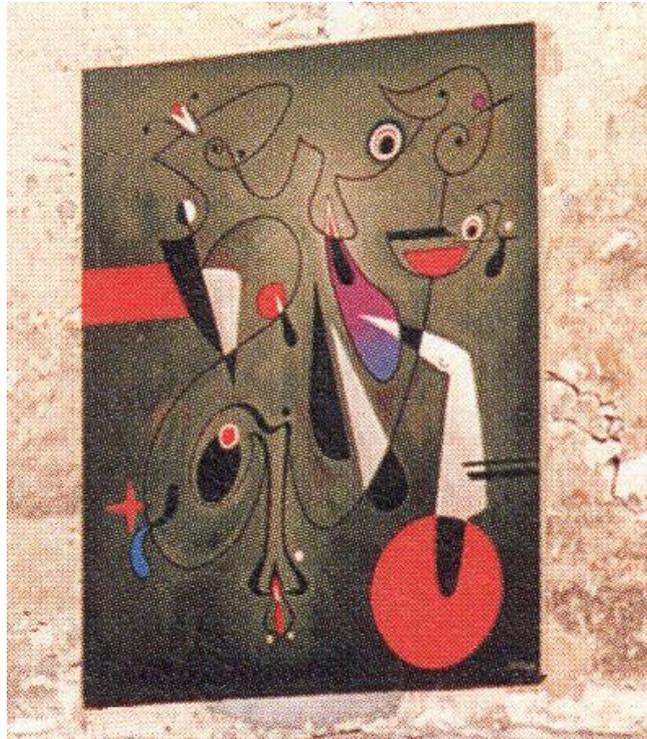


Plusieurs peintres vivent à Manas et leurs œuvres décorent les murs du village.



**Gaby Rouil**

**Tableaux géants sur les murs des maisons**



Joseph Thewissen





Léon Piesowocki





Françoise Dalein



Pierrick Wennagel, peinture visible à l'atelier du Crapaud volant à Pont-de-Barret

## **Les charmes discrets de Manas**

**(Peuple Libre du 17 février 1994)**

Comment ça, Mahonia Bealii ne vous dit absolument rien ? Ah, bien sûr, on ne la trouve pas sous le sabot d'un cheval, mais cette délicate berbéridacée peut se rencontrer au détour d'une des ruelles de Manas. Singulier parcours que celui d'une commanderie de Templiers devenue il y a peu, une sorte d'Arche de Noé des espèces arbustives du monde entier...

Posté au débouché du Roubion sur la vaste plaine montilienne, et encadré par Pont-de-Barret, Charols et Puy-Saint-Martin, le village occupe le pied de l'arête sud de la montagne de Sainte-Euphémie, dont les teintes, le calme et la lumière ne cessent d'inspirer la petite colonie de peintres locaux. La commune elle-même, avec 191 hectares, dont environ 90 de bois, est une des moins étendues du département.

Le plan circulaire du centre, dominé par un clocher bien affûté et trois tours bien assises – deux rondes, une carrée – évoque un passé fortifié et, pourquoi pas, plutôt prospère. Les demeures y apparaissent sérieuses, embellies tantôt de fenêtres à meneaux, tantôt d'une corniche de pierre au niveau du premier étage – dont certaines poursuivent leur carrière comme banc public ou bordure de massif...

Des passages couverts, parfois voûtés, relie des rues sans nom – mais faudrait-il poser des plaques ?- et donnent à ce petit bourg un air un peu labyrinthique, voire romantique.

On retrouve trace au X<sup>ème</sup> siècle de l'appellation « Mannhal », qui désigne en sanskrit - excusez du peu – la « maison de Minerve » ou de « Diane » ; vers 1120 apparaît le nom actuel, précise Melle Héliane Raymond, dans le cartulaire des moines de Saint-Chaffre.

En 1381, Manas est qualifiée dans la plupart des documents de « castrum », ce qui confirme la présence d'une fortification.

Mais, comme aime le rappeler Alphonse Carron, passionné et érudit en la matière, les murs ne gardent pas de tout : une dizaine de pestes avant celle, effroyable de 1730, des hivers et des famines terribles, une dramatique levée d'hommes en 1485 pour la guerre d'Italie, jusqu'à ce que le chevalier de Gordes, avec 200 soldats, ne prenne d'assaut la petite cité en la ravageant.

### **Hier et aujourd'hui**

Ouf, le calme est à présent retombé et le promeneur ne retrouve comme fil d'Ariane de ces temps agités que le blason un peu altéré du seigneur des Isnard sur la porte nord de la mairie, donnant elle-même sur un étonnant escalier en colimaçon ; un immense lavoir de pierre à l'avenir incertain ; de belles fontaines désormais silencieuses ; et ces tours, remaniées à la Renaissance, qui vous toisent avec superbe.

On dit pourtant que vue d'hélicoptère (Melle Héliane peut l'attester), des traces de murailles importantes transparaissent dans les terres cultivées de la plaine : serait-ce le vestige de la commanderie de Templiers qui gardait la grande route reliant l'Allemagne au Midi ? Mais pourquoi un château sur les zones basses et exposées ? A vrai dire on distingue les restes de muraille également sur Sainte-Euphémie qui, avant d'inspirer les peintres, séduisait les militaires. Si l'on creuse un peu, on se retrouve facilement nez à nez avec le passé manasson...

Alors, les Templiers, puis les Hospitaliers de Poët-Laval et leur garnison permanente de 200 gens d'arme, pourquoi pas ?

Mais il faut que le temps passe, même à Manas. La population a fondu (350 âmes en 1840, 85 en 1968, mais 137 maintenant), l'école a fermé ainsi que presque tous les commerces, le marronnier géant qui ombrageait la placette a été détrôné et le vieux four à chaux qui signalait l'entrée du village, côté Pont-de-Barret, achève de retourner à la nature. Et alors que jadis, selon le mot de M. Carron, « à chaque porte était un paysan », on ne compte guère qu'un exploitant à temps complet sur la commune – de superficie réduite, rappelons-le.

### **Aménager pour demain**

Manas ne se laisse pas aller pour autant. Des quartiers récents se sont développés, au pied du village ou aux Touches, des résidences secondaires qui tendent à devenir principales. Tant le restaurant du Trou du loup que l'atelier d'ébénisterie de la Licorne maintiennent une petite activité au « centre ville », tandis que les peintres du cru, étonnamment nombreux, marquent leur territoire par de vastes œuvres murales ponctuant différents quartiers.

La vie sociale témoigne d'une assez forte unité : la fête annuelle de la fin juillet marche « toujours très bien », comme le souligne M. Roustan, adjoint au maire, et « le repas du lundi soir » qui la clôture rituellement rassemble régulièrement 120 convives ; pas mal pour 137 habitants.

Pauvre en moyens financiers mais jamais à court d'idées et de bras, la commune ne renonce pas à se donner une énième jeunesse. Le réseau électrique y est enterré, et l'entrée du bourg arbore fièrement les panneaux « Village botanique », qui ne peuvent que titiller la curiosité du visiteur.

L'idée en a été lancée par Jean-Baptiste Pasquet, professeur au lycée horticole « La Martinette » de Romans, et Manasson de cœur, qui a conçu pour le village, avec la participation de ses élèves, un aménagement paysager sous la forme d'une douzaine de « jardins à thèmes » : jardins des senteurs, tropical, romantique, jardin « lépidophile » attirant les papillons...

La municipalité a retroussé ses manches, obtenu les financements et travaillé d'arrache-pied : 700 heures de travail, confie Jean-Pierre Lorie, le maire, ont été dépensées bénévolement pour établir ces mini-jardins aux points stratégiques. Le résultat est là : les arbustes, de 150 variétés rares, ont pris du corps et semblent se plaire sous la lumière manassonne, si l'on en juge par la belle mine du *Lagerstroemia Indica* (une Lythracée, comme vous le supposez) et de la *Spirea Nipponica* « Snowmound »... qui ont la bonne idée de livrer leur identité grâce à de petites plaques fixées à demeure.

Les manches semblent d'ailleurs souvent retroussées à Manas. Daniel Bussy en sait quelque chose, lui qui a construit de toutes pièces « le train du petit bois » sur des voies de 40 d'écartement. La locomotive – copie conforme du « Picodon » assurant jadis la liaison Montélimar-Dieulefit – tracte de petits wagons ouverts promenant les amateurs sous les ombrages du quartier des Ramières.

Entre Sainte-Euphémie et Roubion, la marge est étroite mais on y entend encore, sous le soleil des peintres, siffler le train.

P. Michalon

L'été, sous les ombrages de la ramière,  
Daniel Bussy et sa famille animent le village avec  
le « Train du Petit Bois », réplique en taille plus réduite, du « Picodon »  
petit train local de Montélimar à Dieulefit, des années 1890-1930.

(Informations relatives à l'année 1995)



BON POUR UNE PLACE

LE Train du "PETIT BOIS"

26 180 MANAS  
TEL : 75 90 45 67

## **7. PARTICULARITES**

Les actes de l'état civil sont signés en :

**1786** : par Alphonse Laurent Antoine SALAMON, Baron de Salamon, vice-Sénéchal, Lieutenant Général du Valentinois et Diois à MONTELIMAR

**1793** : par François FOMBONNE, Officier public nommé par le Conseil Général de Manas

**An II à l'an IV** : par RAYMOND, Officier public

**An V à l'an VI** : par Antoine RAYMOND fils, Officier public

**An VII** : par Jean-Antoine ESTRAN

**An VIII** : par Joseph CHANCEL, Agent municipal

**An IX**: par RAYMOND

**An X à l'an XIII** : par Jean-Antoine ESTRAN, Maire

**An XIV à 1808** : par François SALADIN, Maire

**1808 à 1815** : par Joseph CHANCEL

**1815 à 1831** : par Jean Antoine Siméon FAYSSÉ

**1831 à 1833** : par Paul BUSSY

**1833 à 1848** : par Siméon FAYSSÉ

**1848 à 1850** : par Jean-Louis SIBOURG

**1850 à 1852** : par Louis RENÉ

**1852 à 1855** : par Louis Auguste SAINT GENEYS

**1855 à 1865** : par Auguste MAGNET

**1865 à 1871** : par Jean Antoine LORIE

**1871 à 1874** : par Jean Pierre BUSSY

**1874 à 1876** : par Louis Alexis MAGNET

**1876 à 1878** : par Joseph Jérémie CROUZON

**1878 à 1881** : par Jean Pierre BUSSY

**1881 à 1888** : par Auguste JEAN

**1888 à 1900** : par Antoine MILON

**1900 à 1904** : par Auguste MASSON

**1904 à 1912** : par Adrien IMBERT

**1912 à 1913** : par Antoine MILON

**1913 à 1919** : par Joseph OLLIVIER

**1919 à 1925** : par Louis PERRIN

**1925 à 1932** : par Isidore LAFONT

**1932 à 1945** : par Emile JEAN

**1945 à 1947** : par Marc BUSSY

**1947 à 1953** : par Antonin ROBERT

**1953 à 1971** : par René MALHERBE

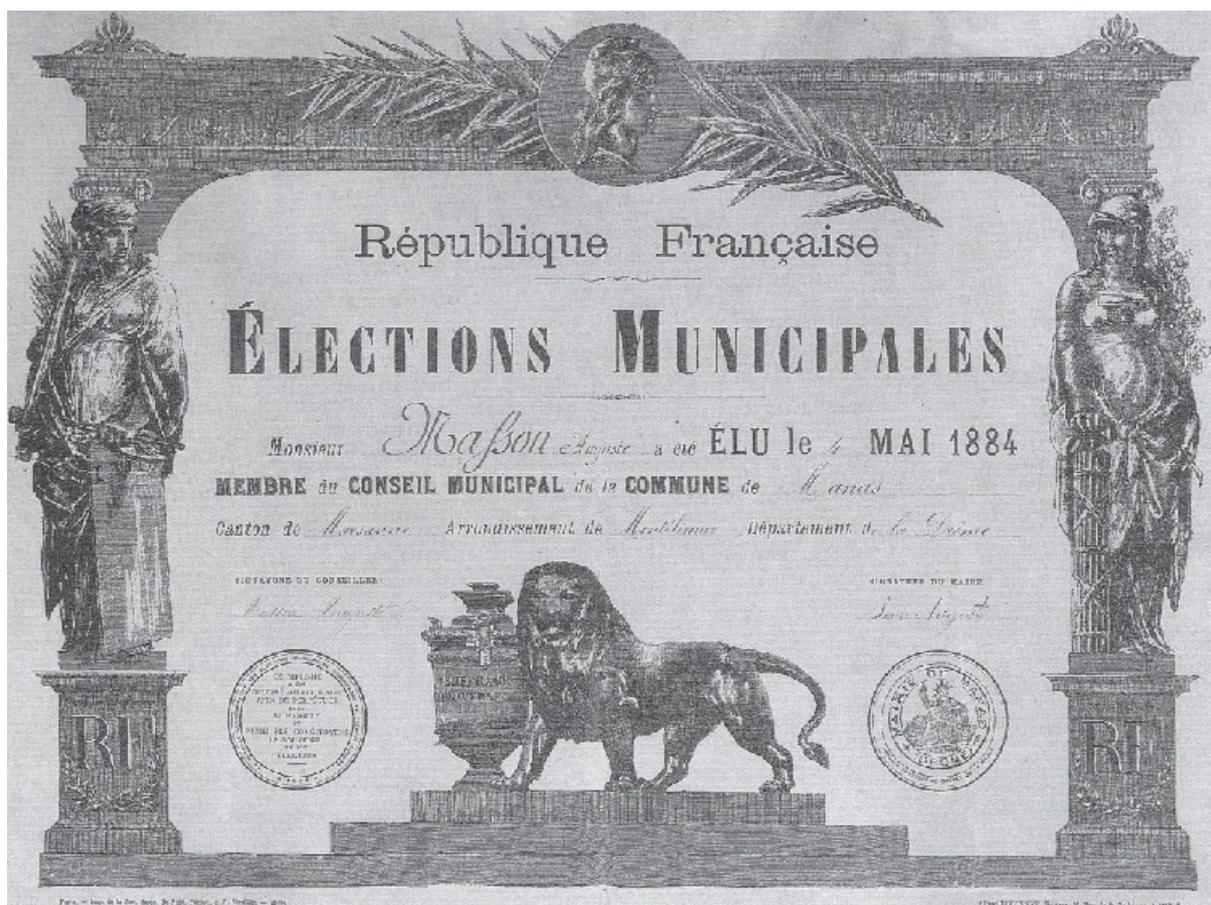
**1971 à 1989** : par Victor CROZAT

**1989 à 2001** : par Jean-Pierre LORIE

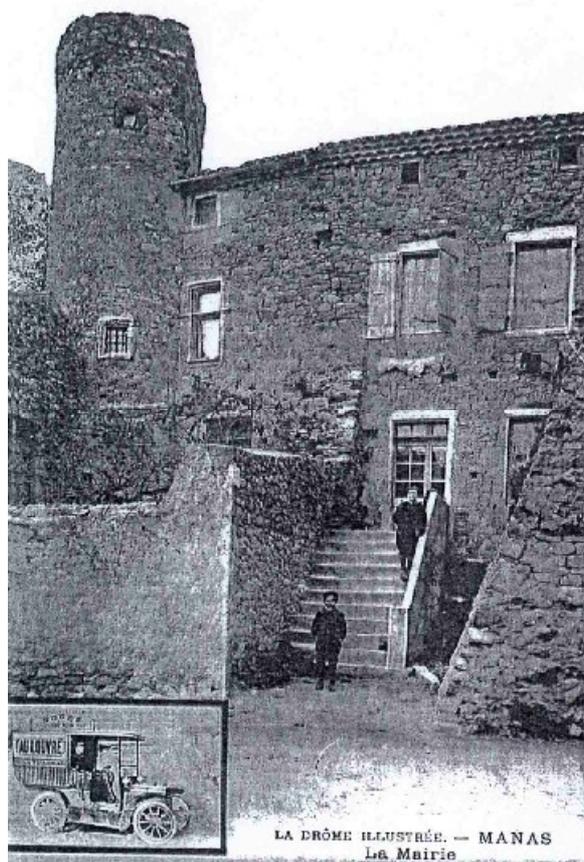
**Depuis 2001**: par Raymond POULAIN



M Masson Auguste fut maire de Manas de 1900 à 1904.  
La médaille commémorative des élections municipales accompagne le diplôme ci-dessous.



L'école/mairie du début du XX<sup>ème</sup> siècle



Mairie restaurée fin du XX<sup>ème</sup> siècle



## École

Le 10 juin 1842, le conseil municipal de Manas vote pour un complément des ressources pour l'acquisition et l'appropriation de la maison d'école.

Même objet de vote, le 31 janvier 1843. Une somme de 591 francs et 35 centimes sera répartie sur les contribuables.

Le 15 août 1844, 30 élèves fréquentent annuellement l'école publique. 9 élèves sont admis gratuitement pendant l'année 1844 :

Nom et Prénom	Age	Profession des parents
Milon Jean-louis	8 ans	Cultivateur
Milon Jean-Baptiste	9 ans	Garde-champêtre
Fombonne Siffrein	9 ans	Cultivateur
Berthouin Antoine	9 ans	Cultivateur
Berthouin Joseph	7 ans	Cultivateur
Pit Marie	8 ans	Cultivateur
Jean Louise	8 ans	Maçon
Chalavan Joséphine	8 ans	Orpheline
Pestre Julienne	7 ans	Cultivateur

La rétribution mensuelle par enfant est de 1,50 francs en première classe et de 1,25 francs en deuxième classe. La première classe correspondant aux élèves qui écrivent, la deuxième à ceux qui n'écrivent pas encore. L'instituteur présente ses observations : il souhaite faire profiter de l'instruction à tous les enfants indigents ou non de la commune.

En 1875, un projet d'école fut avancé mais, par manque d'argent, elle ne fut jamais construite.

Les Lois Ferry des 16 juin 1881 et 28 août 1882, puis la Loi Goblet du 30 octobre 1886, rendent l'instruction primaire obligatoire, neutre et gratuite. Les instituteurs deviennent des fonctionnaires d'Etat le 18 juillet 1889.

En 1952, un nouveau projet de construction d'une école publique avec achat de terrain est relancé. Mais faute de moyens, l'école ne verra jamais le jour.

En 1953, Monsieur MALHERBE, Maire de l'époque, fait restaurer la salle de classe qui est l'actuelle mairie.

En 1971, l'école fermera définitivement ses portes.

Noms connus des instituteurs qui se sont succédés à Manas :

- en octobre 1837 : Joseph Gustave RAYMOND, jusqu'en 1870
- entre 1871 et le 10 mai 1873 : Frédéric REYMOND
- entre 12 novembre 1873 et 1876 : Frédéric RICHARD
- entre 1877 et 1880 : Jean-Louis BARON
- entre 1887 et 1912 : Joseph Jules DUPUY
- ensuite Monsieur CUNY
- Mlle AUBEPART
- Mlle PLANEL (mariée avec M. KORESKE)
- Mme Louise AGOT.

## Photo de classe vers 1890



Instituteur M Dupuy

En partant d'en haut, au deuxième rang, la deuxième est Marie Blanc née en 1885, la mère de Denise Aubert, née Bastian.

Photo prise au printemps, chaque enfant a un petit bouquet de violettes

## Photo de classe vers 1898



De haut en bas :

M Dupuy, instituteur et à droite son épouse.

Au 2<sup>ème</sup> rang, la quatrième, en partant de la gauche est Céleste Bonnet, devant elle, à sa gauche : Eugénie Arnoux, Louise Arnoux et Emile Jean (avec un col marin).

Devant Eugénie Arnoux : Mathilde Arnoux (cheveux au carré).

Quelques années plus tard, Mathilde Arnoux se maria avec Pierre Granjon et deviendra la mère de Simone et Pierre Granjon, dont la descendance habite actuellement à Manas.

En bas, la cinquième, en partant de la gauche est Clémence Lorie. Elle deviendra la grand-tante de Michel Vivant

Les autres n'ont pu être identifiés.

**Photo de classe vers 1919**



De haut en bas :

Ludovic Agot, ? , Georges Bastian, ? , René Martin

? , ? , Gaston Dépit, Denise Dépit, ?

Institutrice Melle Aubepart

Marie-Louise , Geofrette , ? , Henriette , ? , Edmée , Fernande , Sylvain  
Bastian Agot Gerland Crouzon Gerland Bastian

**Photo de classe 1921**



De gauche à droite et de haut en bas :

Ludovic Agot, René Martin, Siméon Raymond, Denise Dépit, Louisa Magnet, Mme Planel-Koreski institutrice,

Edmée Crouzon, Armand Pereton, Fernande Gerland,

André Magnet, Geofrette Agot, Henriette Gerland, Georgette Pereton, Alphonse Carron.

### Photo de classe 1928



De gauche à droite :

Emile et Aimé Magnet, ? , Irène Mounier, assise sur le mur : Marcelle Clayssac, Henri Jean,  
Fernand Gerland, Eliane Raymond.

Devant : Simone Granjon et assis Yves Régnier.

**Photo de classe 1930**



De gauche à droite et de haut en bas :

Aimé Magnet, Fernand Gerland, Irène Mounier, René Boulard, Mme Planel-Koreski,  
Yves et Pierre Régnier, Eliane Raymond, Micheline Jean, Simone Granjon, Emile Magnet.

**Photo de classe 1947**



De gauche à droite et de haut en bas :

Marie-Jeanne Lorie, Jeanine Crozat, Claudette Berthouin, Jeanine Agot, Elise Lorie, Louis Goy

Mireille Cossalter, Marie Julien, Francine Agot, Colette Lorie, Alain Piquard

Max Crozat, Albert Goy, Paul Lorie, Yves Perrin.

## Signalisation

Les plus anciennes bornes routières remontent à l'époque romaine, cependant, la signalisation routière disparaît au Moyen-Âge.

A une époque où la terre est la seule véritable richesse, les bornes servent exclusivement à délimiter les propriétés. Il faut attendre le XVIII<sup>ème</sup> siècle pour que les intendants ordonnent la mise en place de panneaux indicateurs sur les grandes routes.

Mais c'est seulement sous le Second Empire que la signalisation routière devient systématique.

*« Dans sa campagne d'Italie, l'Empereur a remarqué que des poteaux indicateurs existaient dans les moindres villages »* déclare en 1861, le Préfet de la Drôme dans son rapport annuel.

Deux ans plus tard, l'Empereur a décidé de faire installer des poteaux indicateurs sur les chemins, des pyramides sur les croisements et de *« faire placer au-dessus de la porte de chaque mairie une plaque métallique indicative de la distance de la commune aux chefs-lieux de canton, de l'arrondissement et à celui du département. »*

Un grand nombre de ces plaques « matricules » ont été conservées dans les villages drômois. Toutes rigoureusement identiques, elles sont en même temps uniques.



**Les plaques directionnelles, rectangulaires, étaient placées en hauteur pour être bien lues par les cochers.**

## Nos rues

Par Alphonse CARRON (1915/2001)

MANAS, notre si agréable village, ne possède aucune plaque aux coins des rues et il n'existe aucune appellation pour la plupart d'entre elles, à l'exception, peut-être, de « la Callée », avec ses escaliers, sur l'itinéraire qui me conduit au centre-ville.

Pourtant, la plupart des villages voisins ont déjà remédié à cette lacune (voir à ce sujet les plaques splendides de La Garde Adhémar).

De ce fait, aucune adresse postale ne peut comporter d'autre indication que "*au bourg*", ce qui est assez imprécis. Si notre sympathique facteur connaît depuis longtemps les lieux et les gens, je pense au travail d'un remplaçant ou d'un intérimaire qui ne connaîtrait ni les uns ni les autres. Le moment n'est-il pas venu de songer à ce problème ?

Bien sûr, il serait facile de donner, par exemple, le nom d'"*avenue*" (avec un N°) aux cinq ou six itinéraires qui vont d'Est en Ouest, en réservant l'appellation de "*rues*" (avec un N° aussi) aux voies Nord-sud. Ainsi, on habiterait éventuellement à l'angle de la "*3° avenue*" et de la "*2° rue*". En même temps, on pourrait d'ailleurs attribuer la qualification de "*Broadway*" à la rue où fut planté l'Arbre de la Liberté qui pourrait effectivement être la "*Grande rue*" qu'on trouve dans toutes les villes !

Mais restons à MANAS !

Donner le nom de célébrités locales, par exemple, la « *place Chancel* », comme c'est le cas à Pont-de-Barret ? Dans cette optique, on pourrait donner, au chemin qui va de la route de Puy-Saint-Martin au groupe de maisons neuves où se trouve en particulier celle de M. Max CROZAT, le nom de *Désiré CARRON*. En effet, celui-ci habitait l'unique maison (ancienne) de l'autre côté du chemin, et fut tué par les Allemands pendant les journées de la Libération.

Mais, à mon avis, la mémoire collective s'estompe si vite que, rapidement, s'oublie les noms et les événements. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution.

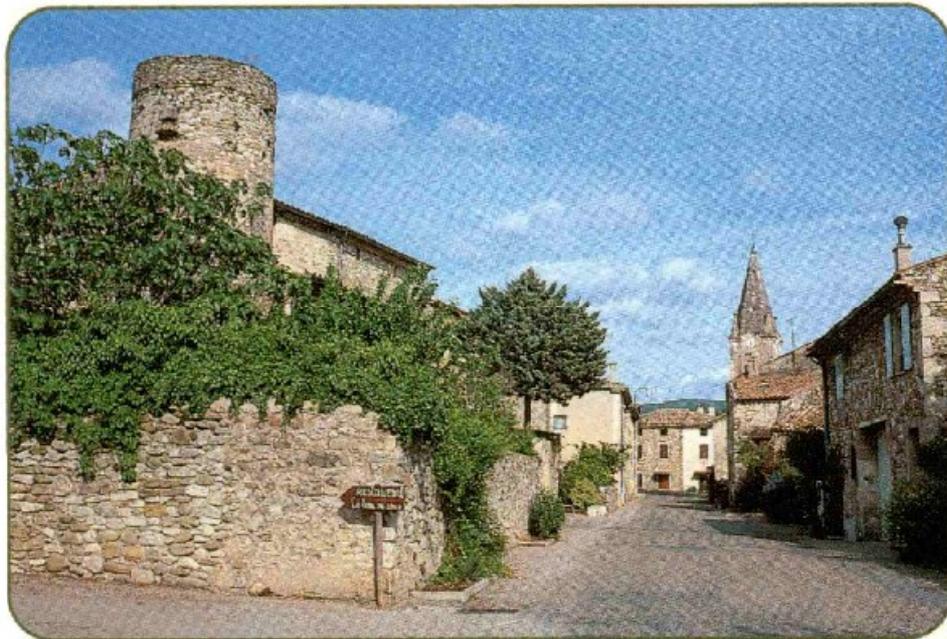
Il serait, bien sûr, facile de trouver des noms assurés d'une très longue mémoire : gloires nationales (*Victor Hugo*) ou internationales (*Chaplin*) du monde des lettres, des arts picturaux, de la musique etc. On pourrait également songer à des noms de fleurs, d'animaux voire panacher ces diverses solutions.

Mais, à mon avis, il serait mieux de retrouver des noms anciens, noms du terroir ou de l'histoire. Je pense à l'appellation "*Mille Vierges*" sur le chemin qui accède à la montagne auprès de la maison de M. BERGER, par exemple.

Sur un plan du village, établi au moment du déplacement de la route départementale, on ne trouve que la mention "Rue" sans autre précision, malheureusement. Je me rappelle que la route passait alors au sud du village, des jeux de boule à la fontaine Est. La voie nouvelle traversant des propriétés (M. BRETTE, par exemple), on rectifia le tracé de quelques autres.

Par ailleurs, je possède quelques indications sur la rue où j'habite moi-même, qui datent toutes du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le 21.9.1839, elle est désignée dans un acte comme "*Chemin de la République*". Le 30.11.1842, un autre acte lui donne le nom de *Rue du Parvis*, ce qu'on explique difficilement ! Enfin, le 5.4.1864, le nom de "*Rue du Couchant*" lui est attribuée.

Finalement, après des recherches complémentaires des noms anciens ou traditionnels que pourraient révéler diverses archives ou mémoires, je pense que la municipalité pourrait envisager le baptême de nos rues.



Pour terminer, je me permets de suggérer le nom de "*Place de la Liberté*" pour celle où se trouve la fontaine Ouest.



Enfin, il me semble indispensable d'appeler "*Place du Marronnier*" l'emplacement où se trouvait cet arbre qui demeure un souvenir très cher, et qui ne peut que rester solidement ancré à MANAS quoi qu'il advienne.

## Le marronnier

Combien de générations a vu passer le marronnier ?  
De combien de bonheurs, de malheurs, a-t-il été le témoin ?  
Nul ne le sait.

Mais, lors de son abattage, en 1984, il était plus que bicentenaire.

A l'époque où la route n'était qu'une voie très limitée, l'endroit se nommait  
« La place du marronnier ».

C'était un lieu de rendez-vous pour les anciens comme pour les plus jeunes.  
Les commerces autour en faisaient une place très animée.

La population manassonne a dansé à ses pieds, a blagué sous ses ombrages,  
a frissonné sous ses branches couvertes de givre, a grandi, a vieilli au rythme des saisons.

Plus tard, après le premier goudronnage de la route en 1952, les conducteurs  
un peu trop pressés, venant de Pont-de-Barret, étaient surpris de voir cet arbre  
majestueux qui avait l'air de traverser la route.

D'ailleurs quelques-uns ont fini leur course contre son écorce.

Il a été abattu pour des raisons de sécurité à Pâques 1984.  
Avec lui, une partie de la mémoire de Manas s'en est allée.

Mais le marronnier restera dans les souvenirs de chacun  
et dans le patrimoine manasson.



L'homme sur le vélo est Auguste Bastian, dit Henri, le père de Denise, épouse Raoul Aubert.



Abattage en mars 1984



La place du marronnier sans ce dernier !

## Arbres de la Liberté

A l'occasion du 14 juillet 89 et du bicentenaire de la prise de la Bastille, à l'invitation de sa municipalité, la population de Manas a fêté dignement la plantation d'un jeune cyprès à côté de l'ancienne fontaine Ouest. Il reste à lui souhaiter de pousser vaillamment, de prospérer longuement, en attendant que les jeunes générations qui étaient présentes se retrouvent à son ombre, avec cannes et barbes blanches pour évoquer des souvenirs et dire : "J'étais là lorsqu'on l'a planté."



14 juillet 1989





Une partie du conseil municipal

Pendant toute la jeunesse de notre génération, Manas était fier de son marronnier dont les derniers vestiges ont disparu à Pâques 1984, et dont notre association a pris le nom comme drapeau. Si l'on en croit le libellé d'une carte postale, éditée sans doute vers 1910, il se trouvait sur la place de la République. Les recoupements que l'on peut faire permettent de penser que son âge actuel serait voisin de deux siècles, à moins encore qu'il ne soit plus ancien. Serait-il donc un arbre de la liberté planté peu après 1789 ? L'idée est séduisante et ne serait pas impossible. Cependant je n'oserais pas l'affirmer n'ayant aucun autre souvenir que de l'avoir entendu dire par des anciens du village lorsque j'étais moi-même jeune.

Par contre, je me souviens très bien avoir entendu qualifier d'Arbres de la Liberté, vers 1922, deux peupliers d'Italie dont l'un se trouvait près de la fontaine Est à l'emplacement du transformateur de l'EDF. C'est d'ailleurs au moment de l'électrification du village que je situe, de mémoire, vers 1924-25 l'époque où il fut procédé à son arrachage. Ne disait-on pas qu'on avait trouvé à son pied bouteilles ou bonbonnes de vins placées là lors de la plantation ?

Le second se trouvait non loin du lieu de plantation du nouveau cyprés, entre la fontaine et le carrefour avec la route. Il a subsisté bien plus longtemps. On le voit d'ailleurs très bien sur une carte postale intitulée "Vue générale prise du couchant". Il aurait été arraché seulement après la dernière guerre. Ces deux arbres étaient qualifiés d'Arbres de la Liberté sans que la date de leur plantation ne soit connue. Il ne me paraît pas invraisemblable que le premier ait atteint l'âge de cent trente ans lorsqu'il fut arraché. S'agissait-il d'une commémoration de l'événement, peut-être un cinquantenaire ? Ou encore d'autres circonstances comme 1830 ou 1848 ou encore 1875.

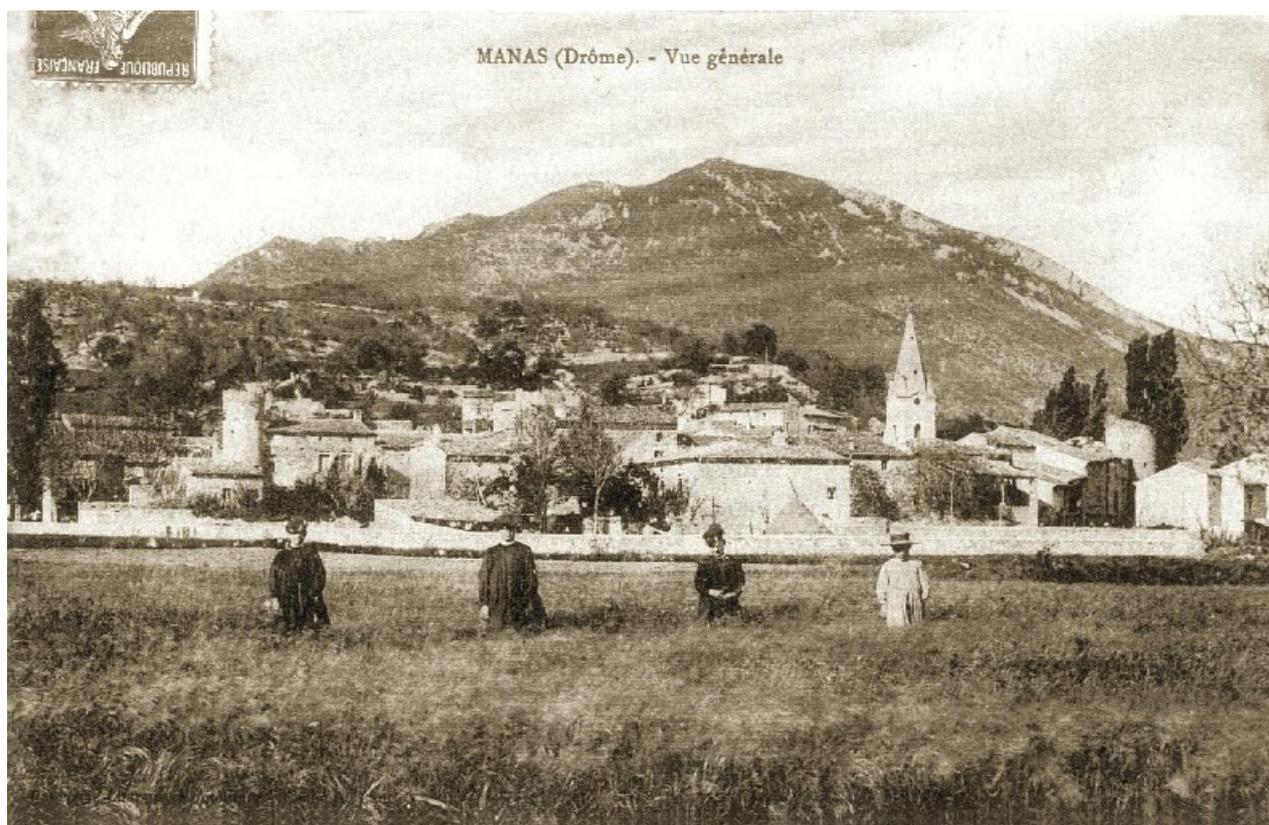
Cette petite histoire des Arbres de la liberté de Manas provient de ma seule mémoire et non de recherches d'archives.

Alphonse CARRON (1915/2001)



MANAS (Drôme). - Vue générale prise du couchant

"Vue générale prise du couchant"



MANAS (Drôme). - Vue générale

## Fontaines et bassins

L'eau courante sur l'évier est un confort assez récent, par l'intermédiaire du Syndicat des Eaux du Bas Roubion, Manas est alimenté en eau potable depuis les années 1954/55. Il fut un temps (très long) où dans les maisons il n'y avait pas de robinet, pas de lave-linge, dans les écuries pas d'abreuvoir automatique.

A toutes les saisons les ménagères lavaient leur linge au lavoir, à grand coup de battoir, la crasse fuyait ; pour l'usage alimentaire et pour l'hygiène, il fallait s'approvisionner aux fontaines et les bêtes venaient s'abreuver aux petits bassins des fontaines. Si les bêtes ne se déplaçaient pas jusqu'à la fontaine, le fermier allait chercher l'eau avec des seaux. Ce qui n'était pas une mince affaire quand on sait qu'une vache ou un bœuf boit 20 à 25 litres d'eau trois fois par jour.

A l'époque la circulation des voitures n'existait pas et les bêtes pouvaient aller s'abreuver sans crainte de provoquer un accident sur la route. Ainsi les bœufs de monsieur JEAN Emile connaissaient bien le chemin de la fontaine, ils s'y rendaient seuls quand ce dernier les détachait et ils revenaient à l'écurie, d'un pas nonchalant, après s'être désaltérés.



Fontaine Ouest  
(Derrière la fontaine se dresse fièrement  
le cyprès planté le 14 juillet 1989)



Fontaine Est



**Bassin Ouest, remplacé depuis par le local de la buvette**



**Bassin Est**

Dans le haut du village, une pompe bien à l'abri dans sa cabane a servi de longues années à l'approvisionnement en eau.



En 2003, l'employé municipal, Michel Rousset a restauré et fixé la pompe à l'extérieur de la petite bâtisse.

Le bureau de recherches géologiques et minières du Ministère de l'industrie indique qu'à Manas, Monsieur S. Gras signale une source salée, qui n'a jamais été exploitée.

Actuellement en mairie, la remise en eau du lavoir et des fontaines est à l'étude. Il faut pour cela remettre en état les sources et leurs captages. Si le projet abouti, la station du lagunage profitera elle aussi de cette alimentation en eau durant la période estivale où l'évaporation est importante dans les bassins.

## Cabanons

### **Des petits cabanons, pas plus grands qu'un mouchoir de poche...**

Le monde rural savait prendre le temps et était à la fois très matinal.

Les outils agricoles étant tirés par les bêtes : bœufs, chevaux ou mulets, il fallait se lever très tôt pour les nourrir, les faire boire et les atteler avant de commencer les travaux dans les champs.

De ce passé pas si lointain, il nous reste sur la commune, au moins deux cabanons.

Ces maisonnettes qui servaient d'abri pour les hommes et pour les bêtes de somme.



A l'intérieur, pas de fioriture, un râtelier, dans un angle des outils à bras, un plafond en planches servait à stocker le foin à l'étage en prévision des journées passées loin de la ferme ; quelquefois une cheminée pour réchauffer le temps d'un repas, le cœur des hommes lors des labours d'hiver ; très souvent un puits se trouvait à proximité.

L'été, les animaux trouvaient là, un peu de fraîcheur, de l'ombre, de l'eau, du foin et

surtout un peu de répit.

Les jours où tombait une averse ou lorsqu'un orage éclatait, les animaux étaient vite mis au sec. Il ne fallait pas qu'ils prennent un « coup de chaud et froid ».

Les hommes aussi apportaient leur casse-croûte pour le repas de midi, sans oublier leur bouteille de vin. Ce petit vin fait maison ! A l'époque les degrés n'étaient pas contrôlés et chacun avait sa petite provision. Il arrivait, à la fin de la saison, aux jours chauds, que cette boisson tourne au vinaigre ou parfois qu'elle devienne « huileuse ». On se contentait de peu !

A la boulangerie, peu de choix. Seul le gros pain de 1,5 kg ou 2 kg sur les étagères. Cette denrée faisait du profit. On mangeait le pain rassis et dans la musette il séchait très vite !



## Cuniculture

En 2004, un seul couple d'exploitants agricoles réside sur la commune de Manas, il s'agit d'Odile et Claude Roustan. Claude s'est installé en 1973 sur l'exploitation familiale.



Outre des terres exploitées en cultures générales (blé, orge, tournesol, sorgho, luzerne), ils sont cuniculteurs, c'est à dire éleveurs de lapins.

Dans le bâtiment à l'Ouest de la route, 230 lapines mettent bas toutes les six semaines de 7 à 12 petits, chacune.

A l'âge de 35 jours, les lapereaux pesant entre 850 et 900 gr, sont sevrés et déplacés dans le bâtiment à l'Est de la route. Ils y resteront 5 semaines à l'engraissement.

A l'âge de 72 jours, ils seront vendus à l'abattoir.



Lapereaux de quelques heures



Lapins de 6 semaines

En France, la production de lapins de chair destinée à la consommation est en baisse chaque année, en raison de l'importation de lapins moins onéreux.

## Le trou du loup

Ce passage couvert, qui relie la place de l'église à la rue sud du village possède un nom à faire frémir les non-initiés !

Il aurait été ainsi nommé à l'époque où la fée électricité n'avait pas encore pointé le bout de son nez sur la terre manassonne.

Pour dissuader les jeunes filles de sortir une fois la nuit tombée, les parents soucieux de la pureté de leur progéniture, avaient trouvé une excuse à toute épreuve :

« Tu ne dois jamais passer dans le tunnel, quand il fait noir, car le loup y est caché, il attend les humains pour les dévorer ! »

En fait de loup, il s'agissait de jeunes hommes qui cherchaient à embrasser les jeunes manassonnes.

L'histoire ne nous dit pas combien ont désobéi au sage conseil parental !



## Souterrain

L'ancienne maison Baux, d'où part le souterrain, au centre du village, est sans doute un vestige de l'ancien château de Manas, en fait le donjon.

L'épaisseur des murs est considérable.

Une montée d'escaliers a été taillée dans le mur lui-même.

Une tour de guet aurait surplombé la bâtisse et l'existence du souterrain confirme l'hypothèse du château, à cet endroit.

Avant de condamner l'entrée du souterrain, il a été reconnu que l'on pouvait marcher droit pendant quelques dizaines de mètres.

Mais le manque d'équipement n'a pas permis de poursuivre les recherches.

Au début du siècle, lorsque les charrettes passaient en face de la remise de M. Burle, on entendait sonner le creux.

Lors de l'installation du tout à l'égout en 1955/56, par Monsieur Malherbe, Maire à cette époque, un squelette dans une armure a été découvert dans le souterrain.

L'armure a été murée dans le souterrain même.

- Première hypothèse, le souterrain aboutirait dans le coteau au-dessus de l'actuelle villa Crozat.
- Deuxième hypothèse, il aboutirait dans la ferme à l'Ouest du village, dite Maison des Curés, actuellement ferme Alhyane.
- Troisième hypothèse, ce souterrain traverserait Roubion pour sortir à « Mazade ».



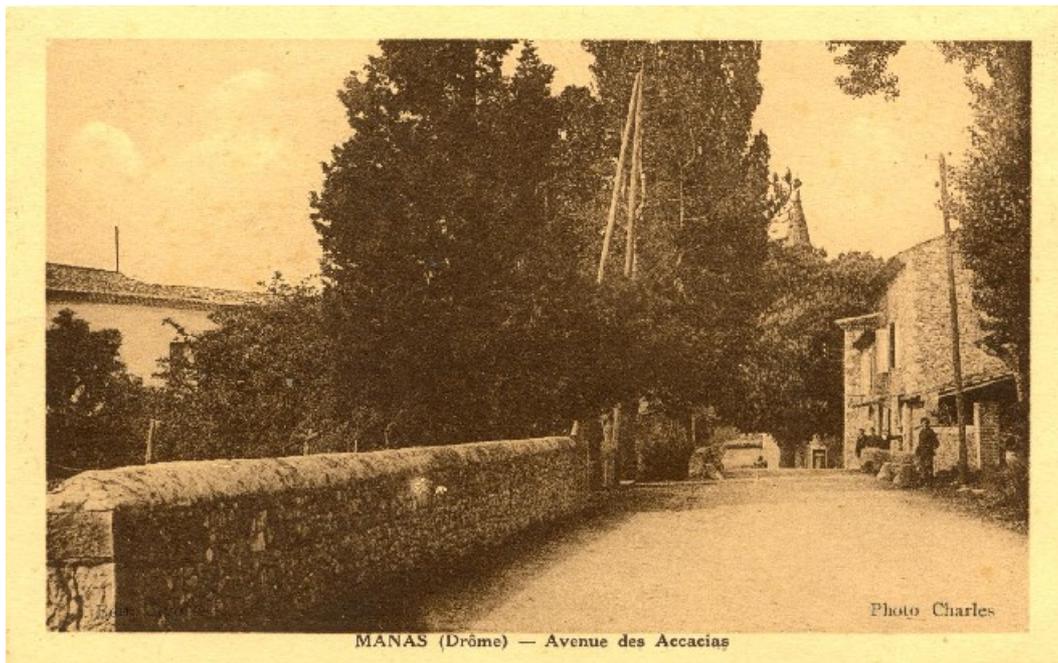
L'entrée du souterrain se trouve dans la maison située le plus à droite.

## La figière du diable

Au temps où la sorcellerie et les légendes avaient de l'influence sur la vie quotidienne des gens, des figuiers, en bordure de la route qui mène à Pont-de-Barret, furent nommés « La Figière du Diable ».

Pour les uns, une anfractuosité très profonde au pied d'un figuier aurait laissé penser à l'ancre du Diable.

Pour les autres, il était courant, les soirs de journées trop chaudes, de prendre le frais, en se promenant jusqu'au pont du Roubion. Mais à la hauteur de ces figuiers, des bruits étranges se faisaient entendre ! Était-ce le fait d'un (ou plusieurs) plaisantin, d'un animal dérangé, ou vraiment l'œuvre du Diable ? Allez donc savoir ...



Avenue des Acacias, avec un seul c !

## Enigme du trou de Manas

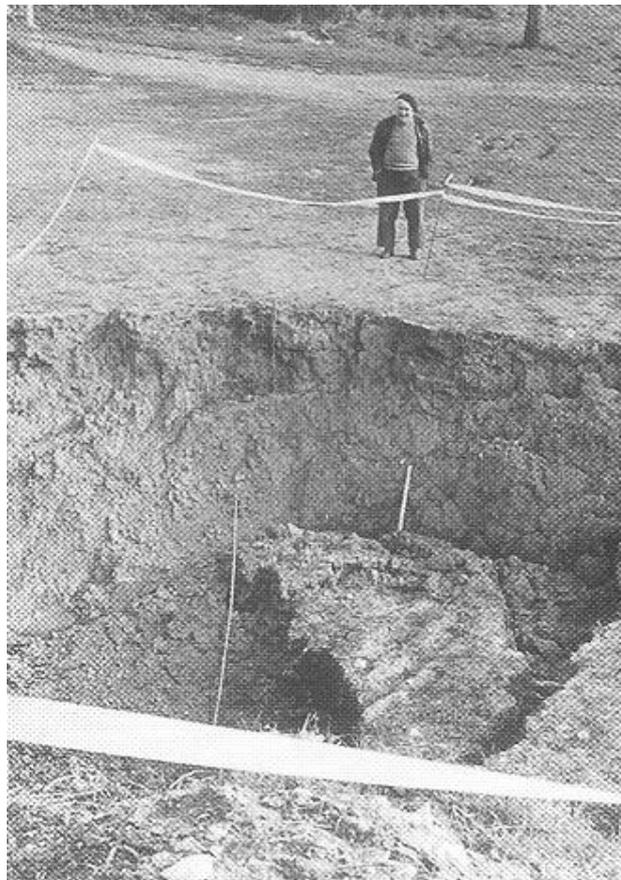
En 1984, en contrebas de la villa Rossini, à l'Est du village, sur la route de Pont-de-Barret, un trou de 6 m de diamètre et de 3 m de profondeur s'est creusé en une nuit.

Stupéfaction !  
Mystère de la nature.

Des experts en ont conclu à l'affaissement d'un plafond de grotte creusée par le Roubion.

Les anciens du village ont évoqué une histoire similaire qui daterait d'une centaine d'années : un mûrier avait disparu en une journée aux abords du Roubion.

Le sud de Manas est d'ailleurs reconnu zone de danger en ce qui concerne la construction de bâtiments.



Alphonse Carron, au bord de l'éboulement.

### Si Manas m'était « comté »

*Manas, splendide village en pierre  
Tu n'es pas le centre de la terre  
Mais malgré ta petitesse, tu n'as pas à te taire.  
Loin des grandes voies routières  
Tu n'es pas, des communes, la dernière.  
Chaque personne casanière  
Reste au chaud dans sa chaumière,  
Cependant Manas, avec ton air débonnaire  
Tu as traversé des temps de paix, des temps de guerre  
Et ton souterrain garde tous ses mystères.  
Avec ton excavation de l'ancienne carrière  
Derrière le four à chaux ta grotte du loup, centenaire,  
Avec ton trou qui fume en hiver  
Si l'on suit « le sentier de la guerre »  
Avec tes failles qui descendent aux enfers,  
Avec tes instabilités, le long du Roubion, de la terre  
Et ton effondrement, il y a quelques années en arrière  
D'un plafond de grotte, devant la maison de l'infirmière,  
Avec tes renards tapis au fond de leur repaire  
Et tes lapins qui ont creusé leurs tanières,  
Avec tes courants descendants de l'atmosphère  
Plus communément appelés trous d'air,  
Oui, Manas, c'est clair, tu adhères,  
Mais faut-il en être fier,  
A la fédération interstellaire  
Du véritable GRUYERE...*



**Le trou qui « fume »**

**Le chemin des Sarrasins** serait l'actuel sentier qui passe par « le trou qui fume » qui rejoindrait les ruines de la chapelle de Sainte-Euphémie. Ce chemin aurait été emprunté par les Sarrasins pour gagner Grenoble au VIII<sup>ème</sup> siècle.

## **Faille**

Sur la route allant à Pont-de-Barret, sur le côté gauche, se trouve un rocher, en face du chemin des familles Beurain et Rossini.

Au pied de ce bloc de pierre, une faille laisse passer l'air quand souffle le vent du Nord



## **Calvaire**

### **Témoignage de M Daniel Bussy :**

Sur le sentier qui monte à Sainte-Euphémie, derrière la dernière maison de droite, un large sentier part en direction Est, il rejoint un calvaire qui domine le village. La vue panoramique était excellente mais, à l'heure actuelle, la hauteur des chênes empêche de profiter du panorama. M<sup>elle</sup> Héliane Raymond se souvient que son père lui a parlé d'un pèlerinage. Mon oncle Aimé Magnet se souvient bien d'une importante croix en bois, d'une hauteur d'environ 2,80 m. Il y allait, dans sa jeunesse, avec le Curé, le Père Brun.

Ce petit bout de terrain appartient à la commune de Manas. On y trouve encore des coins de murs, en pierres sèches, très bien ajustées. De là, le chemin continue sur le flanc Est de la colline.



**Sacré sarcophage**  
**ou**  
**Sarcophage sacré ?**

En 1990, lors de l'aménagement des jardinières, pour la mise en place du « village botanique », il a été découvert un sarcophage au centre du village.

Le sarcophage est en pierre grossièrement taillée, il est cassé à la hauteur des pieds du défunt.

Le squelette parfaitement visible est tombé en poussière quelques heures après son ouverture.

Son emplacement et l'urne qui se trouvait à côté de la tête du squelette, laissent penser que ce sarcophage date de l'époque médiévale.

Ce cercueil de pierre a été laissé sur place et refermé.

Autour et sous les murs de l'église, d'autres pierres de sarcophages ont été découvertes.



## **Commémoration du 8 mai 1995**

A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la France,  
un petit aperçu de la libération de Manas s'impose.

Durant la guerre de 1939-45, le village de Manas n'a pas connu  
toutes les tribulations que d'autres, moins privilégiés, ont eu à subir.

Bien sûr, il y a eu les réquisitions, les tickets de rationnement, la peur.

Au moment de la débâcle, des chars d'assaut américains veillaient  
sur Manas, s'attendant à être attaqués par les Allemands.

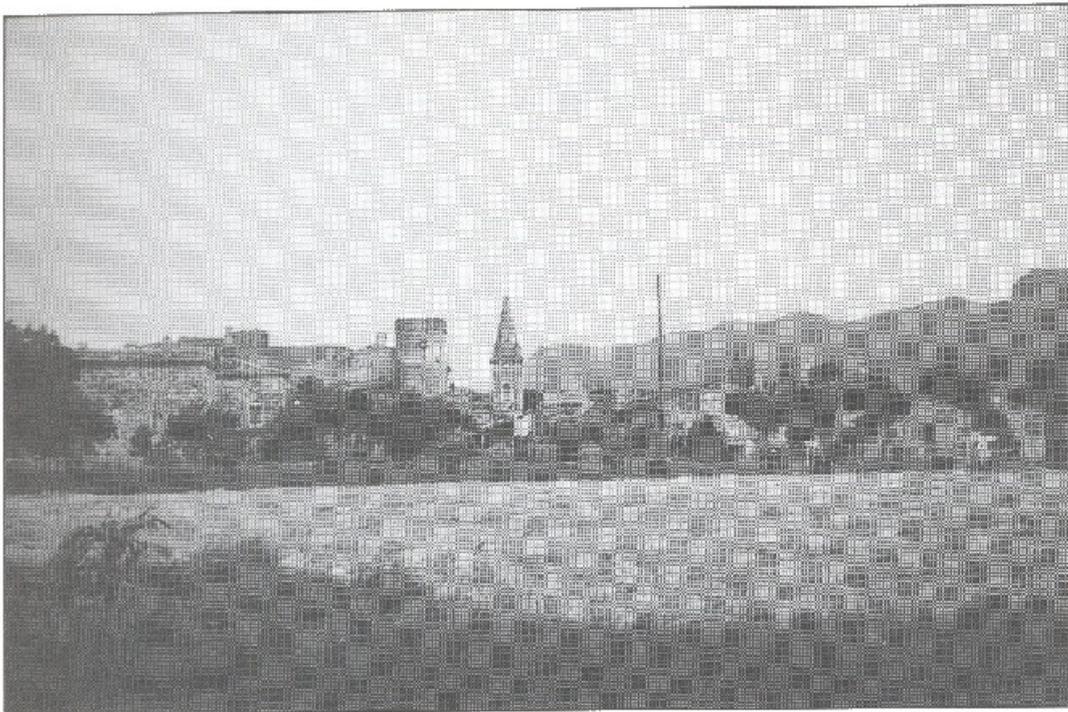
Les Américains firent sauter le pont du Roubion pour  
couper la route aux Teutons.

Un groupe de reconnaissance allemand,  
une quinzaine d'hommes environ, venu par Puy-Saint-Martin,  
fut stoppé par une mitrailleuse placée dans le champ de M. Milon,  
entre deux meules de foin (actuel lotissement de « la Peyrarde »).

Abandonnant leurs véhicules, les Allemands fuirent vers le bois en direction Est.  
Dans l'actuelle maison VIEH, croyant tout danger éloigné ou peut-être par curiosité,  
Désiré CARRON entrouvrit la porte des commodités dans lesquelles il se trouvait  
et fut mitraillé par les Allemands.

Durant la nuit, les habitants de Manas se réfugièrent eux aussi dans les bois, craignant une  
contre attaque de la part des Allemands. Le lendemain, ces derniers rebroussèrent chemin.

Manas déplore donc le décès d'une seule personne.  
Il n'y a pas eu de déportation d'habitants de Manas.



**Quartier de la Peyrarde (sans construction)**

## Données climatiques de l'an 400 à 1845

**Année 400** : Le froid fut si rigoureux que le 28 janvier le Rhône était gelé sur toute sa longueur et que les voyageurs à pied ou à cheval, allaient sur la glace sans aucun risque entre Vivarais et Dauphiné.

**Année 580** : En cette année, eut lieu le plus ancien débordement du Rhône dont les historiens nous aient transmis le souvenir.

**Année 640** : Chaleurs tropicales : les hommes et les femmes tombaient morts, n'ayant plus en bouche la salive nécessaire.

**Année 763** : Dans l'intérieur de la Gaule, des froids extraordinaires furent signalés du début d'octobre 763 à la fin de février 764.

**Année 850** : Chaleur et sécheresse épouvantables pendant l'été qui engendrent la famine et des « horreurs difficiles à croire ».

**Années 1010-1011-1012** : étés d'une chaleur désastreuse.

**Année 1133** : des voitures lourdement chargées passaient sur le Rhône le 5 janvier. Le vin gèle dans les caves. Le froid rigoureux détruit un grand nombre d'arbres. A la suite, été très chaud.

**Année 1135** : Grande chaleur pendant l'été. Il y eut dans la France entière une telle sécheresse que les fleuves, les rivières et les puits étaient à sec.

**Année 1139** : Eté excessivement chaud : toutes les plantes furent brûlées et la végétation absolument détruite.

**Année 1204** : Froid terrible.

**Année 1219** : Toutes les eaux de France sont entièrement gelées.

**Années 1258 et 1285** : Hivers chauds.

**Année 1302** : En décembre froid exceptionnel dans l'Est et le Sud-Est du pays, surtout vif du 26 décembre au 6 janvier. Le Rhin, le Doubs et le Rhône furent gelés. « En leurs lits, on trouvait morts, les gens, par angoisse de froid ».

**Année 1332** : Une irruption du Rhône détache certaines parcelles du territoire de Donzère et en forme des îles.

**Année 1334** : Toutes les rivières gèlent en Provence.

**Année 1356** : Le Rhône et la Durance sortirent de leur lit et ravagèrent les campagnes environnantes. L'hiver qui suivit cette inondation fut des plus rigoureux : le fleuve charria des glaçons, la famine survint et la mesure de blé, suivant les historiens, valait en Avignon jusqu'à 8 florins ou 69 livres.

**Années 1363 -1364** : Dans le midi de la France l'hiver fut très long et ne termina qu'à la fin mars. La glace formée sur le Rhône atteint plusieurs pieds d'épaisseur. La vigne et la plupart des arbres fruitiers sont détruits.

**Année 1409** : Débordement en octobre, de tous les cours d'eau en Dauphiné.

**Années 1473-1474** : Étés d'une chaleur désastreuse. La sécheresse de 1473 dura plusieurs mois, et au dire des historiens « s'étendit à presque toute la terre ».

**Année 1475** : Fortes pluies, inondations du Rhône.

**Année 1513** : Inondation du Jabron.

**Année 1517** : Les 14, 15, 16 et 17 janvier, il tombe 3 pieds de neige dans les rues de Valence (environ 1 mètre).

**Année 1543** : Le 6 septembre, pluies violentes causant de grands dommages en Vivarais et Dauphiné. A Montélimar, le Roubion entra dans la ville par la porte du Fust et par la porte d'Aygu, creusant un fossé entre le pont et la dite porte, à travers la route.

**Année 1548** : Le mercredi 16 janvier, veille de Saint-Antoine, environ à 10 heures du soir, on ressentit 4 à 5 secousses sismiques à Montélimar, Allan, Châteauneuf-du-Rhône et autres lieux circonvoisins. Cette même année eurent lieu de grandes inondations.

**Année 1549** : De nouvelles secousses de tremblement de terre furent ressenties à Montélimar, le 4 mai entre 10 et 11 heures du soir.

**Années 1572-1573** : Le froid fut très intense depuis le 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 28 avril 1573 ; à la fin de décembre, la neige tomba en abondance et fut suivie d'un refroidissement tel que toutes les rivières furent gelées. Des montagnes de glace se formèrent sur le Rhône à Lyon, Vienne, Valence, Le Teil, Bourg-Saint-Andéol etc.

A Donzère on craignit que les protestants du Vivarais ne profitassent de cette circonstance pour venir piller en Dauphiné.

Les 20 et 21 avril 1573, gelées funestes en Dauphiné et Vivarais qui abîment les vignes, les arbres.

**Année 1589** : Le premier janvier, le siège de Marsanne, par Lesdiguières est « sans effet à cause du mauvais temps ». Le 25 août, pendant la nuit, le Roubion et le Jabron débordent et inondent Montélimar. Le 10 décembre commence un hiver très rigoureux.

**Année 1630** : Le 21 décembre, il tombe, à Roussas, une grande quantité de neige ; les trois jours suivants la gelée est si terrible et le vent si froid que 45 soldats du régiment d'Annibal succombent entre Saint-Maurice et Tulette.

**Année 1673** : Le 4 juin, le Roubion déborde sur le territoire de Saint-Gervais, Sauzet et Saint-Marcel. Une lettre citée dans l'histoire de Montélimar dit : « *Une pluie très violente causa un débordement si effroyable que nous aurions vu nos deux rivières presque dans toutes nos rues si les portes de la ville n'avaient pas été fermées. Roubion battait deux pieds de hauteur à la porte du Fust. Il y avait près de là, contre les murailles, un magasin de poutres que la rivière enleva, et il en vint deux jusqu'à la porte Saint-Gaucher ; deux personnes ont été noyées et plusieurs maisons renversées dans la campagne. On évalue les dégâts à cent mille escus et monsieur de Pracomptal éprouve une perte de vingt mille livres* ».

**Année 1691** : Le 14 septembre, le Roubion déborde à Pont-de-Barret, emporte le moulin du lieu ainsi que Catherine Ecole, dont le corps est retrouvé et inhumé à La Laupie.

**Année 1697** : Les neiges, glaces et verglas des 23 au 25 novembre causent de grands dommages aux arbres.

**Année 1709** : Le commencement de cette année vit le plus terrible hiver de l'époque contemporaine. Tous les fleuves de l'Europe furent gelés, même sur les bords de la mer, à Marseille et à Sète. A Nyons, le froid tua tous les oliviers et fit émigrer le quart de la population.

**Année 1712** : Les chaleurs de l'été furent accablantes. Le 10 juillet une tempête de grêle s'abattit sur Marsanne. Le 7 octobre, inondation du Roubion et de l'Ancelle.

**Année 1719** : Une des années les plus sèches et les plus chaudes qu'on ait encore vues en France. De nombreux puits sont taris, les récoltes sont très faibles, sauf pour la vigne. La sécheresse de cette année est constatée par délibération consulaire de notre département.

**Années 1739-1740** : « *Le nom du Grand Hiver est devenu propre à 1709, écrivait Réaumur dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, celui du Long Hiver est dû à aussi bon titre à 1740* ». La saison froide dura d'octobre 1739 à mars 1740. En Provence et Dauphiné les oliviers périrent.

**Année 1745** : Le Roubion et le Jabron qui avaient débordé une première fois en octobre, emportent, en novembre, les réparations récemment exécutées.

**Année 1747** : A la suite d'une pluie qui dura trois jours, de terribles inondations eurent lieu en septembre. Le Roubion envahit Sauzet, Saint-Marcel et Montélimar où il fit écrouler une partie des remparts. Le Rhône faillit emporter Ancône le 28 septembre.

**Année 1762** : La chaleur fut excessive et la sécheresse étonnante. D'après Michel Forest, il resta près de cinq mois sans pleuvoir à Valence. La pluie ne vint qu'au commencement de l'automne ; les arbres reprirent sève et on eut un second printemps. A la Toussaint, on vit pour la seconde fois des cerises rouges.

**Année 1789** : Le Rhône dont les eaux très basses, avaient facilité la congélation, à Lyon et sur les divers points de son cours entre Dauphiné et Vivarais, commença à dégeler le 12 janvier, par suite du vent du midi. La débâcle des glaces arriva si fort le 14, que l'on craignit un moment pour la solidité de plusieurs ponts sur le fleuve. Le 10 octobre, le Roubion extraordinairement grossi, endommage les travaux de la digue de La Laupie, au quartier de La Grande Grange.

**Année 1819** : Le 30 août, un vrai cyclone accompagné de pluie et de grêle ravage toute la vallée de la Drôme et traverse tout le canton de Marsanne avant de s'éteindre à Montélimar, où entre 10 et 11 heures du matin, il renverse les murs du collège et endommage plusieurs maisons dans la rue Peyrouse, ainsi que d'autres propriétés dans la campagne.

**Années 1829-1830** : Cet hiver et celui de 1879/1880, ont été les deux plus rigoureux du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'hiver 1829/30 débuta dès la mi-novembre dans toute l'Europe et se prolongea jusqu'à la fin février, marqué dans le Languedoc et la Provence, par d'abondantes chutes de neige. Les oliviers, châtaigniers, mûriers et vignes périrent en grand nombre. La totalité des rivières et fleuves de France fut entièrement prise par les glaces. Dans le midi des troupes de loups se répandaient dans les villages, attaquaient les personnes, pénétraient sans crainte dans les étables. Comme en 1709 et 1789, les troupeaux périrent, les récoltes furent gelées en germe et une horrible famine se déclencha. Le Rhône fut pris en un grand nombre de points, piétons et charrettes purent le traverser à Valence et Donzère. La débâcle des glaces sur les fleuves, lors du dégel, eut des conséquences désastreuses.

**Année 1840** : Le Roubion et le Jabron, grossis par une pluie prolongée et très forte, débordent et inondent Montélimar le 18 septembre ; leurs eaux, refluant en amont du pont, rompent la digue qui est au levant de l'Hôtel des Postes, emportent une partie de la chaussée et inondent le quartier d'Aygu. L'eau s'éleva à plus de deux mètres dans le rez-de-chaussée de diverses maisons.

**Année 1845** : En février, le froid se faisait vivement ressentir, le Rhône charria des glaçons. Les 21 et 22 septembre, à la suite d'une crue extraordinaire du Roubion, Montélimar subit la plus terrible inondation peut-être de son histoire : elle s'éleva à près de un mètre au-dessus des plus fortes eaux de 1840, et causa des désastres effrayants. Les 6 et 9 octobre, de nouvelles inondations frappent à nouveau Montélimar.

Source : Recueil d'observations météorologiques du Département de la Drôme.

## Climatologie

La Drôme appartient à une province climatique de transition entre la montagne et la plaine, le Dauphiné et la Provence. Deux types de climat se distinguent schématiquement par rapport à l'axe Montélimar/Lus-La-Croix-Haute. Au nord un climat continental, légèrement tempéré par les influences océaniques, au sud, un climat de type méditerranéen, chaud et sec.

### Données climatiques pour la région de Montélimar :

**Ensoleillement :** En moyenne nous avons annuellement 2524 heures d'ensoleillement, avec plus de 300 heures en juin, juillet et août, un peu plus de 200 en mars avril, mai et septembre, entre 100 et 150 en février et octobre et seulement 75 à 100 de novembre à janvier.

**Températures :** La température moyenne annuelle des deux dernières années est de 14° C. Les températures maxima avoisinent 40° C et les minima pouvant aller jusqu'à - 18° C. Nous avons annuellement 37 jours de gel en moyenne.

**Vents :** Les vents de direction Nord représentent 71%  
Les vents de direction Sud représentent 24 %  
Autres directions 5 %

A noter que seulement 13% des journées sont qualifiées de calmes.

Le vent du Sud souffle souvent en rafales violentes et peut parfois se déchaîner comme en 1982, où la station de Montélimar a enregistré une vitesse de vent de 112 km/h.

Ce vent du Sud est souvent chargé de pluie et quelquefois de sables tropicaux, mais l'été il peut longuement souffler, desséchant au contraire l'atmosphère, c'est le « vent blanc » redouté des agriculteurs.

**Précipitations :** Elles ont deux origines, : méditerranéenne, provenant du secteur sud-est au secteur sud-ouest et atlantique du secteur ouest au secteur nord-ouest.

Dans notre secteur la hauteur annuelle des précipitations est comprise entre 850 mm et 900 mm. L'été et l'hiver sont les deux saisons les plus sèches. Des pluies orageuses assez fortes se produisent généralement à deux ou trois reprises sur le département, à l'arrivée de l'automne, lors de situations météorologiques que les spécialistes dénomment « épisodes cévenols ».

En 1993, des remontées de masses d'air chaudes, humides et fortement pluvieuses sur le sud-est de la France se succèdent sans discontinuer depuis le début septembre jusqu'au 16 octobre. Chaque fois, le département de la Drôme est concerné par des pluies très intenses. Le cumul des précipitations, dans la vallée du Roubion est compris entre 600 mm et 635 mm. Les précipitations d'octobre 1993 ne sont pas exceptionnelles mais elles se sont produites sur des sols saturés. A Puy-saint-Martin, la hauteur des précipitations a été de 885 mm en 2001 ; 1271 mm en 2002 et 878 mm en 2003.

**Enneigement :** Selon les hivers, l'enneigement est très variable de 0 à 61 cm (hiver 1970/71). L'inconvénient majeur reste le mistral qui, en quelques minutes provoque des congères de plusieurs mètres de hauteur qui empêchent toute circulation si « le nez du véhicule n'est pas collé à l'arrière du chasse-neige ».

**Brouillard :** Manas est relativement épargné par ce phénomène, nous comptons très peu de matinées avec du brouillard.

**Grêle :** La grêle s'impose peu, tout au plus deux petites averses par an.

Notre climat correspond plutôt à un climat méditerranéen l'été et à un climat semi-continental l'hiver. La région montilienne est une zone charnière et peut légalement porter le nom de « Porte de Provence ».

## Une bouffée d'air : le Mistral

Pour les uns, le mistral sème la folie dans la tête des hommes. Pour les autres, il guérit le ciel en le purgeant de ses nuages menaçants. Eternelle controverse qu'alimente cette bise curieuse à la double réputation.

Le vent du midi n'a pas si mauvaise presse sauf quand, dans la même journée, il succède au mistral ou le précède. Les caprices d'Eole mettent alors les gens de la vallée du Rhône dans tous leurs états.

« *C'est le vent du midi, c'est la bise, c'est le diable, c'est à qui nous insultera ; ils se battent entre eux pour avoir l'honneur de nous renfermer dans nos chambres* ». Mais la chambre de la marquise de Sévigné, auteur de ce texte, était située dans le château de Grignan, alors qu'en Valdaine, on dormait souvent dans des masures où le vent s'engouffrait partout, sous la porte fendue, par le fenestron du grenier où séchaient les fruits ou par la cheminée qui en sifflait de douleur.

Dans les villages, le mistral avait moins de prise. Les rues étroites et perpendiculaires à la direction Nord-sud lui cassaient son élan. En hurlant, il se brisait les reins sur les maisons de pierre, égratignait au passage quelques toitures puis, hors de lui, continuait sa course échevelée en direction du midi, comme aspiré par l'air chaud de la Méditerranée.

Le mistral envahit la Valdaine en moyenne un jour sur quatre et parfois il la dévaste comme en ce 26 février 1956, où ses rafales atteignirent 216 km/h à Montélimar. Un record !

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on avait déjà mesuré la vitesse du mistral. On constata qu'il pouvait transporter des corps légers à une vitesse de 20 à 25 mètres par seconde. Quant à sa force, M Burel la mesura de la manière suivante : le 30 octobre 1782, il présenta perpendiculairement à la direction du vent une planche dont la surface était d'un pied carré ou de 104 millimètres carrés. En agissant sur cette surface, le mistral souleva un poids de 5 kilogrammes et 6 hectogrammes. D'après les observations de Lamanon, le vent du Nord pouvait soulever un poids de 6 kilogrammes 60 centigrammes. S'il avait soufflé avec cette force pendant quelques temps, aucun arbre ne serait resté debout. Le sieur Bourguer estimait à cette époque qu'un vent soulevant 2 kilogrammes pouvait déchausser les arbres les mieux enracinés. Heureusement, le mistral n'est pas un vent nocturne. Privé d'air chaud, il s'affaiblit généralement après le coucher du soleil et cesse vers minuit.

Pendant l'été, il s'associe parfois aux fortes chaleurs, casse les branches des arbres, couche les moissons et flétrit les fleurs.

En septembre 1861, la canicule qui écrasait la Valdaine depuis plusieurs semaines s'acheva par des bises d'une extrême violence. Le fléau du vent en aggrava un autre celui du soleil. Les récoltes furent maigres et le vin rare dans les futailles. L'hiver suivant fut celui du mistral. Son souffle âpre et rude fit rougir les yeux et marbra les joues en tourbillonnant dans les rues et les campagnes. M de Marjolles, chroniqueur au *Journal de Montélimar*, prit avec humour son mal en patience :

*Affreux mistral ! Donne-t-en de souffler ! ... Emporte tout ce qui te plaira ... surtout les créanciers et les huissiers... Pour ma part, je m'en moque ! Une douce chaleur me pénètre et m'endort dans mon fauteuil.*

Du côté de Manas, les paysans, eux aussi, attendaient la fin des bourrasques. Ils n'avaient pas de fauteuil, seulement un banc ou des chaises face à la cheminée. L'homme réparait un harnais, la mémé pétassait pour la cinquième fois une chemise de toile, l'enfant jouait avec une poupée de chiffon, le chien de chasse dormait sur le sol tiède et la femme soulevait le couvercle du chaudron où cuisaient à feu doux le lard et les pommes de terre.

A chacun son mistral ! (Extrait de « La petite histoire de la Valdaine » par Roland Brolles).

Souffle encore longtemps, impétueux mistral, tu es le prix de notre soleil !

## Le Roubion

Rivière qui a sa source sur la commune de Bouvières, traverse celles de Crupies et de Bourdeaux, sépare celles de Mornans et de Poët-Célarde des communes de Francillon et de Saoû, traverse celles de Soyans et de Pont-de-Barret, sépare les communes de Manas et de Rochebaudin, traverse celle de Charols qu'il sépare ensuite de celle de Cléon-d'Andran, sépare encore cette dernière commune de celle de Châteauneuf-de-Mazenc, traverse celles de Saint-Gervais, de Bonlieu, de la Laupie et de Sauzet, côtoie celle de Saint-Marcel-les-Sauzet, enfin traverse la ville et la commune de Montélimar où, réunie au Jabron, elle se jette dans le Rhône après 67 kilomètres de cours.

Largeur moyenne : 86 m

Pente : 620 m

Débit ordinaire : 6 m<sup>3</sup>

Débit extraordinaire : 1.800 m<sup>3</sup>

Kovapov, au 1<sup>er</sup> siècle (Strabon, IV 184)

Aqua Rubione, en 886 (Cartulaire de Saint-Chaffre)

Robieu, en 1178 (Chartes de Bonlieu)

Aqua Robyoni, en 1378 (Cart. De Montélimar, 72)

Aqua Robioni, en 1381 (ibid, 74)

Portus Rubioni, en 1395 (ibid 83)

Robionum, en 1442 (Choix de doc. 272)

Rubium fluviolus, en 1540 (A. du Rivail : De Allobrog., 85)

Extrait du dictionnaire Topographique et Historique de la Drôme par J. Brun-Durand.

Tantôt, au fort de la sécheresse, il n'a que la peau sans les eaux.

Tantôt, sous les orages, son débit enfle démesurément et nul ne peut l'arrêter.

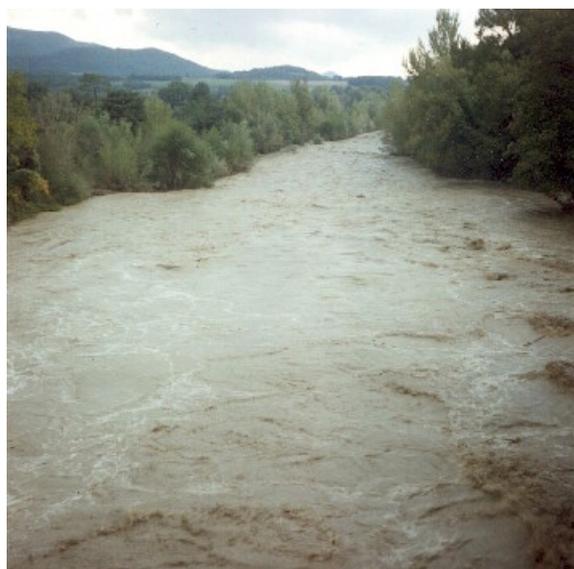
Las d'être soumis aux incessants caprices des eaux, certains voulurent, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, s'en protéger en bâtissant des digues le long du Roubion, de Pont-de-Barret à Montélimar. Ils instituèrent des syndicats de propriétaires, mais faute de moyens financiers, ces belles idées restèrent au stade de projet. A Saint-Gervais, le projet d'endiguement fut abandonné le 28.6.1863, les syndicats agricoles n'ayant pas reçu les subventions par la commune.

Le Roubion resta toujours dangereux dans son lit que les hommes ne purent border correctement qu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sèche comme la pierre ou dégoulinante d'eau, la nature resta longtemps un piège permanent se refermant volontiers sur l'homme, les récoltes ou les animaux.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, pour qualifier Jabron, Roubion, Vermenon et Lançon, on ne parlait ni de rivières, ni de ruisseaux, mais de torrents, comme si l'homme, par un vocabulaire approprié, avait voulu reconnaître la puissance des eaux et son impuissance à la maîtriser.

A noter la crue importante du Roubion le 11.06.1863. Plus près de nous, certains gardent le souvenir des années 1960 et 1993 où le Roubion a occasionné de nombreux dégâts tout au long de son parcours.



Photos prises le 3 octobre 1993, sur le pont de Manas à Pont-de-Barret.



**Débit ordinaire du Roubion**



### Aujourd'hui que reste-t-il du passé ?

Bien sûr le vieux village,  
Maisons renaissance avec tours des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles,  
Rues voûtées,  
Église,  
Chapelle St Pierre ou Notre-dame-de-Bonne-Espérance,  
Vestiges du four à chaux,  
Vestiges du canal qui alimentait en eau le moulin et les jardins du village,  
Blason des Isnard, sur l'ancienne porte de la mairie.



En ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, Manas a toujours le cœur qui bat au rythme du carillon du clocher de l'église.

Les habitants de notre petite cité participent aux animations proposées par les diverses associations : le Comité des fêtes, l'Amicale Manassone, les Amis du Patrimoine de Manas.

Sous la houlette de Juta Bernard, le Dojo de Manas, propose tout au long de l'année l'enseignement des arts martiaux, en particulier l'aïkido, pour le plus grand plaisir des jeunes et moins jeunes.

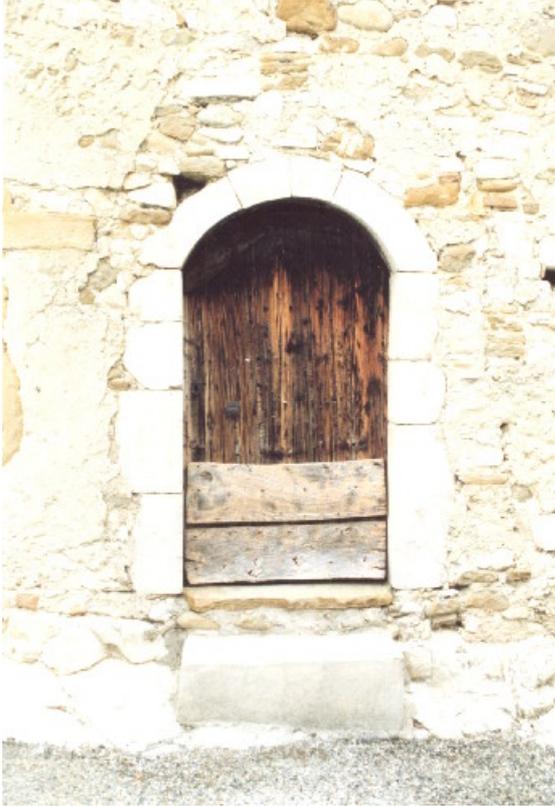
Le restaurant « La licorne bleue » a vu le jour, tenu par Roger Achache et sa famille.

Quelques commerçants ambulants proposent leurs services (épiciers, boucher, boulanger, pizzaiolo).

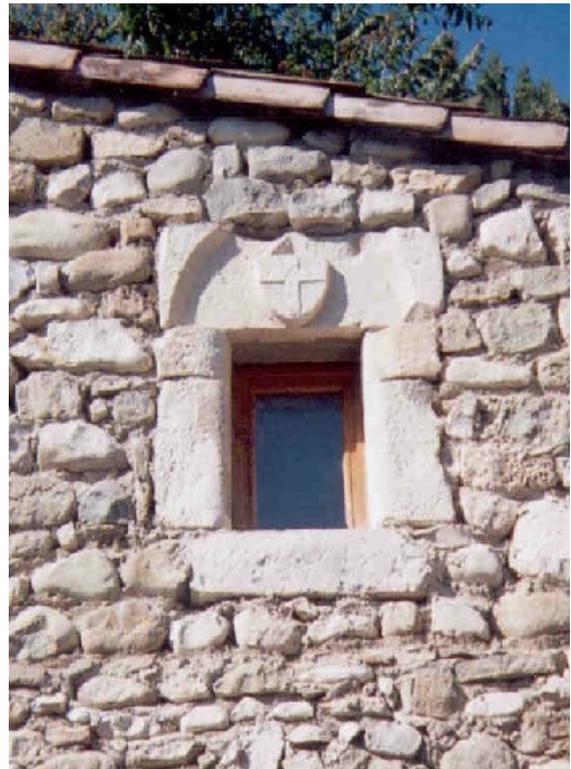
A noter que l'entraide et l'amitié entre les habitants doit rester un privilège de notre communauté rurale.

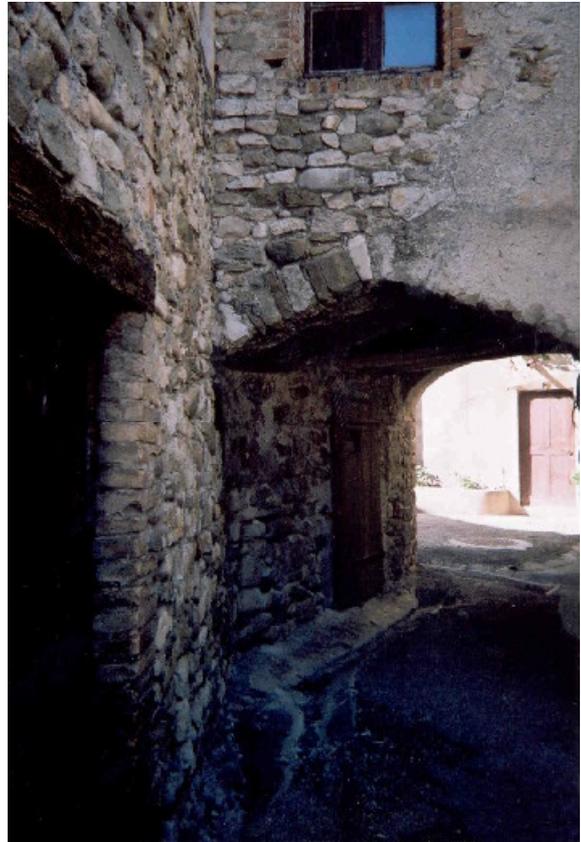
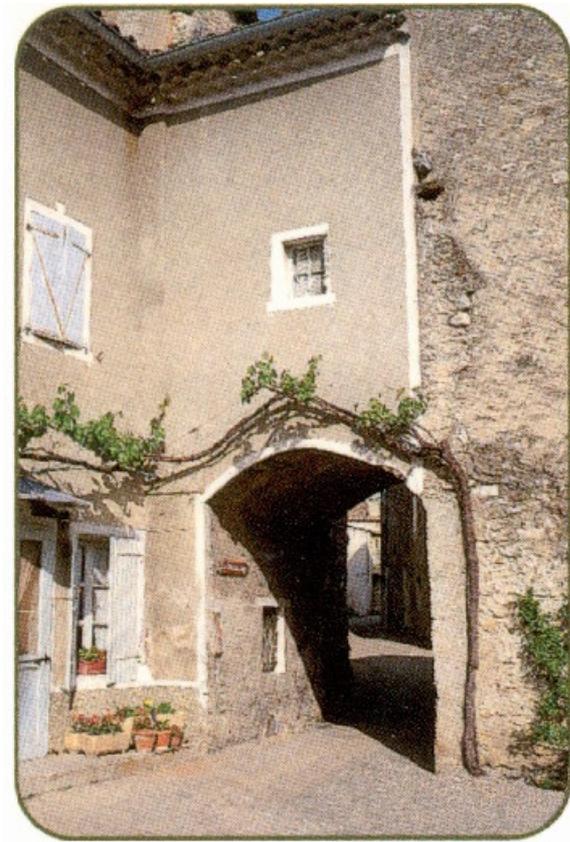


Certes, Manas reste une petite commune mais qui vaut le détour.



Petites curiosités locales, à découvrir en flânant dans les ruelles





Passages voûtés





Photo des Manassons en juin 2000

Les informations sur les deux pages qui vont suivre ont été recueillies en juin 2004.

### **Made in Manas ... et y habiter !**

Trois personnes sont nées à Manas et y ont leur résidence aujourd'hui, il s'agit de :

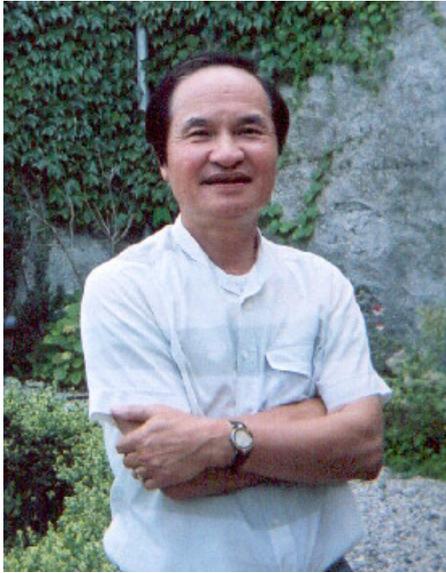
- Madame Juliette Bussy, née Magnet
- Mademoiselle Héliane Raymond
- Monsieur André Granjon, qui est le dernier Manasson né sur la commune en 1958



Héliane Raymond    André Granjon    Juliette Bussy

### **Venir de loin et apprécier Manas**

**Monsieur Jean Vuan-Thaï est né à 9 100 km    Madame Patricia Fullerton est née à 8  
400 km de Manas, à Hanoi au Viêt-Nam. Il connaît    d'ici, à Mount Pleasant, près de  
Dallas au  
Manas depuis 1995, il s'y est installé avec    Texas. C'est en 1978 qu'elle a acheté la  
son épouse Monique, en 2001. La même    première partie de sa maison actuelle.  
année, elle nous quittait.**



**Etre né quelque part ... et vivre à Manas**

Un petit coucou à notre doyenne, Madame Odette Taragnat, qui est née le 1<sup>er</sup> janvier 1907, qu'elle garde encore longtemps sa forme resplendissante et son moral à toutes épreuves.



**Notre petit benjamin, Quentin Coste est né le 23 août 2001,**  
nous lui souhaitons une longue vie remplie de milliers de bonheurs.



## Carnet bleu pour les nouveaux Manassons.

(Tribune du 14 avril 2005)

Manas est ravi d'accueillir de nouveaux Manassons, Isabelle Moreux, Philippe Gouthierrez et leur petite fille Garance, presque deux ans.

A peine le temps de s'installer que le 17 mars, naît Nicolas, un grand garçon de 54 cm et de 4 kg 020.

Nicolas est né à la maternité de l'hôpital de Montélimar à 1h du matin.

Nous leur souhaitons plein de bonheur à tous et de joyeux moments à venir.

Nadège Tribouillard.



## Fresque

Sous la houlette de Léon Piesowocki, les enfants de Manas ont réalisé au printemps 2003 une fresque colorée, exposée en permanence au local de la buvette.





### **Renaissance du « Village Botanique » de Manas**



Au printemps 2004, Manas retrouve sa place parmi les « Villages Botaniques de la Drôme » avec 4 pétales à son actif. Cet important travail de remise en forme des aménagements botaniques est né sous l'impulsion de l'association des « Amis du patrimoine de Manas ».

La nouvelle municipalité ayant donné son accord à ce partenariat, les nombreux membres de l'association ont alors pris une part très active à cette remise en état des plantations, de façon très conviviale.

« L'objectif de départ n'était-il pas de se retrouver autour d'un projet commun d'amélioration de notre cadre de vie, tout en créant un peu plus de contact entre les habitants ».

C'est ainsi que se sont retrouvés des membres bénévoles toujours plus nombreux, pour des après-midi de taille, de plantation, de désherbage, de fumure et de paillage du sol,

d'étiquetage, d'arrosage, etc... et rigoureusement dans la bonne humeur sous peine d'exclusion immédiate de l'association !

Il faut noter l'extraordinaire complémentarité des compétences de chacun, qui se sont coordonnées de façon presque naturelle pour aboutir à ce résultat en quelques mois. Cette conjonction de compétences et de circonstances s'est articulée de façon étonnante. A titre d'exemple, Jacques Payen, le Président de l'association s'est investi avec vigueur et enthousiasme dans la « mise en musique » de tous les talents. Parmi les innombrables ressources du groupe, il faut noter le fabuleux travail d'un Stéphano-Manasson, Dominique Wernert, qui s'est attelé durant d'interminables soirées d'hiver au coin de son ordinateur, à la réalisation du dépliant et des quelques 150 fiches techniques... Une pure merveille à consulter en Mairie ou au restaurant de « La licorne ».

Jean-Baptiste Pasquet



Léon Piesowocki a repeint ses tableaux



Gaby Rouil et son épouse Eliane ont recomposé celui de l'entrée Ouest du village

### **MANAS ET SES POETES**

#### **Mon village**

*Toi l'étranger qui passe  
Dans la région drômoise,  
Toi que la route harasse  
Repose-toi à Manas*

*Ses vieilles maisons coriaces  
Penchées d'un air cocasse  
Dans leurs vieux murs amassent  
Tous les siècles qui passent*

*Tout autour de la place  
Elles sourient l'air bonasse  
Aux jeunes villas plus basses  
Du village de Manas...*

*La colline en terrasses  
Te montrera l'espace  
Et dans la plaine basse  
La rivière qui passe...*

*Quant aux gens de Manas  
Personnes de toutes classes  
Ce ne sont pas des as  
Ni de la populace*

*Ils aiment la vie qui passe  
Ne cherchent pas l'angoisse  
Et ne font pas la chasse  
A ceux qui les tracassent*

*Toujours seul tu te lasses  
Prends donc femme à Manas  
De belles « villageoisses »  
Qui ne sont point feignasses,*

*Elles n'aiment pas trop la chasse  
Encore moins la vinasse  
Mais veulent qu'on les embrasse  
Pour repeupler Manas*

*Allons viens-y de bonne grâce  
Toi qui n'avais jamais de place  
Et si un jour tu y trépasses  
Si de tes yeux la vie s'efface  
Saches que tu auras ta place  
Six pieds sous terre mais... à **Manas***

Pierrick WENNAGEL

### **La chapelle**

*Comme si elle était en marge,  
à quelques centaines de mètres du village,  
en bordure de la route départementale,  
s'élève timide et tranquille la Chapelle Notre Dame de bonne Espérance.  
Pourtant chacun semble oublier sa présence.  
Depuis bien des décennies, elle brave les intempéries,  
ses façades grises ont supporté bien des bises,*

*La cloche rehaussée de la croix ne carillonne plus sa foi.  
La porte sur ses gonds rouillés, lentement s'est refermée.  
Autrefois, en procession, la communauté des fidèles  
tissait un lien entre l'église et la chapelle.  
Aujourd'hui comme une vieille dame retraitée,  
elle a pour mission de veiller sur chaque concession,  
sur chaque pierre de l'humble cimetière.  
Pour lui redonner vigueur et la mettre en valeur  
la nature de ses dons lui offre journellement une nouvelle toile de fond.  
Quand le soleil d'été, fatigué par les longues journées,  
sur les Cévennes descend se blottir sans gêne,  
laissant derrière lui un ciel couleur de braise,  
la petite chapelle s'imprègne de cette lumière mystérieuse.  
Certains soirs les nuages s'unissent pour fêter son départ  
et lui chipent au passage ses reflets magiques  
pour peindre sans aquarelle ni pinceau des œuvres fantastiques.  
Poudrées d'or fin, les teintes s'harmonisent jaune, rose, mauve, grise.  
A cette heure enchanteresse  
où le rêve se confond à la réalité,  
Notre Dame bien que secrète,  
en un clin d'œil, revêt son habit de deuil  
comme pour se distinguer et revaloriser à sa façon  
une partie infime de l'horizon.  
Jusqu'à la dernière lueur que vient obscurcir la nuit  
de son vaste manteau gris,  
la chapelle s'endort à demi  
veillant encore malgré la nuit.*

Yvette BADON

### **Chez nous à Manas**

*Il est dit que rien ne s'invente  
et que, rien non plus, ne se créé  
ni la nature omniprésente  
ni le temps qui a passé.*

*Pourtant, à témoin, ce vieux Roubion  
que chaque été voit presque s'effacer  
n'empêchant nullement chevesnes et gardons  
d'être toujours présents pour le frai.*

*Et son complice, le soleil levant  
qu'accompagne une fraîche rosée  
ne ménage jamais son temps*

*à chauffer les terres labourées.*

*Au loin, aussi, dans un coin de la plaine  
Vu de haut, toute belle et bariolée  
on y devine les grands fenouils et la marjolaine  
que les monts alentour ont toujours protégés.*

*On aperçoit leur sommet, tout près d'ici  
ceux de Saoû, dans l'ombre tombante  
ou d'Eyzahut, juste avant la nuit  
entre deux bâtisses aux pierres apparentes.*

*Il faut donc méditer sur cette nature  
sans oublier, les proches frimas.  
Ainsi, dans nos maisons ou sous la ramure  
il fera bon, chez nous, à Manas.*

Clémentine DEL GOBBO



### **Manas**

*Aux portes du midi,  
ce village est tout petit.  
Si pour les étrangers  
Manas est un patelin paumé,  
nous savons,  
nous Manassons,  
que c'est un village, bien que retiré,  
agréable et très aimé.*

*Manas, pris entre la plaine  
de la Valdaine  
et les premiers contreforts  
des Alpes.  
A la colline adossé,  
Roubion coule à ses pieds.  
Ses rues voûtées,  
ses tours époque Renaissance,  
ses maisons retapées,  
son église branlante  
lui donnent un charme irrésistible  
qui fleure bon la Provence.  
Du lever du soleil au coucher  
Manas resplendit de toute sa beauté.  
Au levant l'église et son clocher,  
au couchant le cimetière par la chapelle dominé.  
Le temps des fours à chaux n'est plus,  
une population jeune est revenue,  
elle fait renaître loisirs et activités.  
Aux touristes qui l'auront visité  
Manas ne sera plus  
un village perdu.  
Ils garderont un souvenir embaumé  
des senteurs de l'avant Méditerranée  
et l'accent qui chante  
comme chantent les cigales en été.*

Lysiane ALHYANE

### **Manas**

Pas plus grand que la main,  
Mon paisible village...  
Lorsque j'étais gamin,  
Conduisant l'attelage,

J'aimais le dur labeur  
L'été, chez mon grand-père.  
Le temps, cruel censeur,  
Dans ma mémoire opère...

Bien qu'ils soient émouvants,  
Avec plaisir je puise  
Ces souvenirs vivants  
Que mon cœur valorise.

Non loin du marronnier,  
Jadis, la nuit tombée,

Comme des taverniers  
En joyeuse assemblée,

Avec beaucoup d'humour,  
Les aînés, la jeunesse,  
Commentaient faits du jour  
Ou contaient leurs prouesses.

Survenait le mistral,  
Déferlait un orage  
Ce groupe théâtral  
Enfin perdait courage !

Adieu, temps révolus !  
Muette est la fontaine,  
Le marronnier n'est plus !  
Plus de croque-mitaine

Dans les vieux trous du Loup !  
Mais un charme harmonique  
Fait rêver tout à coup  
L'art de la botanique

Aux subtiles senteurs  
Des essences diverses,  
Aux passants amateurs  
Offrent des controverses.

Comme il fait bon flâner  
Dans l'ombre des ruelles  
Où semblent festonner,  
Vivantes aquarelles,

Mille fleurs caressant  
Le passé sur la pierre,  
Partout envahissant  
La treille et le lierre.

Cachés dans le lavoir,  
L'on joue ou l'on se fâche...  
Ô chanson du battoir,  
Pénible était la tâche !

Les martinets joyeux  
Portent comme une offrande  
Les secrets des aïeux  
Dans une sarabande

Tandis que tout là-haut  
Veille Sainte-Euphémie  
On écoute l'écho  
Des heures de la Vie...

Andrée MAGNET

### *Oh Manas !*

Manas a plus d'un tour dans sa besace  
C'est un village qui a de la classe.  
Il est rempli de splendides curiosités,  
De merveilleuses beautés et de mille secrets.

Tout autour des places,  
Les maisons se placent

Surveillées par les tours  
Depuis toujours.

Quand on est à Manas,  
Tous nos soucis s'effacent  
On ne pense plus à rien  
On est si bien.

Le trou du loup vorace  
Les plantes vivaces  
Décorent de façon magique  
Ce village botanique

Ici on ne récolte pas d'ananas  
Mais on peut pêcher à la nasse,  
Dans les eaux du Roubion,  
Ou chasser le papillon.

Le village de Manas,  
Pour moi est un palace  
Rempli d'amour  
Des gens qui nous entourent

Si un jour je dois quitter Manas  
Ce ne sera pas de bonne grâce  
Car sa magie m'a enchantée  
Et je ne l'oublierai jamais.

Laura ALHYANE

### *Manas*

*Il faut quitter Manas  
Hélas !  
Sous ce ciel lumineux,  
Si bleu!  
Et notre cœur se serre,  
Espère  
Cependant le retour  
Un jour  
En ce lieu ravissant,  
Riant,  
Parfumé de lavande ;  
Offrande*

*De son sol généreux,  
Heureux.  
Ses maisons se confondent,  
Toutes blondes  
Dans leurs murs ensoleillés,  
Parés  
D'éclatantes couleurs  
De fleurs.  
L'accueil des habitants,  
Chaleureux  
Fait tomber à l'instant  
Amoureux  
De la jolie bourgade  
Où l'on s'évade  
Pour trouver ici  
Un peu de paradis.*

Lucienne LAVAL





## CLIN D ' ŒIL GÉOGRAPHIQUE

Manassonnes,  
Manassons,

Jusqu'à présent, nos cœurs battaient dans la tristesse et la solitude, et nos yeux s'emplissaient de larmes lorsque nous pensions à la vaste terre et à ses milliards d'habitants. Nous nous sentions isolés, presque orphelins, pauvre centaine d'habitants d'un petit village, d'un petit pays...

Eh bien, tout a changé ! Nous allons à nouveau pouvoir sourire, car nous ne sommes plus tout seuls ! D'autres Manassons vivent par milliers sur notre belle planète !

En effet l'étude de l'atlas de l'"Encyclopædia Universalis" a permis de découvrir les faits suivants :

- Il existe en Somalie (Afrique de l'Est) une ville de moins de 10 000 habitants du doux nom de Manas, située sur un cours d'eau saisonnier, dans une région désertique, ses habitants, noirs musulmans, doivent être riches... de soleil.
- En Russie du sud, à la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, non loin de la cité légendaire de Samarkand (route de la soie), il y a un mont Manas (Gora Manas) haut de 4 482 m.
- En Chine du Nord, il y a une rivière du nom de Manas prenant sa source dans un glacier, à environ 5 000 m d'altitude, dans les monts T'ien-Shan, et se jetant, après un parcours de 300 km, dans un lac salé, sorte de petite mer intérieure, le Manas Hu (en Dzoungarie, près du désert du Hsin-kiang). Le long de cette rivière, au pied des montagnes, se dresse une ville de plus de 10 000 habitants aux yeux bridés qui, elle aussi, porte le nom glorieux de Manas.
- Enfin, à 2 000 km au sud, toujours en Chine mais au Tibet, dans l'Himalaya, une source, à 7 000 m d'altitude, se transforme en torrent puis en rivière. Manas traverse le royaume du Bhoutân puis se jette, en Inde, dans le fleuve Brahmapoutre qui lui-même se jette dans le golfe du Bengale de l'océan Indien.

*Pierrick WENNAGEL*



**12 juin 2002**

Tout doucement nous nous élevons au-dessus de Manas !  
Un dernier regard, un dernier mot, nous promettons de revenir.

Je n'ai pas la prétention d'avoir retracé en totalité l'histoire du village.

J'espère seulement que vous aurez eu autant de plaisir à lire  
ce petit recueil, que j'en ai eu à l'écrire.

Pour que les générations prochaines gardent une trace du passé,  
ce serait sympa de le conserver...

## **8. REGARD ALENTOUR**

Notre modeste moisson historique de Manas étant terminée, penchons-nous un instant sur les communes avoisinantes pour retracer, là-aussi, une petite page d'histoire.

### **Tout d'abord, un petit voyage à Charols :**

**1380 :**

A cette époque, monta sur le trône de France le jeune prince Charles VI, sous la déplorable tutelle de ses oncles le Duc d'Anjou et le Duc de Berry.

A la suite de difficultés innombrables qui signalèrent le commencement de son règne, à la suite surtout de son malheureux mariage avec la cruelle et débauchée Isabeau de Bavière, Charles VI fut atteint de démence.

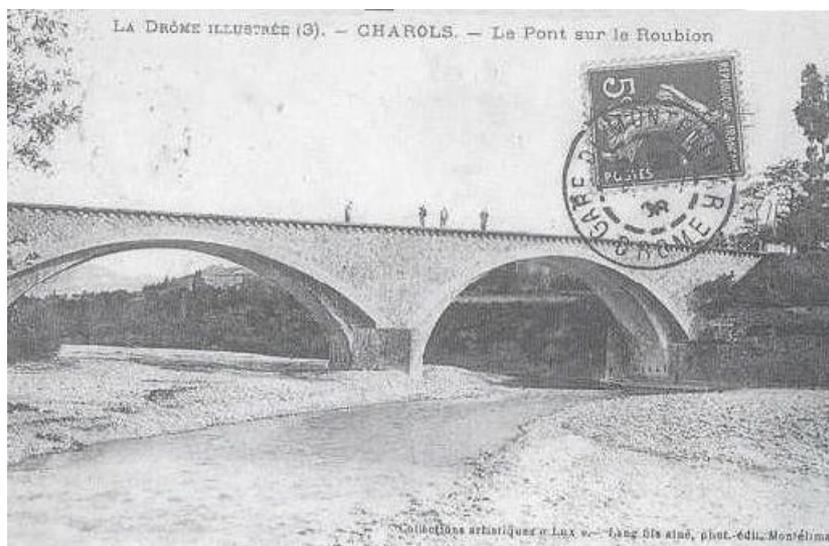
Il avait alors vingt-quatre ans. Ses oncles, pour se décharger de sa présence importune, et sous la pression de la fameuse Isabeau, l'envoyèrent se délasser en province dans les distractions de la chasse.

La plaine de la Valdaine, grâce à ses forêts peuplées de cerfs et de chamois, de sangliers et de loups, d'ours et autres animaux sauvages, devint pendant des années une chasse royale.

C'est alors que fut construit un magnifique pont, au-dessus du Roubion, pour le service de la vénerie.

La résidence du Roi sur une sorte de falaise marneuse, tout près de ce pont, a donné son nom à la bourgade qui s'éleva tout autour : Charols.

(Source : Notes topographiques et historiques sur Pont-de-Barret. Abbé Chappon).



### Continuons en passant de Pont-de-Barret vers Soyans :

Au détour d'un méandre du Roubion, sur la commune de Pont-de-Barret, jaillit une fontaine d'eau minérale naturelle.

Cette eau minérale, surnommée la « Reine de la table », vendue sous l'appellation « La Souveraine » en 1851 est décrite comme étant : acidule, gazeuse, carbonée et ferrugineuse, la seule dont on puisse faire un usage continu, a une très longue histoire.

Guy Allard, dans son dictionnaire historique, remontant à 1684, veut que cette eau minérale naturelle, guérisse toutes les fièvres.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Jean-Etienne Guettard, célèbre naturaliste (1715-1786), la qualifie d'analogue aux eaux de Vals, bien qu'inférieure en activité.

En 1810, De Lescure, médecin à l'Hôtel-Dieu de Montélimar la qualifiait diurétique, purgative, apéritive et tonique. Il écrivait : « une foule de malades affluent de toutes parts ».

Mais les montagnes voisines formaient un obstacle au transport des eaux et s'opposaient à leur exploitation.

En 1835, Scipion Gras y constatait l'arrivée, chaque année dans la belle saison d'une centaine de personnes qui logeaient au Pont-de-Barret ou dans les fermes voisines.

En 1850, toutes les difficultés de communications ont disparu. Une route magnifique, avec tunnel et pont superbes facilitent l'accès à l'établissement.

Mais un docteur en médecine de la faculté de Montpellier, Granet, protesta contre l'ouvrage de son confrère De Lescure flattant les mérites de l'eau de Pont-de-Barret, par son

*« Coup d'œil sur les abus régnants, suivi de quelques observations sur l'analyse des eaux minérales de Pont-de-Barret, aux habitants de Montélimar et des environs ».*

Henry Ossian, trancha ce différend et rendit à la source sa valeur médicale dans un savant rapport.

Le 6 octobre 1851, l'exploitation de la Souveraine est autorisée par l'Etat, avec l'approbation de l'Académie de médecine et déclarée d'utilité publique à Genève.

Elle s'emporte comme médicinale et eau de table.

Quant aux malades, s'ils y trouvent des bains, ils doivent loger assez loin de là, dans les hôtels de Pont-de-Barret.

En 1895, La Souveraine prend désormais dans la consommation la place qui lui est due.

Son débit dépasse plusieurs millions de bouteilles par an. Les bains ont lieu du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre. Six cabines sont à la disposition des malades. Les bains ainsi que l'exploitation fermeront avec l'arrivée de la guerre de 1914.

La fontaine minérale appartient à la famille Chancel depuis plusieurs générations. M Emile Chancel en hérite en 1946, il y ouvre un café. Une fête y a lieu annuellement au mois de juillet. De 1969 à 1997, le couple Chancel y tiendra un restaurant. Le cadre très agréable permet aux joueurs de boules de s'y rencontrer aux beaux jours.

Depuis 2002, un nouveau propriétaire, M Orgeat, exploite le restaurant et l'eau minérale coule à nouveau.

## *LA SOUVERAINE*

*Eau minérale naturelle,*

*Acidule, gazeuse, carbonée et ferrugineuse*

*de*

### *PONT-DE-BARRET (Drôme)*

*L'apparition dans le public de cette eau minérale a été, non pas un succès, mais un véritable triomphe, ainsi que le constatent les nombreuses attestations que nous donnons ci-après.*

*Cette source, il est vrai, possédait depuis de longues années, dans le pays et dans les pays limitrophes, une réputation qui tenait du prodige.*

*« Une foule de malades y afflue de toutes parts » écrivait au commencement de ce siècle, le docteur de Lescure, dans une notice remarquable.*

*Mais les montagnes voisines formaient un obstacle au transport des eaux et s'opposaient à leur exploitation.*

*Aujourd'hui, toutes les difficultés de communication ont disparu.*

*Une route magnifique, avec des tunnels et des ponts superbes, qui rappellent parfois les plus beaux paysages de la Suisse, rend facile l'accès de l'établissement, et reçoit tous les ans une foule de visiteurs, attirés, les uns par les vertus prodigieuses des eaux minérales, les autres par la beauté du site, l'air pur et vivifiant des montagnes, les excursions et les ascensions variées.*

*On trouve, en effet, non loin de Pont-de-Barret, les ruines sauvages et grandioses du château de Soyans, la magnifique forêt de Saoû, les montagnes superbes de Couspeau (1546m), le mont Angèle (1608m), etc., etc.*

*Du reste, des hôtels et des restaurants suffisants, mais qui s'améliorent, assurent aux étrangers une hospitalité convenable et accessible à toutes les bourses.*

## ANALYSE

L'analyse de l'eau de Pont-de-Barret, faite au commencement de ce siècle, par M. le docteur Meneuret, puis par Morai, professeur d'histoire naturelle, et enfin par M. de Lescure, docteur de la faculté de Montpellier, membre de l'Athénée médical de l'Hérault, a été confirmée, par l'Académie de médecine de Paris, dans sa séance du 2 septembre 1850, et un de ses membres, M. Ossian Henri, dans un savant rapport, a fait connaître la composition suivante :

Air atmosphérique .....	Indéterminé
Acide carbonique 1/3 du volume	0,354 litres...0,6940
Carbonate de chaux.....	1,0400
Carbonate de magnésie.....	0,0980
Carbonate de soude.....	0,0320
Bicarbonate de chaux.....	1,4940
Bicarbonate de magnésie.....	0,1470
Bicarbonate de soude anhydre.....	0,0450
Sel de potasse.....	0,0200
Sulfate de soude et sulfate de chaux.....	0,0600
Chlorure de sodium et chlorure de magnésium..	0,0900
Silice et alumine.....	0,0400
Oxyde de fer (carbonaté sans doute).....	0,0098
<b>Total.....</b>	<b>3,7698</b>

Autorisation de l'Etat. — Approbation de l'Académie de Médecine de Paris. — La seule d'un usage continu

<p><b>ANALYSE DE L'EAU</b> PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE</p> <p>Acide carbonique libre, 0,354 gr. c'est-à-dire à peu près 1/3 du volume.</p> <p>Carbonate de chaux .... 1,040</p> <p>Carbonate de magnésie . 0,098</p> <p>Carbonate de soude .... 0,032</p> <p>Bicarbonate de chaux... 1,4940</p> <p>Bicarbonate de magnésie 0,1470</p> <p>Bicarbonate de soude anhydre 0,0450</p> <p>Sel de potasse ..... 0,0200</p> <p>Sulfate de soude ..... 0,0600</p> <p>Sulfate de chaux..... } 0,0600</p> <p>Chlorure de sodium .... } 0,0900</p> <p>Chlorure de magnésium } 0,0900</p> <p>Silice et alumine ..... 0,0400</p> <p>Oxyde de fer (carbonaté sans doute) ..... 0,0098</p> <p>Richesse de la source ... 3,7698</p>	<p><b>LA SOUVERAINE</b></p> <p><b>EAU MINÉRALE NATURELLE</b></p> <p>ACIDULE GAZEUSE</p> <p>CARBONÉE &amp; FERRUGINEUSE</p>  <p><b>de PONT-DE-BARRET (Drôme)</b></p> <p>La Souveraine de Pont-de-Barret, près Montélimar, est une eau de table très agréable, apéritive, tonique et rafraîchissante (D<sup>r</sup> Crozet, 1850). Cette eau est vraiment régénératrice dans l'anémie et la gastralgie... Après son ingestion on sent dans tout son être, une véritable fraîcheur. (D<sup>r</sup> Vernet 1885).</p> <p>Particularité : son gaz se développe au fur et à mesure de la digestion et dure jusqu'à ce qu'elle soit absorbée... On ne peut pas de nausées ni de dilatation d'estomac. (D<sup>r</sup> Gondran 1886).</p> <p>Excellent remède dans les dyspepsies et les affections des reins et de la vessie... Après un usage continu, jamais de constipation ni d'entérite... j'en fais usage depuis plus de 30 ans. (D<sup>r</sup> Loubet, Montélimar 1890).</p>	<p style="text-align: center;"><b>AVIS</b></p> <p>Pour les renseignements et l'expédition, s'adresser au Directeur à PONT-DE-BARRET, près Montélimar (Drôme).</p> <p>Les bouteilles sont aseptisées</p> <p>Les soins les plus minutieux sont apportés au lavage, et les corpuscules que l'on aperçoit quelquefois dans les bouteilles sont des dépôts d'oxyde de fer.</p> <p>Cette eau s'exporte et se conserve en bouteille de longues années sans éprouver la moindre altération. Elle est la seule dont on puisse faire usage continu.</p> <p>Les rares bouteilles sulfureuses qu'on pourrait rencontrer doivent être précieusement conservées pour l'usage externe.</p> <p style="text-align: center;">Tenir les bouteilles couchées</p>
---	--	--



## ATTESTATIONS DE MM LES DOCTEURS

---

Nous les donnons dans l'ordre chronologique

« Au premier abord, et surtout après l'examen du goût, l'on reconnaît dans les eaux de Pont-de-Barret, un rapport marqué, une ressemblance manifeste avec celles de Vals »  
« Elles jouissent des propriétés suivantes : elles sont diurétiques, purgatives, apéritives, toniques ; par conséquent, elles doivent convenir dans les affections chroniques des reins et de la vessie, surtout chez les vieillards, lorsque les voies urinaires sont engorgées par des matières glaireuses ; dans les obstructions par atonie, dans les faiblesses des organes digestifs, surtout après les fièvres gastriques, bilieuses ; les jaunisses lentes, les diarrhées longues et opiniâtres ; elles doivent aussi réussir dans la chlorose ou pâles couleurs, les pertes blanches, dans les écoulements chroniques du canal de l'urètre, en un mot dans toutes les maladies asthéniques. »

Notes du Docteur de Lescure,  
membre de l'Athénée de l'Hérault.

« Les nombreuses guérisons obtenues de cette eau, dans les maladies internes ou externes, ne permettent plus de douter de sa propriété médicale. Elle est très agréable à table ; elle est apéritive, rafraîchissante, tient l'estomac frais et libre ; elle a la propriété de ne pas décomposer le vin et lui communique un goût agréable. »

Docteur Crozat

Le nom de *Souveraine*, donné à l'eau naturelle et minérale de Pont-de-Barret, ne porte pas en vain cette qualification aussi bien méritée que justifiée.

L'usage qu'en ont fait plusieurs de mes clients, et mon usage personnel, me font un devoir de proclamer, non seulement la bonté, mais la supériorité de cette eau dans les affections gastriques et intestinales, dépendant surtout de l'atonie du tube digestif. Elle réussit dans tous les cas où la muqueuse de cet organe a besoin de stimulation et de tonicité ; c'est assez dire que la *Souveraine* convient essentiellement aux tempéraments faibles, se liant à l'état anémique ou chlorotique.

Aussi les femmes épuisées en tireront-elles le meilleur parti ; leurs organes fatigués se relèveront bientôt et sembleront renaître à la vie, dès qu'elles auront fait, pendant un certain temps, usage de cette eau vraiment régénératrice.

La *souveraine* est d'une limpidité remarquable, d'une conservation indéfinie ; elle ne trouble point le vin, et, après son ingestion on sent, dans tout son être, une véritable fraîcheur. Cela tient à sa nature et à ses éléments minéraux essentiellement diffusibles. De plus, on n'a pas à craindre, par son usage répété, la moindre constipation.

L'eau minérale de Pont-de-Barret, jouissant de si précieux avantages, doit être regardée comme une excellente, sinon des meilleures eaux de table.

Aussi, me fais-je un devoir de la conseiller dans tous les cas et ils sont nombreux, où les fonctions digestives ne s'effectuent pas normalement, soit que cet état irrégulier provienne d'une paresse de l'estomac et des intestins ou d'un dérangement des fonctions du foie.

Cette eau combat, avec avantage, l'appauvrissement du sang.

Les personnes même dont la santé n'est nullement altérée, raffermiront leur état physiologique par l'usage de la *Souveraine*, à l'époque des grandes chaleurs.

Cette eau peut être mélangée non-seulement avec le vin et le lait, mais encore avec toutes autres liqueurs, telles que bière, vermouth, bitter, etc., pour en composer une bavaroise aussi rafraîchissante que tonique.

Telle est mon appréciation de l'eau minérale de la source de Pont-de-Barret, dite la *Souveraine*, dont je ne fais que rapporter les qualités principales.

L'heureux propriétaire de cette source peut faire de mon appréciation tel usage qui lui conviendra, dans le but d'être utile à tous.

H. Vernet docteur-médecin  
A Roujan (Hérault).

« Depuis vingt ans, j'ai pu apprécier les qualités de cette eau, d'abord, comme eau de table, elle s'adresse à tout le monde (sauf aux personnes atteintes d'affections cardiaques).

On peut continuer longtemps l'usage sans inconvénient.

Cette eau alcaline, gazeuse, suffisamment ferrugineuse, sera toujours très appréciée pendant les chaleurs de l'été.

La *Souveraine* est agréable à boire, et se conserve indéfiniment, ce qui a bien son prix.

Si les personnes bien portantes s'en trouvent bien, les malades s'en trouvent encore mieux.

Les dyspeptiques (dyspepsie acide, dyspepsie flatulentes, gastralgies) seront toujours soulagés et le plus souvent guéris, par l'usage de cette eau.

Les affections chroniques de la vessie, trouveront dans la *Souveraine* un excellent remède.

D'ailleurs l'analyse chimique démontre une grande similitude de composition entre la *Souveraine* et les eaux de *Pougues*, si universellement appréciées dans les affections des reins et de la vessie.

Une remarque qu'il est bon de faire, c'est qu'avec l'eau de Pont-de-Barret, on n'a pas à craindre, même après un usage prolongé, la constipation, ni les entérites, si fréquentes avec les eaux alcalines plus fortement minéralisées.

Montélimar, le 4 mars 1886

Docteur Loubet.

---

Monsieur le Directeur de la *Souveraine* de Pont-de-Barret, j'ai principalement ordonné votre eau la *Souveraine* dans la chloro-anémie, la dyspepsie, les vomissements des femmes enceintes et la gastralgie.

Je n'ai que des félicitations à vous adresser au sujet de cette eau minérale.

Je tiens à votre disposition les lettres de remerciements, remerciements qui vous sont dus, des personnes à qui j'ai ordonné cette eau minérale.

D'après l'analyse faite par moi-même, il ne peut en être autrement, et la source la *Souveraine* est appelée à rendre de grands services à la thérapeutique.

Voici l'appréciation de cette eau d'après une malade ; je vous la transcris textuellement :

« Monsieur le Docteur,

On vous nommera bientôt le sauveur de Champigny (près de Paris). Je vais vous dire pourquoi : Une personne qui habite dans notre maison, souffre de l'estomac depuis un certain nombre d'années, je lui ai fait goûter l'eau minérale la *Souveraine* que vous m'avez fait l'amitié de m'adresser ; elle s'en trouve si bien qu'elle a écrit, il y a quinze jours, au Directeur de la Société de cette source, de lui en adresse une caisse. Deux autres personnes de mes amies vont en faire autant. Cette eau minérale est très agréable au goût et ne décompose pas le vin ».

Une telle appréciation de la part des malades est le meilleur des commentaires.

Docteur Gondran

Médecin à Lafarge, près de Viviers (Ardèche)

L'eau de Pont-de-Barret dont les différentes vertus, soit comme eau de table, soit comme eau médicinale, sont fort appréciées dans le Drôme et dans les départements voisins, ne tardera pas à acquérir une vogue égale à celle des eaux les plus renommées.

L'eau de cette source ne trouble pas le vin, est apéritive et d'un goût très agréable. Son efficacité dans l'embarras gastrique, la chlorose, l'ictère et dans certaines affections des organes urinaires, est incontestable.

Essayer de cette eau, c'est l'adopter, car les espérances qu'autorise sa composition sont presque toujours dépassées.

En un mot, la *Souveraine*, nom qui a été donné à cette source, est pleinement justifiée.

Docteur Labrot

Ex-médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur

---

« Je ne saurais trop blâmer l'emploi des eaux artificielles ; elles ne peuvent jamais remplacer celles qui proviennent des sources naturelles. Qualifier d'eau minérale le produit d'une simple dissolution de bicarbonate de soude, c'est commettre un abus de langage aussi choquant que de donner le nom de vin à un mélange d'alcool, de crème, de tartre et de sels terreux que ce liquide fournit à l'analyse ».

Docteur Barthez

---

L'eau de Pont-de-Barret, très agréable à boire, favorise la digestion sans avoir sur l'estomac une action trop excitante qui dépassant le but qu'on veut atteindre, détermine comme certaines eaux, des symptômes de gastralgie.

C'est une eau à conseiller aux personnes anémiques, à celles dont l'estomac est atteint de dyspepsie...

D<sup>r</sup> Achille Dron

Chevalier de la Légion d'honneur, Chirurgien en chef,  
Administrateur des Hôpitaux de Lyon.

Tout le monde sait que les eaux minérales de grand renom sont aujourd'hui l'objet de falsifications et d'imitations nombreuses. Cet inconvénient n'est pas à redouter avec la source la *Souveraine*, dont le débit dépasse **plusieurs millions** de bouteilles par an.

Il serait trop long de donner ici toutes les lettres de remerciements qui nous sont arrivées de toutes parts. En voici cependant quelques-unes prises au hasard dans notre correspondance.

Je soussigné Bastian Joseph, âgé de 79 ans, propriétaire au hameau des Payots, près de Salettes, canton de Dieulefit (Drôme), certifie, pour rendre hommage à la vérité, qu'il y a environ 30 ans, j'étais atteint d'une maladie qui me faisait horriblement souffrir.

J'avais vainement consulté de nombreux médecins. Tous avaient jugé cette maladie incurable et m'avaient condamné à une mort prématurée ; lorsque l'idée me vint de faire usage des eaux minérales de Pont-de-Barret. J'en bus avec excès (de 60 à 70 verres par matinée).

Un grand mieux ne tarda pas à se produire en moi et, au bout de 22 jours, j'étais radicalement guéri.

Bastian

---

Je fais usage de l'eau minérale de Pont-de-Barret depuis de longues années. Je vous déclare franchement que votre source, dite à juste titre la *Souveraine*, est la seule qui ait pu me guérir de la gastralgie, avec complication de calcul graveleux dont j'étais atteint. Je la bois maintenant comme remède préventif, d'autant plus volontiers, qu'elle est excellente comme eau de table. « Faites de ma lettre tel usage qu'il vous plaira. »

M. Véran, rue Pastoret, 5, Marseille

---

#### **PRIX-COURANT :**

Une caisse de 30 bouteilles, verre compris,

Rendue en gare de Montélimar . . . **10 f.**

Caisse de 60 bouteilles . . . . . **19 f.50**

A la source **10 centimes** la bouteille

**PAYABLES COMPTANT, SANS ESCOMPTE**

---

Bains du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Octobre

---

#### **CONDITIONS SPECIALES POUR LES DEPOSITAIRES**

---

Adresser les demandes par lettres affranchies au Directeur  
à **Pont-de-Barret** (Drôme)

---

La Direction.

**Tout autour de ce joyau qu'est notre petit village de Manas,  
trois montagnes se saluent respectueusement en un seul signal :**

- Roche-Colombe, 886 m d'altitude, sa falaise circulaire est unique en Europe. Selon une légende, c'est là que se serait posé après le déluge, la colombe de l'arche de Noé. Une autre légende veut que Gargantua de passage dans la région, posa là, le caillou qui le gênait dans sa chaussure. Le rocher domine la vallée suspendue de la Forêt de Saoû. Dans cette immense forêt, coule la Vèbre où les mères gauloises trempaient leurs bébés pour leur donner force et santé.
- Sainte-Euphémie, 608 m d'altitude, domine la vallée du Roubion à l'Est, on y trouve les vestiges d'une chapelle et de son sanctuaire.
- Saint-Maurice, 939 m d'altitude, domine au Nord la vallée de la Rimandoule, sur place on trouve une petite chapelle restaurée et un souterrain accessible, en forme de boyau.

Témoignage d'un pèlerin d'Eyzahut, participant au pèlerinage de Saint-Maurice :

*L'an de grâce 1896, et le 25 mai, lundi de Pentecôte, je partais vers les 6 heures du matin en nombreuse compagnie aux accents joyeux de la cloche paroissiale et avec l'espoir d'une excellente journée, c'est ce que nous promettait d'ailleurs le brillant soleil qui empourprait de ses rayons les cimes de nos montagnes. Chacun portait sa petite provision de bouche et marchait gaiement, la canne à la main. Le petit chemin qui passe au-dessus des maisons du Lombard fut bien vite parcouru ; peu à peu on s'approchait du Rocher en marchant toujours vers le levant ; les points de vue sont de plus en plus variés ; après avoir complètement quitté le territoire d'Eyzahut, on aperçoit Rochebaudin, Félines, Truinass ; le chemin devient pénible et même parfois périlleux, on s'encourage les uns les autres, on s'entre aide et on monte ; à partir du Rocher, nous passons devant trois maisons habitées : Olivier, Milon et Philippe Bérard ; après ces maisons qui sont elles-mêmes en pleine forêt, nous en sommes réduits à marcher à travers les pierres et au milieu des arbres.*

*Enfin après une heure de marche, on arrive en face de deux vastes grottes taillées dans le roc par la nature. Tout le monde y rentre un instant pour les examiner et surtout pour souffler un brin. Mais ce n'est pas là le but du voyage, il faut faire l'ascension du Rocher ; on arrive au sommet non sans peine par un sentier très étroit, encore un effort et on y est. Tout le monde casse une croûte, excepté le Curé qui reste à jeun pour dire la messe, mais cependant on lui fait des offres de Gascon et on regrette qu'il ne puisse rien accepter.*

*A partir de cet endroit, le voyage est agréable, nous foulons aux pieds une vaste pelouse sur une surface plane et d'une ravissante beauté.*

*Dieulefit alors, cette petite cité assise entre deux montagnes, se découvre à nos yeux, dans toute son étendue.*

*On s'arrête et on regarde, sans cependant perdre beaucoup de temps.*

*Et puis nous arrivons à la chapelle de Saint-Maurice, nous nous agenouillons et nous prions. Modeste sanctuaire, bâti avec la simplicité primitive, très peu élevé, ayant plutôt la forme d'un tombeau que d'une église, cette petite chapelle rappelle de biens beaux souvenirs.*

*La grand'messe et les Vêpres sont chantés avec un entrain remarquable, sur tous les visages, on aperçoit une profonde piété et une véritable joie.*

*Passons maintenant au sermon qui se fait en plein air, le prédicateur raconte l'histoire de Saint-Maurice. Cette histoire est extraite d'un registre des archives de Dieulefit :*

C'était le 25 juin 842, la chaleur était étouffante ; cependant, cette atmosphère brûlante n'avait pas empêché trois frères, Maurice, Guigues et Odon, fils du vieux seigneur de Dieulefit, de parcourir, suivis de leurs limiers et de quelques valets, la montagne située au Nord-Ouest de leur château, pour faire la chasse aux cerfs timides et aux féroces sangliers.

Les échos retentissaient du son de leurs cors et des aboiements de leur meute ; et quand un animal tombait sous le fer des chasseurs, une bruyante fanfare faisait résonner la montagne et annonçait leur triomphe.

Les habitants qui travaillaient non loin de là et qui aimaient leurs seigneurs se réjouissaient des victoires innocentes de ces illustres chasseurs.

- Il paraît, dit Etienne Gralha à Jean Monery, que la chasse est bonne, car le bruit des fanfares n'est guère interrompu.
- Oui, répondit Monery, vieux soldat qui avait souvent combattu à côté de ces trois nobles chasseurs, ils sont aussi ardents à poursuivre les bêtes de nos forêts que les ennemis de sire notre empereur Lothaire.
- Ils ont guerroyé longtemps en Italie et en Allemagne, qu'ils se délassent maintenant en détruisant ces féroces animaux, destructeurs inexorables de nos moissons et de nos vignes et qui parfois viennent porter la terreur jusque dans nos paisibles cabanes.
- Ils sont si bons ces trois fils de monseigneur et si intrépides, que dans le danger, rien ne saurait les faire reculer. Mais écoute Etienne, n'entends-tu pas le son perçant du cor qui résonne du côté de la baume du Saint-Homme Jaume ?
- Par Saint Martin, je parie que c'est le cor du noble Maurice qui retentit ainsi.

Les deux paysans prêtèrent l'oreille du côté d'où venaient les accents de l'instrument des batailles, puis, n'entendant plus rien, Jean Monery poursuivit :

- C'est là un guerrier qui sait manier la lance et la rondache. Il fallait le voir, monté sur son palefroi, à la bataille de Fontenay près d'Auxerre !

Ici, Monery fit dévotement le signe de la croix, tant le souvenir de cette sanglante journée lui inspirait d'effroi, et reprit :

- Comme notre valeureux Maurice envoyait dans l'autre monde les ennemis de notre empereur Lothaire ! Que de têtes, sa hache ou sa massue faisaient tomber dans les rangs des soldats de Louis de Bavière et de Charles de France. Mais quel cœur sensible et généreux possède ce noble preux ; aussi clément dans la victoire que terrible dans le combat ; on ne sait pas ce qu'il faut admirer le plus en lui, de sa bonté ou de son courage.

Etienne Gralha écoutait avec intérêt ce récit et il aurait voulu que son voisin fût entré dans de plus longs détails sur cette bataille où périrent tant de milliers de Français, mais le front de Monery était devenu soucieux, quelque pénible souvenir semblait l'occuper. Gralha qui s'en aperçut lui demanda s'il se trouvait mal ou si la pensée du combat de Fontenay lui était trop pénible pour qu'il continue sa narration :

- Ce n'est pas de moi que je m'occupe, répondit Monery, mais de certaines paroles que j'entendis proférer à nos nobles maîtres, après ce fatal combat. Oh ! Que je crains que nous ne possédions pas longtemps ces nobles ! Je ne puis t'en dire davantage. Adieu voisin, il faut que je me retire, car on pourrait bien venir m'appeler pour aller chercher les bêtes sauvages qu'ont tirées mes maîtres.

En achevant ces mots, le fidèle Monery, s'éloigna de son voisin, moins âgé que lui, et dont les traits plus insouciant, mais non moins empreints de franchise, reflétèrent quelque temps la crainte que quelque malheur n'atteignît les nobles fils de son seigneur.

Reprenant néanmoins son travail champêtre, sa physionomie ne respira bientôt plus que le placide contentement que Dieu a départi aux simples enfants de la campagne dont les jours s'écoulaient calmes et sereins. Les fanfares avaient cessé, le son du cor ne se faisait plus entendre, les valets et les écuyers transportaient au vieux manoir un cerf et deux sangliers, tombés sous leurs coups vigoureux. Que faisaient les trois nobles chasseurs ?

Ils étaient parvenus au sommet de la montagne et s'étaient assis à l'ombre d'un antique pin. Après avoir quelques temps contemplé dans le lointain la plaine qu'arrose le Roubion, les campagnes que ravage Rimandoule, les châteaux de Comps, de Félines, de Rochebaudin, Maurice, d'un air distrait, demanda à son frère à quel jour du mois ils se trouvaient.

- Tu sais bien frère, que c'est aujourd'hui le 25 du mois de juin.

Après quelques moments de silence, Maurice s'écria d'une voix qui avait quelque chose de solennel :

- Le 25 juin ! Il y a donc un an, à pareil jour, que se livra la trop fameuse bataille de Fontenay, où monseigneur fut vaincu et où nous fûmes vaincus avec lui. Jour funeste pour sa gloire et pour la nôtre. Mais que dis-je ? Pourquoi appeler ce jour funeste ? N'est-ce pas après ce combat que nous fîmes tous trois le serment de nous retirer du monde pour vivre dans la solitude et expier, par la pénitence, nos péchés, ceux surtout que nous avons commis en portant les armes contre notre infortuné prince Louis le Débonnaire, pour soutenir Lothaire son fils rebelle ?

- Oui, nous l'avons juré, s'écrièrent à la fois Guigues et Odon en levant leurs mains vers le ciel devenu d'un bleu azur.

Un profond silence suivit ces accents de trois nobles cœurs, prêts à faire le sacrifice de leur jeunesse et de leur liberté au Monarque Suprême.

Maurice reprit la parole et d'une voix sonore mais pleine de douceur :

- Mes frères, dit-il voici mon projet, voyez si vous voulez l'accepter. Le lieu où nous sommes me paraît retiré et propre à élever l'âme vers Dieu, je le choisis pour y bâtir un oratoire en l'honneur de mon saint patron, Maurice, ce généreux chef de la légion thébaine, et là je passerai le reste de mes jours dans le jeûne et la prière. Guigues, tu vois le sommet de la montagne qui domine le château de Pont-de-Barret, élève là aussi un oratoire pour y passer tes jours. Et toi Odon, choisis le sommet de la montagne qui protège la forêt de Saoû, et imite-nous.

- L'oratoire que j'élèverai dit Guigues, sera en l'honneur de sainte Euphémie.

- Et moi, ajoute Odon, j'en ferai bâtir un en l'honneur de sainte Colombe.

- Vous ne connaissez pas ma pensée, frères en vous indiquant ces sites élevés que nous apercevons d'ici, dit Maurice ?

- Pas encore, fais-nous la connaître, nous sommes sûrs qu'elle est digne de ton cœur élevé et aimant, lui répondirent Guigues et Odon.

- Nous avons toujours été unis, soit dans le manoir paternel, soit sur les champs de bataille. Je désire que nous le soyons encore dans la sainte milice du Seigneur. Chaque soir, après mes prières, je sortirai de mon oratoire avec ma lampe allumée ; vous en ferez de même et malgré la distance, nous nous saluerons avant de prendre notre repos dans le sein de notre Dieu, désormais notre unique amour.

Guigues et Odon sourirent à cette ingénieuse idée et l'acceptèrent avec joie.

- Allons, plus de retard, dit noble Maurice, descendons de cette montagne, allons trouver le saint évêque de Die pour nous faire autoriser à mener cette vie érémitique, lui faire la confession générale de toutes nos fautes, et après avoir reçu le Dieu Fort, faire nos adieux à notre noble père. Il lui en coûtera à ce vénéré père de se voir abandonné dans ses vieux jours par trois de ses enfants, mais le Dieu qui nous appelle adoucira sa peine et l'aidera à faire ce sacrifice.

Deux mois après, le 25 juin 842, trois oratoires s'élevaient sur le sommet des montagnes qui ont pris depuis lors les noms de Saint-Maurice, Sainte-Euphémie et Roche-Colombe, et trois hommes y voyaient poindre l'aurore de leur carrière érémitique, qui ne devait cesser qu'avec leurs terrestres jours. Ces hommes, nous les connaissons déjà, c'était les trois illustres fils du seigneur de Dieulefit.

Maurice, Guigues et Odon n'étaient plus ces guerriers si fiers dans les combats, mais d'humbles ermites, revêtus de bure grossière, tenant à leurs mains, si souvent victorieuses, un chapelet ou une discipline.

Tous les soirs, à dix heures, après leurs longues prières, les anges du ciel et les hommes encore pèlerins sur la terre de l'exil, les voyaient sortir de leur retraite, tenant leurs lampes à la main et s'entre saluant, pour se féliciter d'avoir fait un pas de plus vers l'éternité.

Une lampe qui symbolise si bien l'affection fraternelle et le feu du cœur qui doit tout entier se consumer pour le souverain Roi des Cieux.

Plus près des cieux, en quelque sorte, que les autres mortels, ils en contemplaient par anticipation, les suaves délices.

Rentrés dans leur oratoire, ils goûtaient ce doux repos, qui est la récompense d'une journée passée dans l'innocence et la paix de Dieu.

L'humble ermite de Saint-Maurice ne sortit qu'une fois de sa bien-aimée solitude, ce fut pour aller fermer les yeux de son vieux père et l'aider, par ses vivifiantes paroles, à passer de l'exil à la céleste patrie. Après avoir donné des conseils pleins de sagesse à son quatrième frère, héritier du manoir paternel, il retourna sur sa montagne où, chaque dimanche, un Bénédictin du monastère de Notre-Dame-de-la-Calle allait célébrer le saint sacrifice et lui donner la communion, le pain des anges.

Combien de fois, pendant les longues années que vécut l'humble ermite, l'on vit les habitants de Dieulefit gravir le sentier escarpé de la montagne de Saint-Maurice pour aller consulter, dans leurs peines, celui qui était placé entre la terre et les cieux ? Toujours, ils revenaient consolés d'auprès de l'homme de Dieu, car ses paroles étaient aussi onctueuses que revêtues d'une céleste puissance, tant il puisait de force et de douceur dans ses intimes communications avec son Créateur.

Un dimanche, le Bénédictin, qui selon la coutume, gravissait la montagne pour dire la sainte messe dans l'oratoire de Saint-Maurice, trouva le noble ermite à genoux, les yeux fixés vers le ciel, dans l'attitude de l'extase. Il le salua et ne reçut point de réponse. Était-il passé de la mort de cette vie à l'existence des élus ? Non, car son cœur sur lequel le religieux posa la main battait plus fortement qu'à l'ordinaire. Que se passait-il entre l'humble ermite et son Dieu ?

Les anges seuls en ont eu connaissance. Le moine, étonné, considéra plus attentivement le noble preux et sa figure, toute resplendissante du divin amour, lui indiqua la douce extase d'un bienheureux sur le point de se dépouiller de sa mortelle enveloppe.

Une heure après, le saint ermite revint à lui et, tournant autour de lui ses regards pleins de douceur, comme pour considérer s'il était encore sur terre, il aperçut le religieux à genoux près de lui, et lui dit avec une bonté ineffable :

- Vous voilà, mon père, oh !, Soyez béni. Recevez mes derniers aveux, célébrez l'auguste sacrifice, donnez-moi le saint viatique, ce doux pain des anges, ce divin agneau qui m'a tant aimé ; puis vous ferez sur moi les onctions des infirmes, car Dieu m'appelle de ce terrestre séjour à la céleste patrie.

Le religieux, ne doutant pas que Dieu eût révélé au noble Maurice le moment de sa mort dans cette extase dont il venait d'être l'heureux témoin, réconcilia celui dont le cœur était déjà si pur, offrit l'auguste sacrifice de nos autels, donna au solitaire la communion en forme de viatique, puis lui administra, après la messe, le sacrement de l'extrême onction. Après avoir reçu tous les secours spirituels que l'Eglise prodigue à ses enfants sur le point d'entrer dans l'immortel séjour, l'humble ermite resta dans sa douce extase, d'où il ne sortit que pour dire au religieux, avec un accent qui n'avait plus rien de la terre :

- Adieu, mon père, le doux Jésus m'appelle, la divine Marie me tend ses mains bénies.

Ensevelissez ma dépouille mortelle dans cet oratoire où j'ai passé de si tranquilles jours, où j'ai goûté des consolations inconnues au monde.

Joignant les mains pour la dernière fois sur son cœur palpitant d'amour, l'Amour céleste reçut son âme pure et le ciel compta un saint de plus dans les éternelles demeures.

Le lendemain, les moines du monastère de Notre-Dame-de-la-Calle, suivis des parents du noble défunt et d'un grand nombre d'habitants de Dieulefit, gravissaient les sentiers de la montagne de Saint-Maurice en faisant retentir les échos des cantiques qu'autrefois le saint prophète-roi chantait sur sa harpe inspirée. Ils allaient confier à la terre la dépouille mortelle du noble Maurice.

Ils creusèrent eux-mêmes la fosse dans la chapelle et l'y déposèrent pour exécuter sa dernière volonté. Le seigneur de Dieulefit voulait d'abord que le corps de son bienheureux frère fut transporté au monastère de Notre-Dame pour y être inhumé dans le tombeau de ses pères, mais il céda aussitôt que l'abbé lui eût fait entendre ces paroles :

- Les derniers mots qui sont sortis de la bouche de votre noble frère sont ceux-ci :

« Ensevelissez ma dépouille mortelle dans cet oratoire ». Les dernières volontés d'un mourant sont sacrées : ce corps reposera dans cette terre qu'il a sanctifiée par ses prières, son jeûne et ses pénitences.

Longtemps, les habitants de Dieulefit vinrent prier sur ce tombeau vénéré ; mais sur cette terre les plus précieux souvenirs s'effacent. Les années en se succédant, et ensuite les malheurs des temps, firent peu à peu oublier la mémoire du saint ermite et son oratoire négligé finit par tomber en ruines.

L'an 1160, des bergers gardant leurs troupeaux sur le sommet de la montagne de Saint-Maurice, près d'un monceau de pierres qui paraissaient les vestiges d'une antique habitation, s'amusaient à relever ces restes de bâtisses pour en former un mur destiné à les abriter contre les vents du Nord. En creusant le sol avec leurs longs bâtons ferrés, ils découvrirent une longue pierre de taille ; ils la soulevèrent et furent étonnés d'y trouver dessous un cadavre humain dont les ossements étaient parfaitement conservés. La vue de ces ossements, de cette tête de mort dans un lieu solitaire, sous un ciel nébuleux d'automne, imprima une telle terreur dans le cœur de ces bergers qu'ils abandonnèrent leur ouvrage pour fuir. Cependant, l'un d'eux souleva avec son pied la tête et la fit rouler sur la pente rapide de la montagne.

Le lendemain, ces bergers retournèrent au même endroit pour continuer leur ouvrage, et revirent la tête du squelette au même endroit d'où l'un d'eux l'avait fait rouler dans le ravin profond.

Qu'est-ce que cela, s'écrièrent-ils épouvantés ? N'est-ce pas le crâne qui a roulé là-bas, du côté de Truinass ?

Sans beaucoup s'arrêter à cette pensée, ils prirent le crâne et lui firent reprendre le même chemin que la veille. Cependant, une impression de crainte, qu'ils éprouvaient malgré eux, ne leur permit pas de rester dans ce lieu et ils se retirèrent. Ils revinrent encore le surlendemain et aperçurent encore le même crâne au même endroit.

Ils voulurent fuir, mais la frayeur les saisit tellement qu'ils tombèrent à terre, d'où ils ne se relevèrent longtemps après, que pour courir à Dieulefit raconter la merveille dont ils venaient d'être témoins.

Grand fut l'émoi parmi les habitants. Chacun dit son mot sur ce prodige que grossissait l'imagination simple et naïve de nos pères. Quelques habitants, plus hardis que les autres, voulurent s'assurer de la vérité du fait et partirent sur-le-champ pour Saint-Maurice. Arrivés près des ruines qu'on leur avait indiquées, ils se mirent à genoux et prièrent Dieu avec ferveur de leur être propice. A peine eurent-ils achevé leur prière, qu'ils sentirent un suave parfum qui sortait de ces ruines et parvenait jusqu'à eux. A ce signe, ils reconnurent que Dieu les avait exaucés. Ils s'approchèrent avec respect et virent en effet les ossements et le crâne. Ils les contemplèrent pendant quelques temps, sans oser les toucher, et s'en retournèrent en bénissant Dieu, persuadés que ces dépouilles mortelles appartenaient à quelque heureux habitant du ciel.

Le récit qu'ils firent à leur retour de tout ce qu'ils avaient vu et surtout du céleste parfum qui les avait embaumés, excita une surprise, impossible à décrire, à ce peuple religieux, et surtout un ardent désir d'aller vénérer les saintes reliques.

Dans ce temps, Guy de Vesc, après avoir visité ses terres de Béconne, de Caderousse, de Montjoux, était venu passer quelques temps dans son château de Dieulefit. Il apprit bientôt ce qui venait de se passer dans la forêt de Saint-Maurice ; il résolut d'aller lui-même sur les lieux. Il convoqua dans son château les syndics de Dieulefit et les principaux habitants, et partit avec le curé. A leur approche des lieux des saintes reliques, le doux parfum qui la veille, avait ravi d'admiration les pieux visiteurs dont je viens de parler, répandit encore ses douces exhalations. A cette suave odeur, le noble seigneur descendit de son palefroi et se mit à genoux. Tous l'imitèrent et adressèrent à Dieu de ferventes prières. Le curé prit la tête entre ses mains, la baisa avec respect et recueillit aussi les autres ossements et tous revinrent à Dieulefit en faisant retentir la montagne des louanges du Seigneur. Guy de Vesc fit placer les reliques dans sa chapelle en attendant de leur faire préparer une châsse convenable. Et tout le monde se retira.

Le lendemain, Guy de Vesc ouvrit lui-même les portes de la chapelle dont il avait emporté la clef, fit sa prière et s'approcha ensuite des saintes reliques pour les vénérer. Il releva avec un religieux respect le voile qui les recouvrait, il regarda et ne les vit plus...

Surpris, étonné, il se troubla et appela ses serviteurs qui accoururent à la hâte.

- Qui est entré dans la chapelle pendant la nuit ?, leur demanda-t-il d'une voix tremblante et altérée.
- Personne, seigneur, lui répondit-on.
- Les portes du château étaient-elles bien fermées lorsque vous êtes allés prendre votre repos ?
- Oui, seigneur.

- Que sont devenus les précieux ossements que je fis placer moi-même, hier dans cette boîte ?

Les gens du château comprirent alors pourquoi leur seigneur leur adressait ces questions, et ne doutèrent pas que le prodige qu’avaient vu les bergers ne se fût renouvelé dans la chapelle.

Une vieille servante, au cœur simple et pieux, aux mœurs innocentes vénérée de son maître et de tous les domestiques, s’approcha et dit :

- Seigneur, le désir de vénérer ces saintes reliques et de glorifier Dieu dans ses saints m’a inspiré la pensée de passer une partie de la nuit à la porte de la chapelle. Lorsque l’horloge du château sonnait minuit, une douce harmonie s’est faite entendre, elle ressemblait au chœur des anges ; un parfum délicieux et suave, tel qu’on doit le sentir dans les cieux, s’est répandu aux environs du sanctuaire, et, en même temps, j’ai entendu une voix céleste :

« Sortons d’ici, disait-elle, ce n’est pas dans ce lieu qu’est la place que Dieu a destinée à ma dépouille mortelle ».

Puis peu à peu, l’harmonie a cessé de se faire entendre, les derniers accords se sont perdus dans le lointain, et tout est rentré dans le silence.

En entendant ce récit, Guy de Vesc dit à son écuyer :

- Quoique je ne doute pas du prodige, Albéric, prends un cheval, vole sur la montagne de Saint-Maurice et vois si les restes vénérés sont retournés dans ce même lieu, où hier nous les enlevâmes.

Le fidèle écuyer partit aussitôt, et Guy de Vesc resta en prière jusqu’à son retour. Pendant que Guy adorait son Dieu, si magnifique dans ses saints, il ne pouvait s’empêcher de se demander, de temps en temps :

- Quel est le nom du saint en faveur de qui Dieu opère ces prodiges ? Il n’y a que les vieillards ou les moines de Notre-Dame-de-la-Calle qui peuvent m’en instruire.

- Il manda aussitôt les syndics de quelques vieillards et leur demanda si la tradition n’avait rien transmis sur le saint inhumé sur la montagne. Guillaume Monery lui répondit :

- Seigneur, bien, jeune encore, j’ai entendu dire à mon vieux grand-père qu’un saint ermite avait son tombeau sur cette montagne ; mais quel est son nom ? Je l’ignore.

Mondon, Gralhe et quelques autres vieillards firent la même déposition sans pouvoir indiquer le nom de cet ermite.

Pendant cet entretien, Albéric arriva et déclara qu’il avait vu les ossements à la même place, rangés dans un ordre parfait. Le noble Guy, admirant de plus en plus la bonté et la puissance de Dieu, se rendit au monastère de Notre-Dame-de-la-Calle et s’adressant au vénérable père abbé, il lui dit :

- Mon père, savez-vous ce qui vient de se passer sur la montagne de Saint-Maurice ?

- Oui, noble seigneur, je le sais.

- Connaissez-vous quelques détails sur ce saint ?

- Non, mais je trouverai quelqu’un qui pourra, peut-être, satisfaire vos pieux désirs.

Il fit appeler le bibliothécaire du couvent, vieillard octogénaire, qui avait parcouru plusieurs fois tous les livres, alors peu nombreux, du couvent, et surtout toutes les chroniques de l’ordre. Sur la demande que l’abbé lui fit, il répondit :

- En l’an 842 de notre Seigneur Jésus-Christ, sous le régime de l’empereur Lothaire, le noble seigneur Maurice, fils du seigneur de Dieulefit, après avoir longtemps porté les armes, fit construire un oratoire en l’honneur de son patron Maurice, chef de la légion thébaine, sur le sommet de la montagne. Il s’y fit ermite et y finit ses jours ; en mourant, il recommanda qu’on inhumât son corps dans l’oratoire où il avait passé des jours si paisibles et si heureux.

Guy de Vesc, charmé de ce récit, remercia le savant Bénédictin et prit, de concert avec l'abbé, la résolution de faire relever l'oratoire de Saint-Maurice et d'y laisser les reliques du saint ermite, puisqu'il avait choisi ce lieu pour demeure.

L'oratoire sortit bientôt des ruines. L'abbé du monastère, suivi de ses religieux, d'une foule d'habitants de Dieulefit et des environs, bénit l'oratoire élevé par la munificence du noble Guy et y déposa sous l'autel les reliques de Maurice de Dieulefit. Le nom de Maurice que portait l'ermite, et l'oratoire érigé en l'honneur de son saint patron, ont fait croire plus tard au peuple que le corps du noble chef de la légion thébaine était enterré dans cette chapelle.

Les pieux pèlerins recommencèrent à gravir la montagne pour implorer la protection du saint ermite. Les guerres religieuses du XVI<sup>ème</sup> siècle détruisirent de nouveau cet oratoire, comme elles en détruisirent d'autres ; mais elles ne purent détruire le souvenir de saint Maurice.

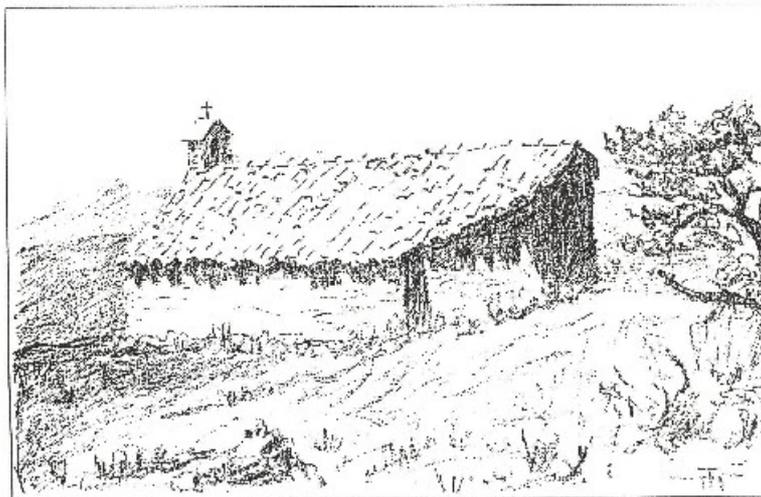
En 1660, un curé de Dieulefit, Balthazar Thomé, voulu relever cette chapelle et fit à cette fin une quête chez les paroissiens catholiques. La tradition rapporte que, lorsque les maçons voulurent poser les fondements d'une nouvelle chapelle, non sur les ruines de l'ancienne, mais sur le versant qui regarde Dieulefit, ils trouvaient le lendemain leurs travaux de la veille détruits et les matériaux transportés sur l'emplacement de l'ancienne chapelle.

Plusieurs fois, ils recommencèrent l'ouvrage, mais toujours inutilement : les nouveaux matériaux qu'ils employaient disparaissaient toujours pour aller retrouver les premiers. Ils reconnurent la main de Dieu dans ce prodige et rebâtirent la chapelle à la place de l'ancienne.

Mais, comme à cette époque, le seigneur de Dieulefit, Mary de Vesc, était protestant, et que les catholiques étaient peu nombreux et pauvres, l'oratoire fut construit dans de modestes proportions.

Il existe encore et, depuis lors, les habitants de Dieulefit et ceux des villages voisins, vont deux fois chaque année, le lundi de Pentecôte et le jour de la fête de Saint-Maurice, en procession sur cette montagne, pour entendre la messe célébrée dans cet oratoire où depuis si longtemps, ont prié leurs pères.

Le souvenir du pieux ermite a disparu : le martyr de la légion thébaine y est seul honoré.



*Chapelle de St Maurice - Dessin de Théo Morin*

*Journée du 8 août 1993 - La Prairie - DIEULEFIT*

## Père Eynard

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, habitait sur le penchant nord de la montagne de Sainte-Euphémie, un vénérable vieillard nommé Eynard.

Sa vie, comme sa demeure, était celle d'un anachorète (moine qui vit dans la solitude), quoique sa religion fut protestante.

Ayant voulu construire un petit four contigu à sa cabane, il alla chercher une grande dalle qu'il tira du sanctuaire déjà ruiné de Sainte-Euphémie. Le four construit, quelle n'est pas la stupéfaction du vieillard de constater son impuissance à cuire sa pâte. Ses efforts restent vains, ses diverses tentatives sont inutiles. Frappé d'une pieuse terreur, il recharge sur ses épaules et reporte la dalle au sanctuaire d'où il l'avait enlevée.

C'est lui-même qui raconte le fait à tous ses visiteurs.

Près de ce sanctuaire ruiné, s'élevait un petit corps de bâtiment quadrangulaire. C'était le petit ermitage qui servait de demeure à l'ermite, gardien de la chapelle.

On présume que dans ces ruines le père Eynard, seul habitant de cette région sylvestre, aurait trouvé la copie d'une prophétie d'un religieux bénédictin de Saint-Etienne de Saint-Chaffre, qu'il répétait à tout venant.

Plus d'un demi-siècle après la mort du père Eynard, les témoins racontent encore la prophétie en termes identiques et avec la même conviction. Nous l'avons recueillie en 1910 et nous la donnons sans commentaire

## Prophétie

*Mes pauvres enfants, quand vous verrez les hommes voler dans les airs comme les oiseaux ! Quand vous verrez les voitures marcher sans chevaux et aller aussi vite que les chevaux sur les routes !*

*Quand vous verrez les femmes s'habiller comme les hommes et d'une manière indécente et bête ! Alors, mes pauvres enfants, vous verrez éclater une grande guerre, la plus grande de toutes les guerres.*

*Alors les peuples s'entretueront les uns les autres et il ne restera presque plus personne pour cultiver la terre.*

*Puis mes pauvres enfants, après la guerre, viendra la famine, parce que les femmes ne voudront plus travailler la terre, mais voudront vivre sans rien faire.*

*Alors on verra des temps bien tristes et bien malheureux, parce que ceux qui n'ont pas été tués à la guerre se tueront entre eux.*

*Puis viendra la paix quand auront disparu tous ceux qui avaient voulu s'emparer du bien des autres et qui avaient allumé la guerre dans le monde entier.*

*Alors mes enfants, ce sera le règne du Bon Dieu qui sera arrivé sur la terre.*

Telle est la prophétie du Père Eynard de Sainte-Euphémie au XIX<sup>ème</sup> siècle

(Sources : Abbé Chappon - Notes topographiques et historiques sur Pont-deBarret)

Cette prophétie serait-elle l'œuvre de Guigues que le père Eynard aurait retrouvé dans les ruines de l'oratoire ?



Vestiges de la chapelle de Sainte-Euphémie



### **Plus de détails sur l'ermite de Sainte-Euphémie :**

L'ermite de Sainte-Euphémie, Claude Eynard est né le 19 avril 1791 à Suze-sur-Crest, fils de Pierre André Eynard et de Marguerite Allouard.

Après le décès de sa femme, le 17 mars 1818 à Beaufort-sur-Gervanne, Pierre André Eynard s'installe comme cultivateur à Roynac.

Le 3 avril 1825, dans la maison communale de Manas, Claude Eynard, cultivateur à Roynac, épouse Marguerite Magnac, sans profession, fille de J.P. Magnac, chauffournier (ouvrier dans un four à chaux) à Manas et de Marie Liottier.

Vers 1835, Claude Eynard achète quelques terres sur la commune de Manas et en 1838, il est propriétaire d'une habitation au quartier « Les Costes », située sur la route de Puy-Saint-Martin, en bordure du chemin dit « des fours ».

On le retrouve conseiller municipal en 1852.

Le 26 juillet 1852, Claude Eynard, 61 ans, déclare à la mairie de Manas le décès de son épouse, décédée dans sa maison d'habitation située sur le territoire de Manas au quartier "La Coste".

Veuf et sans enfant, il achète vers 1855 à Raymond Martin fils, une habitation entourée d'une terre labourable et de bois sur la montagne de Sainte-Euphémie à Pont-de-Barret.

Le 25 octobre 1870, à 7 heures du matin, Jean-Daniel Bussy, 35 ans, déclare à la mairie de Manas que Claude Eynard, son oncle âgé de 80 ans, est décédé « le jour d'hier » à 11 heures dans sa maison d'habitation.

Claude Eynard aura vécu environ quinze années, de 1855 à 1870, en ermite sur la montagne de Sainte-Euphémie.

Ses terres deviendront la propriété de son neveu, Jean-Daniel Bussy, arrière-grand-père de Daniel Bussy, résidant actuellement à Manas.

Source : Le Puy-Saint-Martinois n° 14, octobre 1998.

## Sources

- Abbé Chappon : "Notes topographiques et historiques sur Pont-de-Barret"
- Allard Guy : "La description du mandement de Manas"  
"Recherche sur le Dauphiné" - Tome II F° 904  
- Tome VI F° 529  
"Histoire du Dauphiné" - Tome II F° 591
- Annuaire Fournier
- Archives communales de Manas
- Archives départementales de Valence
- Archives régionales de Grenoble
- Arnaud E. : "Histoire des protestants du Dauphiné"
- Bois Michèle : "Quelques réflexions sur la voirie à l'époque médiévale"
- Brolles Roland : "La petite histoire de la Drôme Provençale"
- Brun Durand J. : "Dictionnaire topographique et historique de la Drôme" ou  
"Dictionnaire biographique et iconographique de la Drôme".
- De Coston (Baron de) : "Étymologie de la Drôme"  
"Histoire de Montélimar"
- Chorier : "Histoire du Dauphiné"
- M. Delacroix : "Statistiques du département de la Drôme"
- Édition du CNRS : "Paroisses et Communes de France" (Drôme, page 304)
- Lacroix André, archiviste départemental :  
"L'arrondissement de Montélimar, géographie, histoire, statistiques",  
édité en 1877 par la librairie Combiere et Nivoche à Valence.  
"Armorial du Dauphiné"
- Les Amis du Patrimoine de Cléon :  
"Le canton de Marsanne"
- Masson : "Dictionnaire de Géologie 1980"
- Palengat Pierre : "Drôme insolite"
- Robert Antonin : "Les carnets d'un poilu"

Je remercie très sincèrement toutes les personnes  
qui ont participé à l'élaboration de cette « *Histoire de Manas* ».

**Remerciements sincères et chaleureux aux associations :**

- **Le Comité des Fêtes**
- **L'Amicale Manassone**
- **Les Amis du Patrimoine de Manas**

**qui ont participé financièrement à l'édition de ce petit recueil,  
pour que chacun d'entre nous puisse l'acquérir à un prix raisonnable.**

**Imprimé en février 2005  
Par l'Association « Handi-Services »  
85,89, avenue de Provence  
26320 Saint-Marcel-lès-Valence  
tél. 04 75 58 90 28**